



Expertise Comité Social et Economique

Santé, Sécurité & Conditions de Travail

Projet Important (art. L2315-94 al. 2° du Code du Travail)

Projet de transfert et de transformation du siège social de la Caisse Régionale du Languedoc regroupant le site de Maurin et CA Center sur le quartier Cambacérés

Rapport

Olivier BATAILLE

Consultant – Préventeur en risques professionnels

Kawtar EL MOUHANDISSE

Consultante – Architecte & ergonomiste

Antoine LEHIN

Consultant – Chargé d'études statistiques

Sous la direction de Dora CANDIDO

Responsable Relations & Développement

Ergonome & Psychologue du travail

Septembre 2022

M220609378



Remerciements

Les consultants ont reçu le meilleur accueil. Ils ont apprécié la disponibilité et la qualité de la coopération de chacune des personnes rencontrées.

CONFIDENTIEL



Résumé

Présentation – Demande – Méthodologie

■ Établissement

- 🌀 Le Crédit Agricole est la première banque de l'habitat, de l'agriculture, des entreprises, des pros, des collectivités territoriales.
- 🌀 Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole forment la première banque de proximité en France
- 🌀 Le Groupe en quelques points :
 - 53 millions de clients
 - Plus de 11,2 millions de sociétaires
 - 147 000 collaborateurs dans le monde
- 🌀 L'effectif concerné par le projet est de 676 collaborateurs actuellement répartis sur les sites de Maurin et du CA Center.

■ Historique de la demande

- 🌀 Après avoir envisagé en 2018 de réhabiliter le site de Maurin, de premières réflexions initiées en 2019, suivies de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration a lancé, le 26 novembre 2021, une Étude de faisabilité du transfert et de la transformation du siège social vers un site unique qui s'implanterait au sein du quartier Cambacérès. Le Conseil d'Administration du 26 novembre 2021 a décidé du lancement d'une Etude de Faisabilité dont le CSE est informé.
- 🌀 L'étude de faisabilité qui fait l'objet de l'information – consultation présentée aux représentants du personnel prévoit l'analyse et la mesure de 4 leviers majeurs :



Résumé

Présentation – Demande – Méthodologie

- Organisation du travail
 - Volet RH et social
 - Volet Immobilier
 - Intégration d'un nouvel écosystème
- 🌀 Dans le cadre du suivi des orientations stratégiques en lien avec le PMT « Impulsion 2024 », un point sur les différents sites administratifs a été présenté en commission économique du 26 janvier 2022 et en CSE du 31 janvier 2022. Suite à la présentation des résultats de l'Etude de Faisabilité, le Conseil d'Administration, réuni le 25 mai 2022, a donné mandat au Directeur Général pour conduire la mise en œuvre du projet de transfert du Siège de la Caisse Régionale et du CA Center sur le quartier Cambacérès dans le cadre du dossier et selon le calendrier de consultations et de décisions proposé
- 🌀 Une procédure d'information-consultation du CSE sur le projet de transfert et de transformation du siège social qui regroupe le site de Maurin et le CA Center sur le quartier de Cambacérès a donc été lancée, au cours de laquelle sont notamment présentés les résultats de l'Etude de Faisabilité.
- 🌀 Les représentants du personnel au CSE s'interrogent des impacts induits par le projet de transfert et de transformation du siège social de la Caisse Régionale du Languedoc qui regroupe le site de Maurin et CA-Center sur le quartier de Cambacérès, sur les conditions de travail, la santé et la sécurité de vos salariés. Lors de la réunion de CSE du 7 juin 2022, ils ont donc décidé de bénéficier de l'appui d'un cabinet préventeur habilité par le Ministère du Travail afin de les aider à comprendre l'impact du projet sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés concernés.
- 🌀 La Direction a accepté le principe de la mission d'expertise.

■ Pour répondre à cette demande, la méthodologie déployée a été la suivante :

- ④ Un questionnaire donnant lieu à une analyse des sujets en lien notamment avec l'accessibilité, la mobilité, les facteurs de risque et de protection, et les craintes et des attentes des salariés a été diffusé du 11/07/2022 au 14/08/2022. 620 salariés ont été contactés et 543 ont répondu, soit un taux de participation de 88%.
- ④ 20 entretiens avec un échantillon de salariés, sur un objectif de 30 entretiens, 5 entretiens institutionnels avec des membres de la direction. Ces entretiens se sont étalés sur 7 jours, du 8 août au 2 septembre 2022.
- ④ Visite du futur lieu d'implantation accompagné d'un membre du CSE et de membres de la Direction, précédée d'une réunion de préparation, effectué le 31 août.
- ④ Une campagne estimative des temps de trajets aller-retour entre les « lieux d'habitation » des salariés et le site pressenti, situé à Cambacérès. Estimations produites à partir de tests réalisés en conditions réelles de trafic, en heures de pointe, au sein de l'agglomération de Montpellier. Les trajets ont été réalisés en voiture, tramway et TER.
- ④ Une analyse documentaire à partir des éléments fournis par la Direction.

Résumé

Diagnostic – Recommandations

- ❖ Après avoir envisagé en 2018 de réhabiliter le site de Maurin, le Conseil d'Administration a lancé, le 26 novembre 2021, une Étude de faisabilité du transfert et de la transformation du siège social vers un site unique qui s'implanterait au sein du quartier Cambacérés.
- ❖ Pour l'entreprise, ce projet répond à des enjeux stratégiques de visibilité, de rayonnement, de transformation de l'image, d'opportunités business, de patrimoine, de responsabilité RSE, de possibilité d'être actif dans la transition écologique, notamment en matière de mobilité. Elle espère que les salariés verront dans l'immersion au sein d'un environnement ouvert et inspirant la possibilité d'enrichir leur expérience et leur employabilité.
- ❖ L'enquête réalisée par le cabinet Technologia révèle un accueil mitigé du projet. Ainsi, 68% des répondants du site de Maurin déclarent qu'ils auraient préféré rester sur le site d'origine.
- ❖ Les facteurs de désapprobation sont de plusieurs ordres : un allongement du temps de trajet, une complexification de l'accessibilité, des craintes de manque de places de stationnement alors que les alternatives à l'usage de l'automobile ne paraissent pas satisfaisantes, des craintes relatives à l'environnement notamment concernant le cadre urbain et dense, la pollution de l'air en raison de la proximité des autoroutes A9 et A709, et l'acoustique.
- ❖ Alors que 19% des répondants au questionnaire (16% des salariés rattachés au site de Maurin et 37% rattachés au CA Center), adhèrent fortement au projet d'implantation à Cambacérés, 23% n'y adhèrent pas du tout et 54% expriment des doutes et des craintes en matière d'impacts sur les conditions de travail.
- ❖ L'évaluation des trajets actuels pour rejoindre le site de Cambacérés depuis plusieurs lieux d'habitation donne à voir que la voiture est le mode de transport le plus rapide pour les salariés du CA Languedoc pour se rendre sur le futur site du quartier Cambacérés.

Résumé

Diagnostic – Recommandations

- ✦ En termes de mode de transport, il semble que l'usage unique du véhicule va sensiblement diminuer mais restera majoritaire (60% des salariés contre 76% actuellement). Cette baisse se fera au profit de l'alternance de plusieurs moyens de transport : voiture individuelle et co-voiturage (16% des salariés contre 11% actuellement), transports en commun, marche et vélo (15% contre 3% actuellement). Pour 82% des répondants, l'usage de la voiture individuelle figurera dans le trajet domicile-travail.
- ✦ L'étude documentaire sur la pollution de l'air a porté sur les mesurages réalisés à la demande de CREDIT AGRICOLE sur des zones proches des sites cibles, comparés aux mesures réalisées de façon régulière sur tout le territoire par ATMO OCCITANIE. Les deux sites ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients quant à la problématique de la qualité de l'air. Il est par ailleurs difficile de hiérarchiser les risques entre le NO₂ et l'O₂. La mission s'est ainsi attachée à élaborer des préconisations pour un air intérieur sain.
- ✦ Concernant la pollution acoustique, les sources potentielles proviennent de l'aéroport, des autoroutes A9 et A709, de la gare, des signalisations sonores du tramway, ainsi que du bruit ambiant d'une zone potentiellement à forte densification. Le contraste avec la zone actuelle du site de Maurin risque d'être important, à la fois objectivement et subjectivement. Un diagnostic permettrait de connaître précisément les niveaux sonores de ces sources de bruit cumulées.
- ✦ Au vu de ce diagnostic, plusieurs recommandations ont été formulées en cas de choix de ce site pour l'implantation du futur siège social, autour des axes suivants :
 - Conduite du projet : transparence et co-construction
 - Accompagnement : mesures organisationnelles d'évolution des mentalités (nouvelles pratiques de télétravail, flexibilité des horaires de travail, lieux de coworking internes et externes, engagement sur certains aspects de l'aménagement quel que soit le site – flex office –, un nombre suffisant de places de parking) et financières (carburant, achat de vélo électrique, renouvellement de véhicule)
 - Préconisations relatives à la qualité intérieure du bâtiment en matière de qualité de l'air et d'acoustique



Sommaire

1. Contexte
2. Contexte politique
3. L'expression des salariés
 - Adhésion et légitimité du projet
 - Accessibilité, principes de réalité
 - Attentes en matière de conduite de projet et d'accompagnement
4. Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérés
5. La pollution de l'air site
6. La pollution acoustique
7. Annexe : Analyse quantitative à partir du questionnaire



CONFIDENTIEL

Chapitre 1

Contexte

Contexte

Présentation du projet

■ Un projet pour le siège social du CA Languedoc

- 🌀 Le projet du nouveau siège social du CA Languedoc s'inscrit dans la démarche stratégique globale du CA Languedoc « Audace 2020 » qui a visé sur le plan immobilier :
 - ✓ Le plan de rénovation du réseau d'agences
 - ✓ Les rénovations des sites administratifs de Carcassonne (construction d'un nouveau bâtiment dans la zone de Salvaza avec un nouveau centre d'affaires), de Mende (impliquant également un nouveau centre d'affaires) et de Nîmes (construction d'un nouveau bâtiment)
 - ✓ Un projet de nouveau bâtiment pour le siège social
- Dans ce cadre, les orientations stratégiques du projet du siège social, initié en 2018, ont changé. Le PMT « Impulsion 2024 » décline :
 - ✓ Une étude de faisabilité d'implantation du siège social du CA Languedoc à l'horizon 2026, dans un quartier en devenir situé à Cambacérès. Cette étude de faisabilité, présentée au CSE le 25 mai 2022, signe la volonté d'abandon du projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le site actuel de Maurin.
 - ✓ Ce projet s'inscrit dans un contexte de changement de direction générale.
 - ✓ Le site est localisé entre Odysseum, la gare TGV Montpellier Sud de France, la Mogère et Lattes, et est desservi actuellement par l'A709, la SNCF et l'aéroport. Il est également prévu une accessibilité par le tramway, via le projet de prolongement de la ligne 1 prévu initialement pour le mois d'août 2022 et modifié pour être effectif en 2024.

■ Le site de Cambacérés

- 📍 Situé entre les deux autoroutes A9 et A709, bordé au Nord par l'Odysseum, au Sud par le Mas Rouge, à l'Ouest par l'arrière du lycée Mendès-France et à l'Est par le domaine de Beauregard, le site de Cambacérés devrait regrouper un ensemble constitué d'établissements d'enseignement supérieur, de nombreuses entreprises, d'équipements, de services urbains et d'un parc urbain de 30 hectares (la direction a confirmé que la surface fréquentable est de 30Ha). Entre autres projets innovants, il accueillera la halle de l'innovation, la halle Nova et le campus Ynov.
- 📍 La Zac 1, dans laquelle le CA Languedoc prévoit de s'insérer, est délimitée par le parc de la Mogère et le Mas des Brousses.
- 📍 Au cœur de ce que l'étude de faisabilité appelle « un écosystème », le CA a pour projet de fonder un « hub d'innovation », en acquérant une surface d'environ 25 000 m² divisée en 3 lots abritant :
 - Le siège social pour 700 collaborateurs - environ 11 000 m²
 - Le campus entrepreneurial avec Le Village by CA, Show room Innovation, business center - environ 11 000 m²
 - Des équipements et services partagés : environ 3 000 m²
 - Le programme architectural du hub sera conçu afin de répondre à ces différentes implantations :
 - ✓ L'espace événementiel de Cambacérés : « Place du Village » amphithéâtre, atrium, salles de créativité, restauration, salles polyvalentes \cong 3.000 m² (parties communes)
 - ✓ Hébergement de partenaires et entreprises tiers : labos, PME TECH, ETI sponsor, conseils... CEA, GENVIA, Schlumberger, Efficient Innovation, ENERFIP, NEXECUR & CATS(?) \cong 7.000 m²
 - ✓ Ateliers : Fab Lab, espaces d'expérimentation, espaces productifs \cong 1.000 m²
 - ✓ Show-room de l'innovation : CEA, startup + INRA(?), CNRS (?) \cong 500 m²
 - ✓ Le Village by CA : bureaux startup, open space ... \cong 1.500 m²

■ Les représentants de l'employeur

- 🌀 Les motivations du projet ont été discutées avec différents représentants de l'employeur. Ces derniers ne conçoivent pas le nouveau projet comme une rupture avec le précédent, mais plutôt comme la rencontre entre une opportunité qui n'existait pas à l'époque du précédent projet, et un contexte sanitaire qui a précipité l'évolution des méthodes de travail et l'attrait pour l'innovation.
- 🌀 L'intégration à un écosystème aurait d'ailleurs fait l'objet d'une réflexion aux prémises du précédent projet, sans qu'une opportunité n'ait donné pleine satisfaction.
- 🌀 La Direction considère les motivations du projet selon 4 axes :
 - La visibilité du CA Languedoc à travers son siège, et le souhait de CA de renvoyer une image de banque innovante dont le rayonnement dépasse le secteur agricole
 - L'intégration à un écosystème, carrefour de l'innovation :
 - ✓ Ouvrant le CA Languedoc à de nouvelles opportunités de business en accompagnant et finançant les filières industrielles d'avenir du territoire,
 - ✓ Enrichissant l'expérience et l'employabilité des collaborateurs en les immergeant dans un environnement ouvert et inspirant,
 - ✓ Engageant la Caisse Régionale sur le plan sociétal et environnemental en favorisant l'émergence et le développement de filières vertueuses dans la région

Contexte

Point de vue des acteurs institutionnels

- Une inscription de l'entreprise dans la transition écologique, d'une part en vertu de sa responsabilité sociale et d'autre part, en considération d'un constat d'impossibilité de faire autrement au vu des orientations politiques gouvernementales et locales en matière de mobilité et transports : « *c'est le sens de l'histoire* ». Cette démarche ne peut être déployée sur le site de Maurin qui n'est pas le lieu d'investissement des politiques locales.
- Un investissement patrimonial intéressant.
- 🌀 La Direction a bien conscience des contraintes que peut poser pour les salariés le déménagement de Maurin à Cambacérès et a bien identifié les facteurs potentiels de difficultés d'adhésion, à savoir :
 - L'accessibilité de plus en plus difficile en voiture
 - L'absence de desserte de transports en commun pour certaines zones de l'agglomération
 - Les voies vélo encore imparfaites à date
 - Les questionnements sur la qualité de l'air dans cette zone
 - Le manque de visibilité sur les entreprises et services disponibles dans le quartier d'ici à l'achèvement des travaux
 - La pertinence d'un site plutôt urbain pour succéder à un site plutôt rural
 - Les questionnements sur les éventuelles contraintes architecturales du quartier
- 🌀 Elle compte sur des « forces » en matière d'accompagnement du projet et des initiatives progressistes qui permettront à la fois de faciliter la vie quotidienne des salariés et de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise jusqu'à l'objectif de neutralité. Parmi les pistes de réflexion figurent :



Contexte

Point de vue des acteurs institutionnels

- Télétravail à 3J/semaine pour 50% de la population sauf évolution technologique majeure
- Flexibilité des horaires de travail
- Télétravail depuis des espaces de coworking interne au CA et externe
- Covoiturage
- Transports collectifs urbains
- Vélo et modes actifs doux
- Les plus hauts standards environnementaux de la conception à l'exploitation
- ⊗ Elle indique ne rien s'interdire en matière d'accompagnement et compter sur la pluralité des mesures pour favoriser l'équilibre et le bien-être des salariés.
- ⊗ Concernant les futurs aménagements (quel que soit le site), la Direction indique ne pas avoir pour projet de déployer le flex office, n'étant pas dans une démarche d'économie de surface. Néanmoins, elle ne s'oppose pas à sa mise en place au cas par cas, en fonction des besoins des équipes.



Contexte

Point de vue des acteurs institutionnels

■ Les représentants du CSE

- 🌀 Les représentants du personnel sont particulièrement préoccupés par la question de l'accessibilité du site, notamment en matière de temps de transport et de places de stationnement. A travers leur demande d'expertise, ils souhaitent être éclairés sur les points suivants :
 - Conduite du projet, et quid de l'abandon du projet de Maurin
 - Qualité de l'air interne et externe et préconisations pour viser les meilleurs systèmes de filtration et de renouvellement d'air et analyse de l'existant sur le site de Nîmes
 - Ambiances sonores extérieures (sources de pollution sonores identifiées)
 - Accessibilité du site
 - Modes de transport multimodal
 - Stationnement
 - Équilibre vie personnelle/vie professionnelle au regard de la question de l'accessibilité
 - Flexibilité du travail
 - Attentes des salariés : points positifs et points d'amélioration
 - Risques psychosociaux
- 🌀 Les représentants du CSE précisent que le projet de déménagement du CA languedoc d'un site rural à un site urbain ne s'inscrit pas dans stratégie globale : le CA serait le premier du territoire à quitter un site rural pour rejoindre un site urbain potentiellement saturé.



CONFIDENTIEL

Chapitre 2

Contexte politique



Contexte politique

■ La place de la stratégie politique dans le projet

- ⊗ La Direction entend fermement s'engager dans la démarche de transition écologique, qui passe par la recherche d'alternatives à l'autosolisme. Or, la stratégie politique actuelle ne considère pas la commune de Lattes comme une zone prioritaire. Ce n'est donc pas à Maurin que le Crédit Agricole pourra déployer sa stratégie verte. Ce raisonnement contient un paradoxe que n'ont pas manqué de relever des salariés interviewés : pour déployer une stratégie écologique, il faut donc rentrer dans Montpellier, déjà saturé.
- ⊗ La Direction indique par ailleurs agir en anticipation, car les voies d'accès au site de Maurin vont être de plus en plus saturées dans les années à venir, avec peu d'alternatives en matière de transport. Le CA Languedoc entend donc profiter de l'opportunité de visibilité et d'innovation d'une implantation à Cambacérès tout en s'inscrivant dans la politique nationale d'orientation des mobilités et en profitant des projets locaux de mobilités pour accompagner la transition écologique.

■ Loi d'orientation des mobilités (publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019)

- ⊗ Cette loi donne le ton en matière de politique nationale sur les sujets de mobilité et de transports. 13,4Md€ sur la période 2017-2022, avec une priorité donnée aux transports du quotidien. L'investissement concerne aussi des solutions nouvelles pour se déplacer plus facilement, une volonté de tirer parti de la révolution numérique pour proposer de nouveaux services aux usagers. Enfin et surtout des transports plus propres, avec notamment l'inscription dans la loi de la fin des ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040, le déploiement de la recharge électrique ou encore le développement des zones à faibles émissions (ZFE), périmètre dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée ou interdite.

■ Montpellier Méditerranée Métropole* : Les principales mesures mises en œuvre d'ici 2026

- 🌀 La stratégie politique locale montpelliéraine lance ses projets en application de la loi nationale avec zèle puisqu'au-delà de la responsabilité écologique, la 7^{ème} ville la plus embouteillée de France (classement annuel TomTom publié le 9 février 2022) souffre pathologiquement de la congestion automobile sur l'ensemble de ses réseaux routiers. Ce fait est une cause et une conséquence : la politique locale veut réduire drastiquement la circulation automobile et construit de plus en plus de couloirs réservés aux bus et aux vélos sur des artères importantes, ce qui a pour effet d'interminables bouchons à des heures de pointe. En effet, la transition est encore loin, la métropole n'offrant pas encore d'alternatives suffisantes à la voiture. TomTom établit que les Montpelliérains perdent 62 heures par an coincés dans les embouteillages.
- 🌀 D'ici 2026, Montpellier Méditerranée Métropole projette :
 - La gratuité totale du réseau des transports en commun pour les habitants de la Métropole d'ici fin 2023 ;
 - Des aides à l'acquisition de vélos électriques :
 - ✓ Une aide universelle d'un montant de 500 euros maximum, sans condition de ressource, versée à tous les habitants de la Métropole de plus de 18 ans qui font l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf (VAE) acheté dans un magasin de la métropole.
 - ✓ Une aide de 200 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) d'occasion ainsi que pour l'achat d'un kit d'électrification, permettant de transformer un vélo classique en vélo à assistance électrique.

* Montpellier Méditerranée Métropole est l'autorité organisatrice du transport en commun sur le territoire intercommunal. Elle a confié à [la société TaM](#) une délégation de service public pour l'exploitation du réseau Bus & Tramway. Référence en matière d'intermodalité, Montpellier Méditerranée Métropole s'assure également de l'harmonisation des différents modes de transport, du stationnement automobile, des services [Velomagg](#) et d'[auto-partage](#).



- Plan mobilités actives :
 - ✓ La Métropole va mettre en œuvre d'ici 2026 un plan mobilités actives de 150 millions d'euros pour des aménagements cyclables, piétons et personnes à mobilité réduite (PMR). Le vélo est fortement mis en valeur dans ce plan. Des aménagements de voirie faisant la part belle aux vélos sont déjà engagés.
 - ✓ Le REVé, Réseau Vélo Express, sera constitué d'aménagements de pistes cyclables protégées à double sens, continus et homogènes. Leur largeur garantira le confort, la sécurité et la cohabitation de l'ensemble des cyclistes. Il permettra de relier entre elles les communes de la Métropole.
- La construction de la ligne 5 du tramway ;
- La création de lignes de bustram
- Un réseau de bus rendu plus fluide grâce à 4 lignes de bus express à haut niveau de service (BHNS) qui seront effectives entre 2024 et 2025. Ces quatre lignes en étoile vont mailler le territoire de la métropole avec un service de qualité qui se veut équivalent à un tramway, puisqu'elles bénéficieront de voies réservées et seront prioritaires sur les voitures et aux feux de circulation.
- L'extension de la ligne 1 de tramway vers la gare Sud de France
- La création de parkings relais supplémentaires
- Le covoiturage : l'offre Klaxit depuis mars 2021 qui met en relation entre les passagers et les conducteurs pour de petits trajets. Les passagers voyagent gratuitement et les conducteurs sont rémunérés pour chaque passager transporté.



CONFIDENTIEL

Chapitre 3

L'expression des salariés

- Adhésion et légitimité du projet
- Accessibilité, principes de réalité
- Attentes en matière de conduite de projet et d'accompagnement



Expression des salariés

Légitimité et adhésion au projet

■ La localisation actuelle, facteur de qualité de vie au travail

Les salariés interrogés perçoivent majoritairement la localisation actuelle de Maurin comme un facteur de qualité de vie au travail, de par l'environnement naturel, perçu comme sain et serein et une meilleure accessibilité au site via l'axe routier. 68 % des répondants du site de Maurin déclarent préférer rester sur l'emplacement actuel.

Ainsi indiquent-ils apprécier grandement de se rendre sur leur lieu de travail du fait de son implantation. De nombreux verbatims témoignent de leur ressenti, vécu et perception du site actuel :

« Être ici, c'est une chance incroyable que n'a aucune autre entreprise du coin. »

« J'ai construit mon quotidien en fonction de ce site, entre midi et deux, je vais courir, c'est très agréable. »

« Nous sommes loin de la pollution, du grabuge de la ville. »

« Ici, on est encore épargnés par les embouteillages monstres de Montpellier. »

Certains salariés positivent le choix de la future implantation et se projettent dans une implantation plus urbaine qui leur permettrait d'emprunter les transports en commun et de concilier certaines activités personnelles avec leur vie professionnelle :

« Pourquoi pas faire des courses en semaine plutôt que de venir dans Montpellier le week-end. »

« Un rendez-vous chez le médecin, une meilleure offre sportive, des locaux plus clean, plus modernes, c'est toujours bon à prendre... »

En revanche, cette préférence ne se manifeste pas sous la forme d'un rejet catégorique du projet de transfert des effectifs du siège : 59 % des répondants déclarent adhérer au projet de transfert (55% des répondants de Maurin) mais 40 % d'entre eux en craignent impacts en termes de conditions de travail. Par ailleurs seulement 16% des salariés de Maurin déclarent une adhésion forte au projet.



Expression des salariés

Légitimité et adhésion au projet

- ⊗ La non-adhésion est plus forte chez les salariés disposant de peu de flexibilité, en termes de gestion des horaires, de télétravail ainsi que chez les salariés les plus âgés.
- ⊗ Face à ce projet de transfert, les impacts négatifs pressentis par les salariés portent sur les sujets suivants : accessibilité du site en voiture, disponibilité des places de parking et la dégradation de la qualité de vie (pollutions de l'air et sonore).
- **Une compréhension de l'enjeu vs des arguments qui peinent à convaincre**
 - ⊗ Si une majorité de salariés comprend le choix de l'entreprise de vouloir se doter d'une image moins « agricole », de souhaiter être plus visible, d'accueillir de jeunes ressources, d'autres se questionnent ouvertement sur les arguments avancés par la Direction.
 - ⊗ Des points de vue en opposition avec le choix de l'entreprise ont été avancés par des salariés, ici reformulés :
 - A l'argument de visibilité du siège social de l'entreprise, les salariés opposent celui d'une image positive véhiculée par l'implantation à Maurin et négative par l'implantation à Cambacérès
 - Une entreprise qui n'est pas montpelliéraine dont le siège social est implanté à Montpellier : quelle image est-elle véhiculée?
 - Un projet perçu par certains salariés comme uniquement à intérêt patrimonial.



Expression des salariés

Légitimité et adhésion au projet

- Quid de la perception d'une clientèle rurale de l'implantation du siège du Crédit agricole en plein cœur d'un quartier d'affaire urbain?
- Un paradoxe existe entre la politique écologique et l'implantation en plein centre d'une ville déjà saturée, et d'un quartier potentiellement saturé, pollué, bruyant
- Quel est l'intérêt en termes de dynamisme commercial pour des fonctions supports?
- Attirer des jeunes alors que ces mêmes jeunes sont potentiellement de jeunes parents qui ne résident pas forcément à Montpellier
- Le problème avec ce choix, c'est que c'est d'abord un choix de direction générale auquel on essaye d'apporter des arguments. Ce ne sont pas les arguments qui ont fait le projet mais le projet qui se cherche des justifications
- Le coût du projet dans une période économiquement incertaine

« Je ne comprends pas bien l'intérêt de s'implanter dans une zone urbaine déjà très dense, aux accès très encombrés [...] »

« L'intérêt écologique non démontré. »

« Le coût financier exorbitant. »

« Ce n'est ni un projet d'entreprise, ni un projet de ressources humaines. C'est un projet uniquement patrimonial. »

Expression des salariés

Légitimité et adhésion au projet

- Les salariés qui adhèrent fortement au projet (19% des répondants, 16% des salariés de Maurin, 37% des salariés du CA Center), formulent des arguments relatifs à la visibilité de la Caisse, à la réduction de leur temps de trajet, à l'augmentation des jours de télétravail, à la modernité et au confort attendus des futurs locaux :

« Un environnement de travail qui répond aux évolutions de notre société au sein d'un pôle d'excellence qui doit permettre des interactions, des échanges, des découvertes... »

« Positionner l'Entreprise Crédit Agricole au sein d'un écosystème en mouvement (image, valeurs, transformation)... »

« Acculturation des équipes... »

« Meilleure image pour la CR, moins de trajets en ce qui me concerne, possibilité de me rendre sur mon lieu de travail à vélo. »

« Augmentation du temps de télétravail... »

Expression des salariés

Légitimité et adhésion au projet

■ Une résignation et une volonté de confiance dans l'entreprise à accompagner au mieux

- ⊗ Néanmoins, et malgré le fait que les salariés n'adhèrent pas unanimement à la stratégie de la caisse par rapport à la localisation de son siège social, et qu'ils ne sont pas communément convaincus par les arguments en faveur de ce choix, les entretiens révèlent une certaine résignation du fait que les salariés considèrent que la décision est prise. On relève alors une volonté de faire confiance à l'entreprise dans sa capacité à déployer les moyens pour minimiser les contraintes, notamment celles de l'accessibilité du site, et d'offrir aux salariés des locaux qualitatifs en adéquation avec les besoins de leurs activités.

« Je fais confiance cependant à mon entreprise qui a toujours su avoir un temps d'avance, j'espère juste qu'elle sera à l'écoute de nos freins et de nos appréhensions et qu'elle fera tout ce qu'il faut avec la Métropole pour faciliter ce changement qui va avoir lieu. Ne nous prenez pas de haut, on aime notre entreprise. »

- ⊗ Une volonté de faire confiance entachée par des doutes persistants s'agissant notamment du nombre de places de stationnement mais aussi d'autres facteurs tels que l'environnement extérieur (pollution, bruits) mais aussi la restauration, les uns plébiscitant le restaurant d'entreprise (principalement les salariés de Maurin), quand les autres préfèrent les tickets restaurant (majoritairement les salariés du CA Center).
- ⊗ Une confiance qui peut être lourdement atteinte à l'occasion de ce projet, s'il échoue à préserver l'équilibre vie privée/vie professionnelle et les conditions de travail. L'enjeu en matière de stabilité sociale revêt donc une place très importante.

Expression des salariés

Accessibilité, principes de réalité

■ Etudes commanditées par le CA Languedoc

- 🔗 Le CA Languedoc a fait réaliser une étude par la métropole Montpellier Méditerranée afin d'analyser l'offre de substitution à la voiture individuelle pour les 645 collaborateurs affectés à Maurin et Odysséum en fonction de leurs lieux d'habitation. L'étude prend comme postulat :
 - Un arrêt de tram et de Bustram à 500 m
 - Un trajet en vélo inférieur à 7Km
 - Une gare à moins de 5Km ou à moins de 10Km
- 🔗 Les conclusions, en synthèse, sont les suivantes :
 - 177 personnes ayant accès à au moins 2 modes de transport alternatif
 - 175 personnes ayant accès à 1 mode de transport en commun
 - 293 ne pouvant pas prendre de transports en commun en alternative à la voiture individuelle dont 90 personnes ayant l'option de prendre le vélo et 131 personnes ayant l'option du covoiturage courte distance (domicile-travail)
- 🔗 Une étude de flux à partir de la connaissance des infrastructures et de l'offre de parking sur le quartier Cambacérès est en commande. Elle a pour objectif de coconstruire l'offre de parkings adaptée en partenariat avec la SERM.



Expression des salariés

Accessibilité, principes de réalité

- Temps de trajet et modes de transport futurs : un allongement considérable des temps de trajet avec le déménagement et des modes de transport qui évoluent
 - ⊗ Avec la validation du choix du site de Montpellier-Cambacérès, 35 % des salariés estiment qu'ils effectueront le trajet domicile – travail en moins de 30 minutes (contre 53 % des salariés actuellement). De plus, 16 % des salariés estiment qu'ils effectueront le futur trajet en plus d'1 heure (contre 2 % actuellement). Les salariés du site de Maurin semblent bien plus impactés par l'allongement du temps de trajet que les salariés du site CA Center.
 - ⊗ En termes de modes de transport, il semble que l'autosolisme va sensiblement diminuer mais restera majoritaire (60 % des salariés contre 76 % actuellement). Cette baisse se fera au profit de l'alternance de plusieurs moyens de transport :
 - Voiture individuelle et co-voiturage (16 % des salariés contre 11% actuellement)
 - Transports en commun, marche et vélo (15 % contre 3 % actuellement)
 - ⊗ La prolongation de la ligne 1 du tramway semble tout de même jouer un rôle dans les changements de modes de transport des salariés. 21 % des salariés ne savent pas encore si cette prolongation donnera lieu à un changement de mode de transport.

■ Les alternatives à l'autosolisme se heurtent à la réalité et aux projections des salariés eu égard aux contraintes et choix personnels

Malgré le projet de rallongement de la ligne 1 du tram, les différentes alternatives à l'automobile présentées, les embouteillages et la nouvelle réglementation relative à la zone de faible émission sur la métropole de Montpellier, dont 91,3% des salariés ont connaissance, une écrasante majorité d'entre eux n'envisage pas de renoncer à la voiture personnelle pour se rendre sur Cambacérès (82% de répondants). Plusieurs raisons à cela :

- Des salariés pour lesquels les trajets domicile-travail ne sont directs en raison notamment des enfants à déposer et/ou à récupérer aux crèches, écoles, collège, lycée...

« Quand j'amène mes 3 enfants [...] en transport en commun (bus + tram), je les lève à 6h20 (ce qui est tôt me semble-t-il) et nous partons de la maison à 7h00. On arrive devant les écoles vers 7h50 (soit 50 min de transports en commun) et j'arrive au travail ensuite vers 9h. Soit au total: 2h pour arriver au travail avec les transports en commun. Quand j'amène mes 3 enfants en voiture, je les lève à 6h45 (ce qui est quand même tôt) et nous partons de la maison à 7h30. Je mets 10min de voiture soit une arrivée devant les écoles vers 7h40. Au final, le temps de déposer tout le monde, j'arrive au travail vers 8h15-8h20. Au final, j'ai mis 50 min ce qui est quand même pas mal mais mieux que 2h.

Le soir, je mets 15 minutes en voiture pour rentrer chez moi (1h en transport)

conclusion:

- en voiture = 50 min le matin + 15 min le soir = 1h05.
- En transport en commun = 2h le matin + 1h le soir = 3h

Le calcul est vite fait. »

Expression des salariés

Accessibilité, principes de réalité



- Allongement du temps de transport par rapport à l'usage de la voiture
 - Complexité des trajets multimodaux qui ne convainquent pas
« Je ne crois pas à la facilité du transport en commun (ni parking relais, ni tram... cela voudrait dire voiture puis transport en commun... très compliqué en terme d'organisation pour l'arrivée sur site sans perdre du temps + gestion des enfants (garderie...)) »
 - Covoiturage : nécessité d'avoir des trajets directs et d'avoir des horaires de travail fixes
 - Usage du vélo : uniquement envisageable pour des trajets relativement courts (en unimodal), sécurisés et directs (sans enfants à déposer). L'insécurité matérielle est également soulevée. Il faut rappeler que Montpellier a renoncé aux vélos en libre-service en raison des vols et dégradations, substituant à ce concept celui de l'aide au financement et le développement de véloparcs sécurisés à proximité du tramway.
- ⇒ De l'avis global des salariés, les transports en commun augmentent considérablement les temps de trajet. Le réseau de transports en commun (TER, tram) n'est et ne sera pas suffisamment développé pour constituer une alternative sérieuse à l'automobile.
- ⇒ Le vélo intéresse surtout les salariés dont le trajet peut être effectué en unimodal (voies vélos sécurisés, trajets relativement courts) et sans enfants à déposer à leurs établissements scolaires.



Expression des salariés

Accessibilité, principes de réalité

■ L'accessibilité automobile

- 🕒 Dans la mesure où les temps de trajets sont considérablement augmentés en transports en commun, les salariés envisagent majoritairement de continuer à venir au travail en voiture. Ils s'inquiètent de la saturation du réseau routier par les embouteillages qui est déjà une réalité aujourd'hui (alors qu'aucune entreprise n'est encore installée à Cambacérès) et dont il craignent qu'elle ne s'aggrave avec le nombre important d'entreprises et autres établissements qui ont vocation à s'implanter dans le futur quartier d'affaires. 88% de répondants au questionnaire estiment que l'accessibilité au site en voiture sera dégradée par rapport à la situation actuelle.

« Emplacement saturé par les embouteillages car une seule sortie sur l'A709. »

« Aujourd'hui, c'est déjà impraticable... alors en 2026!! »

- 🕒 L'allongement des temps de transport, l'augmentation du trafic routier et le stress inhérent aux conditions de circulation amenées à se dégrader concourent à augmenter le risque d'accidents de la route pour les salariés qui utiliseront leur véhicule pour se rendre au travail : dépassements dangereux, utilisation de la bande d'arrêt d'urgence...

■ Le stationnement au cœur des inquiétudes

- 🕒 Avec l'accessibilité, le stationnement est l'autre préoccupation majeure des salariés au sujet du projet d'implantation du siège social à Cambacérès. Il a en effet été annoncé 375 à 400 places attachées aux lots qui composent le projet d'ensemble du CA dans la ZAC 1 de Cambacérès. Un nombre estimé insuffisant au regard des besoins :

- Pour les salariés du site de Maurin et du CA Center (676 collaborateurs)
- Les start up du Village
- Les autres entreprises qui ont vocation à être accueillies post-lancement
- Les nombreux salariés du CA amenés à être accueillis sur le site pour des formations tout au long de l'année.



Expression des salariés

Accessibilité, principes de réalité

- ❖ La direction se veut très rassurante quant à la possibilité de disposer de 200 places supplémentaires dans des parkings complémentaires, dont fait partie un projet de parking silo adjacent à la gare Sud de France. Des discussions seraient ouvertes à ce sujet avec la SERM sur la base de l'étude d'impact Ingerop / SERM / CAL en cours.
- ❖ Ces places pourraient être complétées par le maintien de 200 à 300 places au sein du parking du CA Center pour les stagiaires des formations. Ceux-ci pourraient ensuite rejoindre le site de Cambacérés par la ligne 1 du tramway.
- ❖ Il y a lieu de s'interroger sur ces perspectives : toutes les entreprises amenées à s'installer dans cette zone pourront être potentiellement intéressés par des compléments de places de parking, et le nombre de voyageurs à la gare Sud de France est aussi amené à augmenter considérablement. Par ailleurs, la démarche de transition des mobilités de la métropole ne présage pas d'une offre prolifique en matière de stationnement. L'argumentation écologique de CAL ne va pas dans le sens d'une augmentation importante des places de parking : pour toutes ces raisons les promesses ne convainquent pas et les représentants du CSE tout comme les salariés attendent des faits.
- ❖ Les salariés redoutent d'être mis devant le fait accompli afin d'être forcés à emprunter les transports en commun. Au mieux, ils craignent que ne soit appliqué le mode « correctif », c'est-à-dire la disposition ultérieure de places de stationnement, après une période d'observation des pratiques. Cette mesure ferait courir le risque d'une crise de confiance à l'égard de l'employeur, d'une surenchère du stress pour les salariés et d'une négligence du coût de l'adaptation en termes de santé, sécurité, conditions de travail et équilibre familial.
- ❖ Le risque existe également que les derniers arrivés ne trouvent pas de places, ce qui contreviendrait aux bénéfices de la flexibilité des horaires de travail.



Expression des salariés

Accessibilité, principes de réalité

- 🌀 Il s'agira enfin de s'assurer qu'il n'y ait pas de confusion entre des arrivées décalées sur le lieu de travail rendues possibles par la flexibilité des horaires de travail, et celles qui seraient le fait du rallongement du temps de transport.
- **Des doutes sur la capacité de la métropole à faire aboutir à temps certains de ses projets**
 - 🌀 Ainsi en est-il de la création d'une autre sortie d'autoroute A709 ou même du prolongement de la ligne de Tram dont il est craint qu'il ne soit pas abouti à temps pour le déménagement
 - 🌀 Ces doutes sont alimentés par des projets qui ont été décalés (doublement de l'A9 qui aurait mis 10 ans à être réalisé, prolongement de la ligne de Tram initialement prévu pour août 2022), et par l'adaptation du réseau routier qui ne figurerait pas au rang des priorités politiques.

CONFIDENTIEL



Expression des salariés

Attentes en matière de conduite de projet et d'accompagnement

- Des attentes de transparence et de co-construction en matière de conduite de projet
 - ⊗ Des salariés indiquent avoir le sentiment d'être dupés par une communication qui manque, selon eux, de franchise : ainsi le projet a été et est toujours présenté comme en « étude de faisabilité », et le discours alimente le fait que la décision ne serait pas prise, tandis que l'information, toujours au conditionnel, a été relayée par la presse. Pour les salariés, la décision serait en réalité bel et bien prise. Ils souhaiteraient disposer d'une information plus transparente et franche.
 - ⊗ En matière de conduite de projet, un chantier culturel et organisationnel doit impérativement être investi dès aujourd'hui : celui du télétravail et de la flexibilité des horaires de travail eu égard principalement aux difficultés liées aux trajets fastidieux. Selon eux, l'accord actuel est trop limitatif et se heurte à des postures incomprises : réduction des jours de télétravail durant la période estivale. Les salariés attendent de la confiance et de la flexibilité, mais ne souhaitent pas pour autant couper le lien avec les équipes à travers le présentiel et s'inscrivent contre une stratégie d'économie de surface par le biais du flex office. Le grand enjeu actuel, selon eux, est de parvenir à faire changer les mentalités managériales et collégiales, de briser les tabous qui entravent ces pratiques de travail.
 - ⊗ Les salariés attendent également une réelle démarche de co-construction sur tous les volets du projet, des modalités de répartition des zones de parking et leur attribution, aux aménagements des espaces de travail.
- Des réelles attentes de la part des salariés en termes de mesures d'accompagnement, notamment sur le volet du financement des frais de transport et du télétravail
 - ⊗ Près d'un répondant sur deux déclare que le projet de déménagement impliquera une hausse des frais par rapport à la situation actuelle, notamment sur le budget des transports. En conséquence, les attentes en termes de mesures d'accompagnement portent principalement sur :



Expression des salariés

Attentes en matière de conduite de projet et d'accompagnement

- L'accompagnement au financement des frais de transport : carburant, aide au financement d'un nouveau véhicule correspondant aux vignettes Crit'Air quel que soit le site choisi, aide à l'acquisition d'un vélo électrique, etc.
- La mise à disposition d'un parking avec un nombre de places suffisant, en tenant compte des formations, des occupants du Village et des salariés qui ne peuvent pas emprunter un autre moyen de transport, quelle qu'en soit la raison
- L'évolution des espaces/modes de travail (télétravail, flex office, espace coworking) : à cet égard, il serait utile de communiquer clairement sur la volonté de la Direction de ne pas déployer le flex office, d'enclencher des discussions avec le management et les salariés sur les horaires flexibles afin de lever les tabous sur ce mode organisationnel, et de coconstruire les modalités de travail en espaces de coworking internes ou externes au réseau CA.
- L'accompagnement sur l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle
- 🌀 Pour 93 % des salariés, le télétravail est perçu comme une pratique positive et apparaît comme une mesure d'accompagnement sollicitée par les salariés dans le cadre du projet de déménagement afin :
 - de réduire le temps passé dans les transports (83 % des salariés)
 - de conserver un bon équilibre vie personnelle / vie professionnelle (62 % des salariés)
 - de conserver des bonnes conditions de travail (mode de travail permettant aux salariés de se concentrer)
- 🌀 Le télétravail pourrait constituer un levier puissant d'adhésion au projet de déménagement par les salariés, dès lors que les principales craintes des salariés portent avant tout sur la dégradation des conditions de travail et de l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle.



Chapitre 4

Evaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérés



Evaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

■ Méthodologie d'intervention

- 🌀 Objectif : estimer les temps de trajets aller-retour entre les « lieux d'habitation » des salariés et le site pressenti, situé à Cambacérés.
- 🌀 Estimations produites à partir de tests réalisés en conditions réelles de trafic, en heures de pointe, au sein de l'agglomération de Montpellier. Les trajets ont été réalisés en voiture, tramway et TER.
- 🌀 Heures de pointe : 7h30-9h30 le matin, 17h-19h30 l'après-midi.
- 🌀 Sélection des trajets réalisée en concertation avec les élus du CSE. Les lieux d'habitation ont été sélectionnés à l'aide de la page 64 du rapport de faisabilité du projet du nouveau siège recensant les effectifs par ville d'habitation des salariés.
- 🌀 L'adresse retenue pour le site Cambacérés : rue de Vaugières à Montpellier.
- 🌀 Les points de départ / arrivée pour chaque lieu d'habitation : les mairies de Juvignac, Lattes, Saint-Gély-du-Fesc, Castelnau-le-Lez, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone, Cournonterral, Pérols et la gare de péage de Baillargues.
- 🌀 Application utilisée pour le guidage entre les points de départ et d'arrivée pour les trajets réalisés en voiture : Waze.
- 🌀 Application utilisée pour le guidage entre les points de départ et d'arrivée pour les trajets réalisés en transports en commun : Google Map.

Evaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Limites de l'enquête

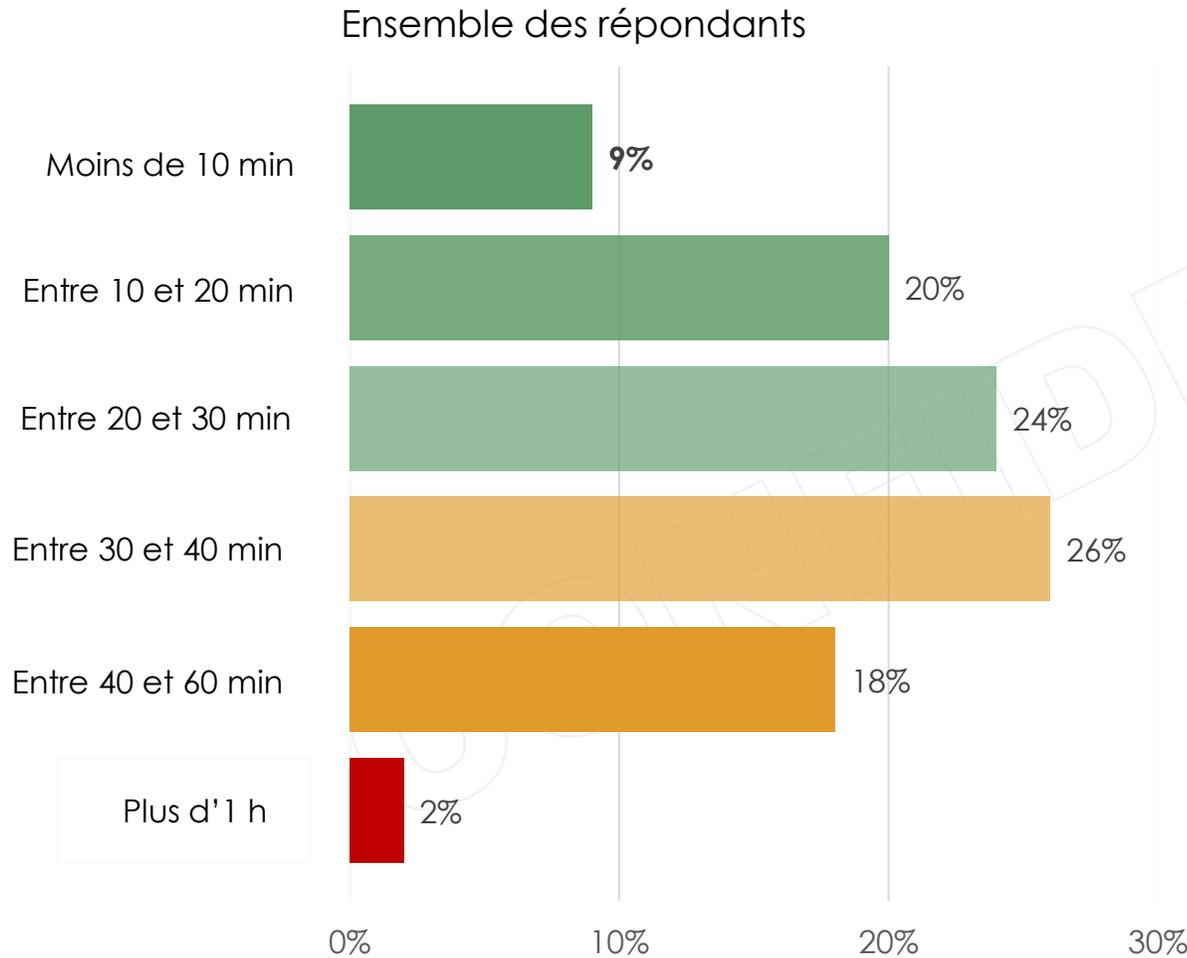
- Des **travaux sur le réseau du tramway** depuis la fin du mois d'août sur l'axe **Place Albert 1^{er} Saint Charles – Gare Saint Roch** qui ont donné lieu à des modifications d'itinéraires sur la **ligne 1** et la **ligne 2**. Des temps de trajet rallongés, notamment sur la **ligne 2**. Les temps de trajet mesurés sur ces deux lignes de tramway diffèrent donc des temps de trajet en temps « normal ».
- Un **temps de trajet en transports en commun** qui sera à réévaluer avec le **prolongement de la ligne 1** du tramway dans le quartier de Cambacérés.
- **Première semaine de septembre** : semaine de **transition** entre les **vacances estivales** et la **rentrée scolaire**. Des transports en commun/axes routiers moins encombrés que durant le reste de l'année.
- Un **quartier d'affaire** qui n'est pas encore « sorti de terre ». Les temps de trajet aux alentours du futur quartier de Cambacérés devront être réévalués à l'avenir, dès lors que les futures infrastructures seront achevées et investies par les entreprises.



- Des temps de parcours donnés à titre **indicatif** et qui ne sont **pas représentatifs** du **quotidien rencontré par les salariés sur leurs trajets habituels**. Chaque **itinéraire** a été réalisé **une seule fois** ce qui ne permet pas de prendre en compte la **variation des conditions de trafic** dans l'agglomération montpelliéraine.



Q14. Combien de temps vous faut-il, par trajet, pour vous rendre de votre domicile à votre lieu de travail en tenant compte des trajets intermédiaires ?

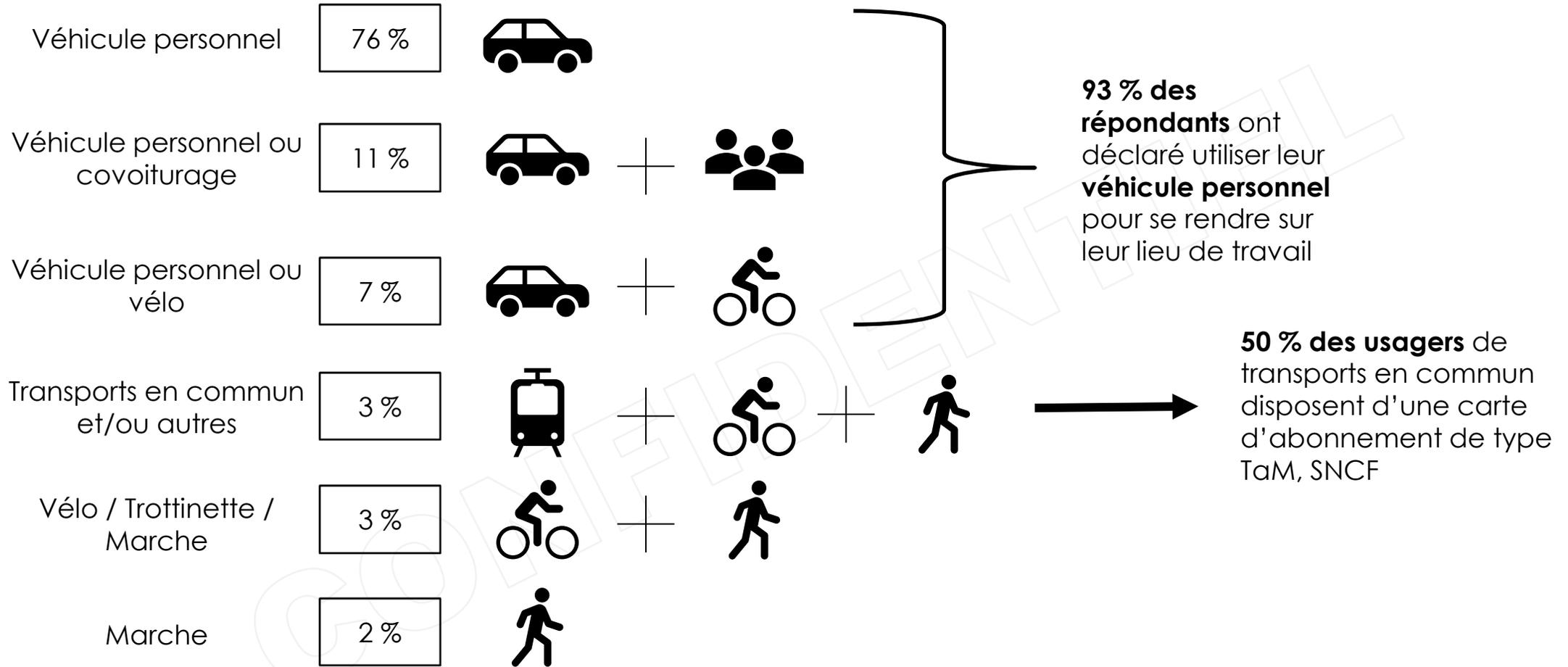


	Maurin	CA Center	Autonome dans les horaires	Non Autonome dans les horaires
Moins de 10 min	<u>11 % *</u>	4 %	10 %	7 %
Entre 10 et 20 min	20 %	22 %	23 %	16 %
Entre 20 et 30 min	23 %	29 %	24 %	26 %
Entre 30 et 40 min	27 %	22 %	23 %	32 %
Entre 40 et 60 min	17 %	20 %	18 %	18 %
Plus d'1 h	2 %	3 %	3 %	1 %

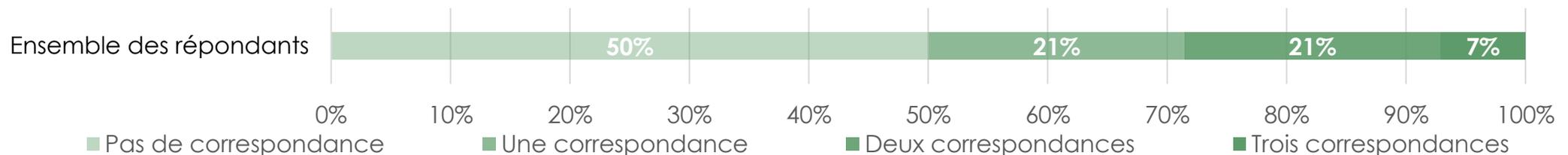
Note de lecture : 9 % de l'ensemble des salariés mettent moins de 10 minutes pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail. **Ce taux monte à 11 %** pour les salariés du site de Maurin.



Q12. Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre sur votre lieu de travail actuel ?



Q15. Si vous prenez les transports en commun, combien de correspondances effectuez-vous ?

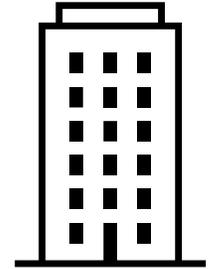
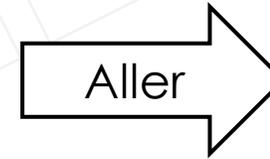




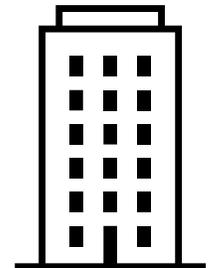
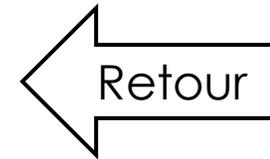
Evaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Parcours réalisés en voiture

Lieu de départ	Lieu d'arrivée
Mairie de Juvignac	Route de Vauguières à Montpellier
Mairie de Lattes	
Mairie de Saint-Gély-du-Fesc	
Mairie de Castelnau-le-Lez	



Lieu de départ	Lieu d'arrivée
Route de Vauguières à Montpellier	Mairie de Saint-Jean-de-Védas
	Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone
	Mairie de Cournonterral
	Mairie de Pérols
	Péage Baillargues





Evaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

les trajets aller en voiture (7h30-9h30)

Mairie Juvignac – Route de Vauguières	
Heure départ	7h46
Heure arrivée	8h39
Temps estimé (Waze)	39 minutes
Temps réel	53 minutes
Conditions de trafic	Dense

Mairie Saint-Gély-du-Fesc – Route de Vauguières	
Heure départ	7h56
Heure arrivée	8h42
Temps estimé (Waze)	37 minutes
Temps réel	46 minutes
Conditions de trafic	Dense

Mairie Castelnau-le-Lez – Route de Vauguières	
Heure départ	8h59
Heure arrivée	9h27
Temps estimé (Waze)	17 minutes
Temps réel	28 minutes
Conditions de trafic	Dense

Sortie 29 de l'A709 – Route de Vauguières	
Heure départ	8h24
Heure arrivée	8h39
Temps estimé (Waze)	8 minutes
Temps réel	15 minutes
Conditions de trafic	Dense



Evaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

les trajets retour en voiture (17h-19h30)

Route de Vauguières - Mairie Saint-Jean-de- Védas	
Heure départ	16h59
Heure arrivée	17h23
Temps estimé (Waze)	26 minutes
Temps réel	24 minutes
Conditions de trafic	Fluide

Route de Vauguières - Villeneuve-lès- Maguelone	
Heure départ	17h55
Heure arrivée	18h15
Temps estimé (Waze)	20 minutes
Temps réel	20 minutes
Conditions de trafic	Fluide

Route de Vauguières - Cournonterral	
Heure départ	17h55
Heure arrivée	18h35
Temps estimé (Waze)	40 minutes
Temps réel	40 minutes
Conditions de trafic	Fluide

Route de Vauguières - Mairie de Pérols	
Heure départ	18h
Heure arrivée	18h11
Temps estimé (Waze)	13 minutes
Temps réel	11 minutes
Conditions de trafic	Fluide



Technologia

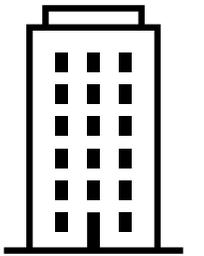
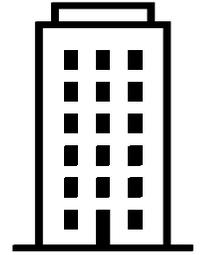


Evaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Parcours réalisés en transports en commun (Tramway TaM)

■ Parcours Aller - Retour

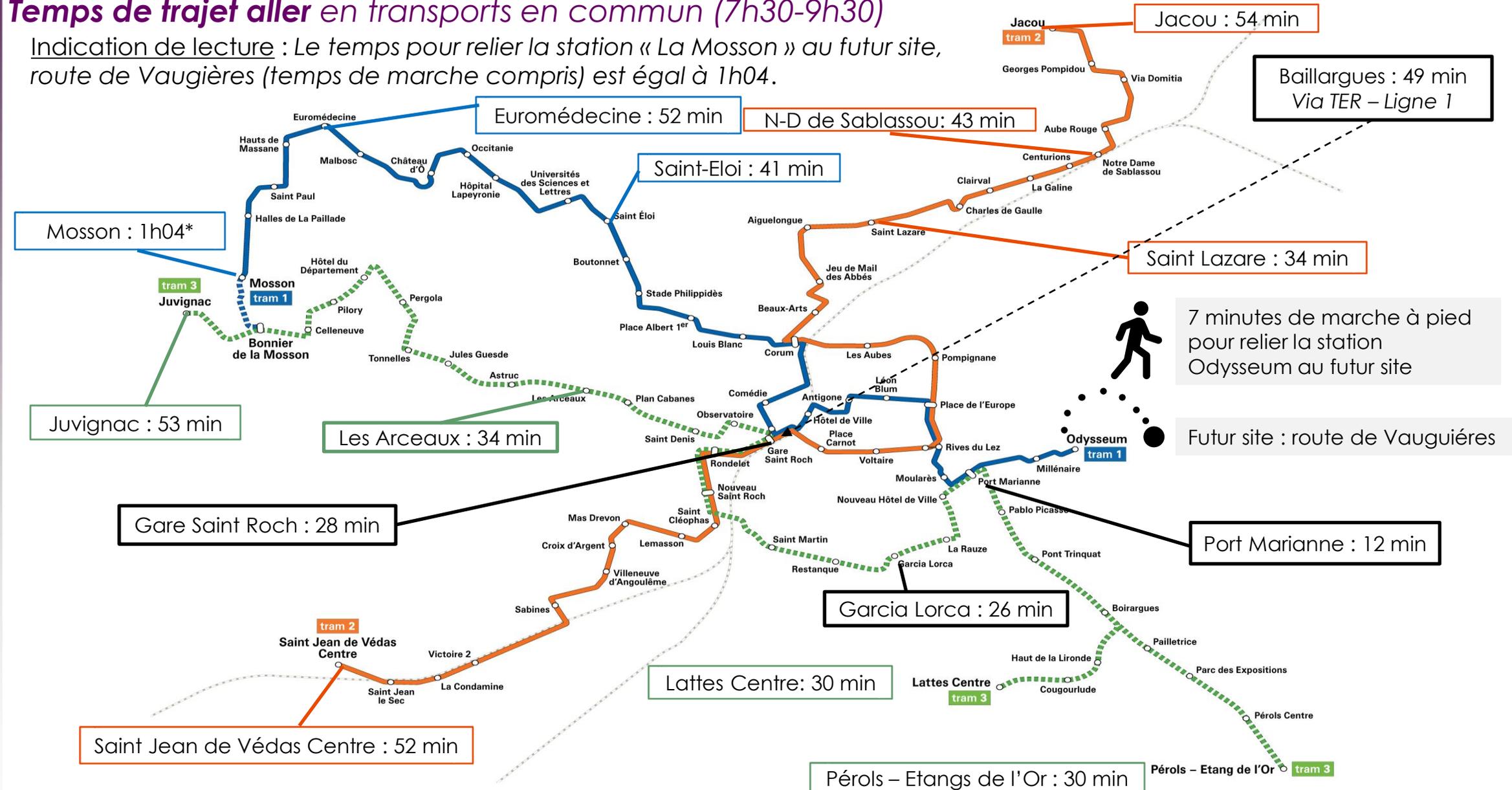
Lieu de départ	Mode de transport	Lieu d'arrivée
Mosson	Ligne 1	Route de Vauguières à Montpellier
Jacou	Ligne 2	
Saint-Jean-de-Védas Centre	Ligne 2	
Juvignac	Ligne 3	
Pérols Etang de l'Or	Ligne 3	
Lattes Centre	Ligne 3	
Baillargues	TER + Ligne 1	



Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Temps de trajet aller en transports en commun (7h30-9h30)

Indication de lecture : Le temps pour relier la station « La Mosson » au futur site, route de Vaugières (temps de marche compris) est égal à 1h04.

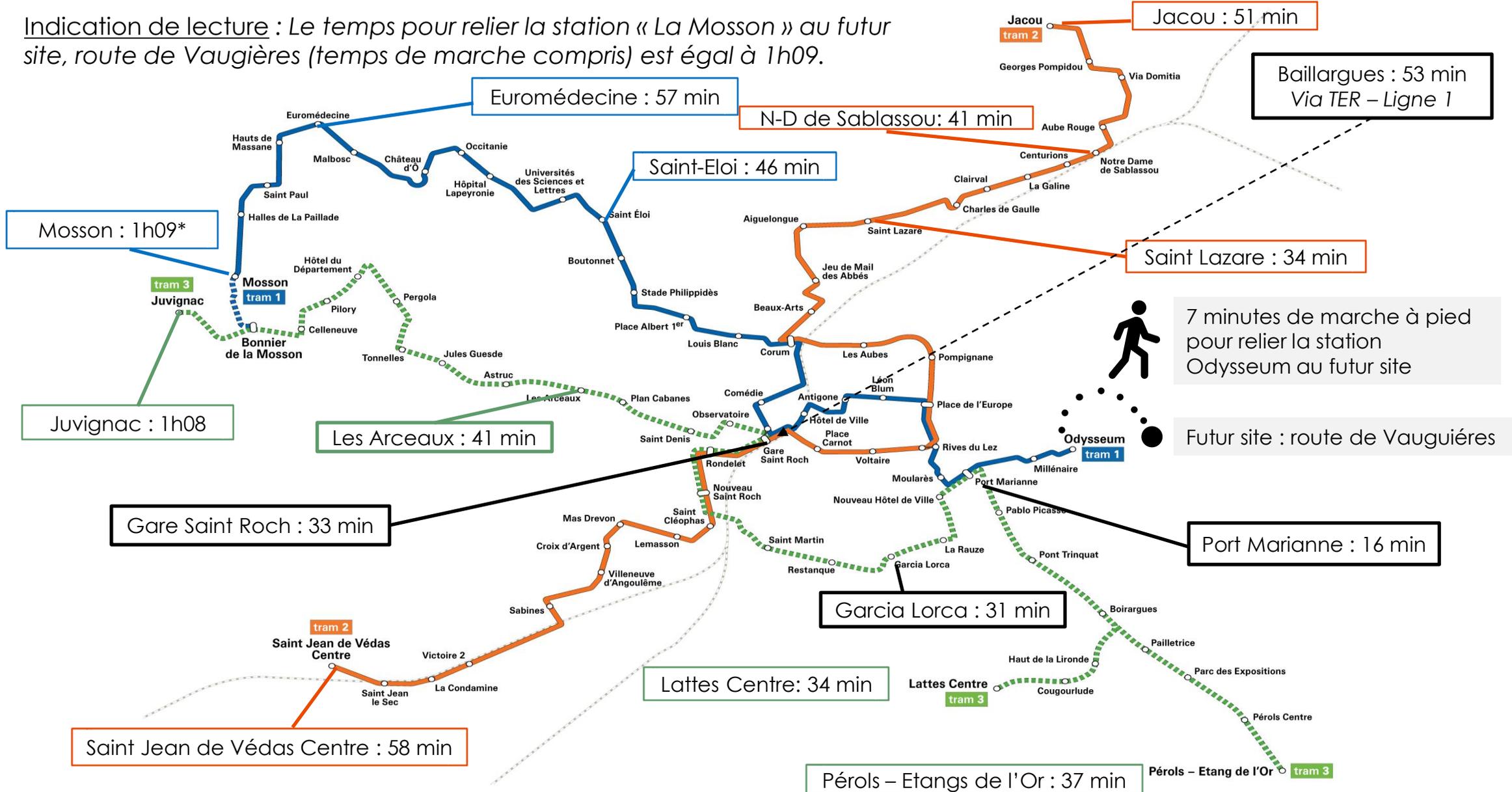


L'humain au cœur des décisions



Temps de trajet retour en transports en commun (17h-19h30)

Indication de lecture : Le temps pour relier la station « La Mosson » au futur site, route de Vaugières (temps de marche compris) est égal à 1h09.





Evaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Comparaison des temps de trajet selon le mode de transport par ville : La voiture apparaît comme le mode de transport le plus rapide pour les salariés du CA Languedoc pour se rendre sur le futur site du quartier Cambacérés.

	Lattes	Saint-Jean-de-Védas	Juvignac
Voiture	 11 min	 24 min	 53 min
Tramway	 30-37 min	 52 min	 53 min-1h09
	Castelnau-Le-Lez	Pérols	Baillargues
Voiture	 28 min	 11 min	 13 min
Tramway	 43 min	 30-37 min	TER - Tramway  49-53 min



Synthèse de l'évaluation des temps de trajet actuels pour se rendre sur le quartier de Cambacérès

- Des **temps de trajet** qui sont sensiblement **plus élevés en transports en commun** par rapport à la voiture pour relier l'agglomération montpelliéraine **de part et d'autre**.
- Certains axes routiers avec une circulation particulièrement dense aux heures de pointe (8h-9h30) :
 - 🌀 **Sud de Montpellier** : L'axe **A 709** entre les **sorties 29** et **30**. En conditions de trafic dense, 15 minutes sont nécessaires à partir de la sortie 29 pour rejoindre la rue Vauguières dans le quartier Cambacérès.
 - 🌀 **Ouest de Montpellier** : axe **N 109** et **D132**, reliant Juvignac à Saint-Jean-de-Védas
 - 🌀 **Est de Montpellier** : **rue Becquerel** à l'approche du centre commercial Odysseum
- L'**alternative** des « **petites routes** » pour les salariés véhiculés en provenance de Lattes, Pérols, Villeneuve-lès-Maguelone et Cournonterral offrant des conditions de trajet plus fluides en heures de pointe.
- Un **réseau de tramway** qui **fonctionne efficacement** malgré **des ralentissements** aux alentours de la gare Saint-Roch aux heures de pointe, en lien avec les travaux actuels (explication slide « **Limites de l'enquête** »).
- Des lignes de tramway particulièrement **fréquentées** en heures de pointe avec des difficultés à trouver une place assise jusqu'à la **gare Saint-Roch**. **Ligne 2 du tramway** en **provenance de Jacou** moins fréquentée **en heures de pointe** que les autres lignes de tramway.
- Une **meilleure accessibilité au futur siège social** pour les **salariés** habitant au centre de la **ville de Montpellier** via le **réseau des tramways**.



CONFIDENTIEL

Chapitre 5

La qualité de l'air



Mesures de qualité de l'air : La mission de Polyexpert Environnement

La demande

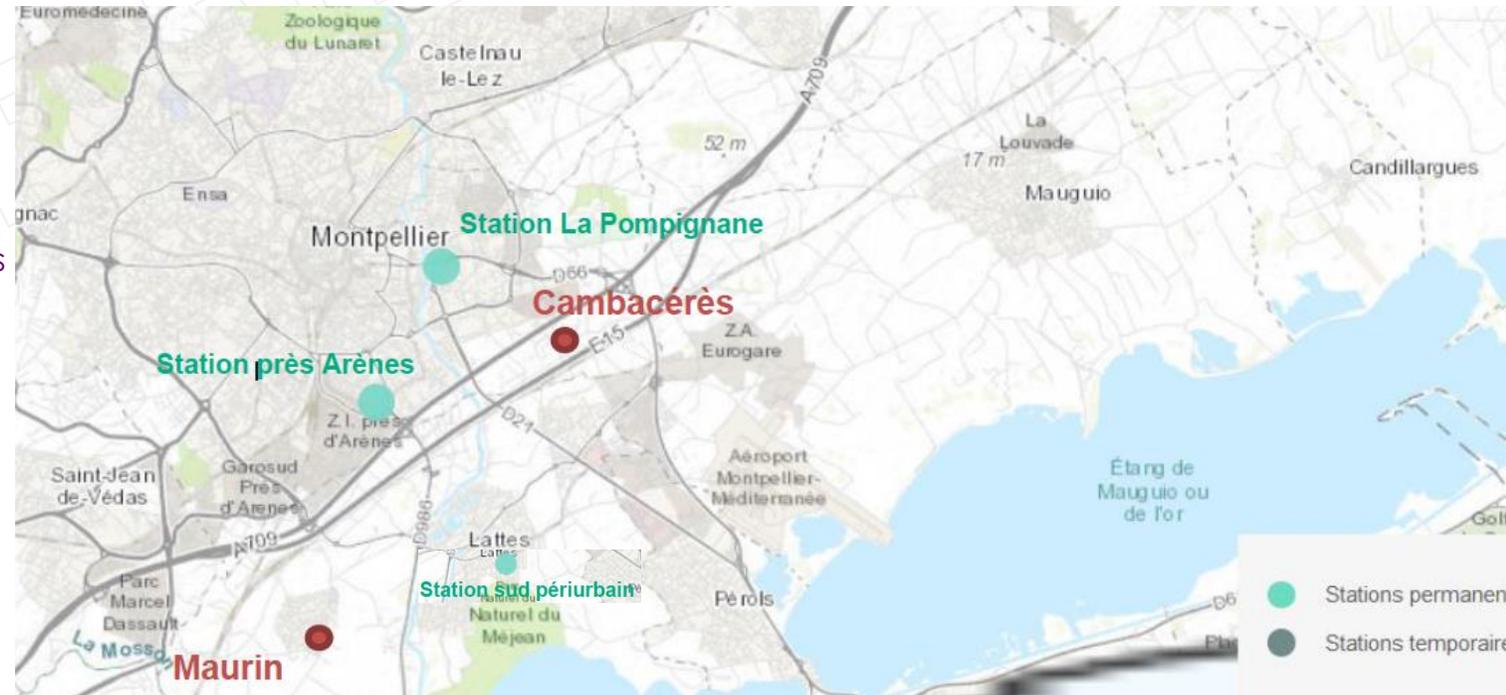
Au regard de la présence des deux autoroutes A9 et A709 à proximité du site pressenti, le CSE souhaite avoir un éclairage sur la qualité de l'air interne et externe et préconisations pour viser les meilleurs systèmes de filtration et de renouvellement d'air.

3 documents ont ainsi été analysés :

1. **Synthèse biblio QA MAURIN MONTPELLIER Mars 2022** : Etude qualité de l'air. Comparatif de deux sites – **Recherche bibliographique**. Avenue Montpelliéret 34970 LATTES, ou ZAC Cambacérés 34000 MONTPELLIER
2. **Rapport QA MAURIN MONTPELLIER - CA Lang Avril 2022: Rapport d'essai**. Mesures de qualité de l'air intérieur
3. **PREZ PEE QAI MAURIN CAMBACERES 30 Juin 2022** : Qualité de l'air MAURIN / CAMBACERES qui représente une synthèse des 1ers documents.

Des seuils réglementaires d'information et d'alerte sont définis par le Code de l'environnement pour quatre polluants présentant un risque pour la santé humaine sur une exposition de courte durée : **le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), les particules en suspension (PM₁₀) et le dioxyde de soufre (SO₂).**

ATMO Occitanie mesure quotidiennement ces valeurs sachant que dans les départements d'Occitanie, les procédures d'information ou d'alerte concernent uniquement les polluants **NO₂, O₃ et PM₁₀**. Les stations les plus proches des sites étudiés sont celles de **La Pompignane, près Arènes et sud périurbain**. (PM_{2.5} / PM₁₀ et NO₂ : La Pompignane, près Arènes / O₂ : près Arènes et sud périurbain)





Mesures de qualité de l'air : La mission de Polyexpert Environnement

Les sites sont-ils dangereux ? L'étude est-elle fiable ? Le niveau de pollution est-il acceptable ?

L'air que nous respirons est composé d'environ 78 % d'azote, 21 % d'oxygène et 1 % de gaz divers dont des composés émis par les activités humaines.

Les polluants représentent moins de 0,05 % de la composition de l'air, mais cette fraction, si faible puisse-t-elle paraître, peut avoir un impact important sur la santé et les écosystèmes. Certains de ces polluants font l'objet d'une surveillance réglementaire.

L'ozone de surface est un polluant toxique. Il ne doit pas être confondu avec la fameuse couche d'ozone qui nous protège des rayons du soleil. L'ozone au sol se forme lorsque les oxydes d'azote et les composés organiques volatils, qui proviennent des véhicules et des industries, se transforment sous l'action des rayons solaires et de la chaleur. L'ozone, avec les particules respirables, est l'une des principales composantes du smog qui a un effet nocif sur la santé.

- PM10 :

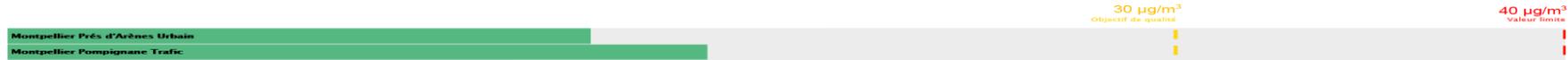


Figure 5 : Relevé annuel en 2019 par station des PM 10

Sur les deux stations Près d'Arènes et Pompignane trafic, les résultats en PM10 sont bien en deçà de l'objectif qualité en moyenne annuelle.

- PM2.5 :

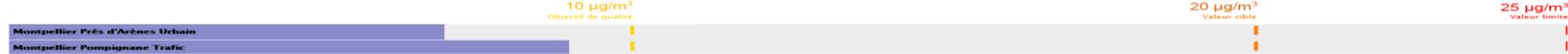


Figure 6 : Relevé annuel en 2019 par station des PM 2.5

Sur les deux stations Près d'Arènes et Pompignane trafic, les résultats en PM2.5 se rapprochent mais respectent l'objectif qualité en moyenne annuelle.

- NO₂ :



Figure 7 : Relevé annuel en 2019 par station du NO₂

Sur les deux stations Près d'Arènes et Pompignane trafic, les résultats en NO₂ sont en deçà de la valeur limite en moyenne annuelle.



Figure 8 : Relevé annuel en 2019 par station de O₃

L'ozone dépasse la valeur cible sur la station Sud Périurbain, assez représentative du niveau de pollution qui pourra être observée sur Maurin.



Mesures de qualité de l'air : La mission de Polyexpert Environnement

1. Synthèse biblio QA MAURIN MONTPELLIER Mars 2022 : Etude qualité de l'air. Comparatif de deux sites – Recherche bibliographique; Avenue Montpelliéret 34970 LATTES, ou ZAC Cambacérès 34000 MONTPELLIER

Conclusion

Les deux sites ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients quant à la problématique de la qualité de l'air.

Le site de **Cambacérès** est un peu plus soumis au risque de pollution par le trafic routier : NO₂ et particules fines.

Mais le site de **Maurin** est plus sujet aux pics de pollution par l'ozone. En effet, l'ozone est plus présent en zone périurbaine, car à proximité d'un trafic routier, il réagit avec les oxydes d'azote apportés par les gaz d'échappement. C'est donc dans les zones périurbaines que les pics d'ozone sont les plus observés.

Des mesures auraient conclu au même constat, puisque **Cambacérès** est soumis à un trafic routier plus proche que **Maurin**.

Pour le site de **Cambacérès**, on peut s'interroger sur la pollution du sol du site, du fait de la proximité de 3 anciens sites industriels.

Pour le site de **Maurin**, on peut s'interroger sur la pollution liée à la proximité de champs agricoles.

Dans tous les cas, des solutions existent pour limiter la pollution à l'intérieur du bâtiment :

- 🕒 **Pour la pollution au trafic routier, la mise en place d'une VMC double flux avec filtration adéquate permettra de réduire l'intrusion de la pollution extérieure vers l'intérieur.**
- 🕒 **Pour la pollution des sols, le bureau d'études spécialisé fournira les recommandations adéquates.** Mais dans le cas de bureaux, l'impact sur la santé reste faible.
- 🕒 **Pour les champs agricoles, la mise en place d'une haie suffisamment haute et dense du côté de la parcelle cultivée permettra de limiter le transfert de pesticides.**
- 🕒 **Pour la pollution à l'ozone.** Dans les conditions d'aération normales d'un bâtiment, les teneurs intérieures d'ozone représentent environ 20% des teneurs extérieures ; ceci s'explique par la forte réactivité de ce polluant avec les surfaces à l'intérieur des locaux. **Il n'y a donc pas lieu de filtrer l'ozone extérieur, mais limiter les sources intérieures, notamment en prévoyant que les locaux affectés aux photocopieuses et aux imprimantes laser soient bien ventilés et que la maintenance de ces appareils soit à jour.**

Il existe des Réglementations sectorielles européennes pour la qualité de l'air. De nombreuses directives et règlements concernent notamment la réduction des émissions de polluants issus :

- 🕒 **De certains appareils domestiques : écoconception des chaudières et des appareils de chauffage individuels ;**
- 🕒 **De l'utilisation de certains produits (directive sur l'utilisation des solvants pour réduire les émissions de COV).**



Mesures de qualité de l'air : La mission de Polyexpert Environnement

2. Rapport QA MAURIN MONTPELLIER - CA Lang Avril 2022: Rapport d'essai. Mesures de qualité de l'air intérieur

		Concentration en $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
		PM 2.5	PM10	NO ₂
ZAC Cambacérés	Point 1 CA Center	2.9	4.6	6.2
	Point 2 : HDI TOIT - PROCHE Edicule	2.6	4.3	9.7
	POINT 3 : HDI TOIT - PROCHE Entrée bâti	3.6	5.8	10.1
Maurin	Point 1 : BEX	2.9	4.5	6
	Point 2 : BAD	3.0	4.8	6.3
	Point 3 : BSO	6.2	8.9	7.7

- Les deux sites présentent, sur la série de prélèvement, des résultats de mesure très comparables.
- Les valeurs moyennes sur la campagne de mesures respectent les valeurs réglementaires françaises.
- Il est toutefois à noter un léger dépassement de la valeur la plus contraignante de l'OMS sur 2 points :
 - ⊗ Pour **le dioxyde d'azote** sur le point 3 de la halle de l'innovation ($> 10 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Attention toutefois, le résultat a pu être dégradé par la proximité de travaux menés autour du bâtiment.
 - ⊗ Pour **les PM 2.5** sur le point 3 de **Maurin** ($> 5 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Il n'y a pas d'explication évidente à ce résultat. Il est possible toutefois que la proximité des rejets d'air des hottes de cuisine situés en toiture ait pu légèrement dégrader la pollution de « fond ».
- Dans tous les cas, les valeurs guides de l'air intérieur sont respectées



Mesures de qualité de l'air : La mission de Polyexpert Environnement

3. PREZ PEE QAI MAURIN CAMBACERES 30 Juin 2022 : Qualité de l'air MAURIN / CAMBACERES

1 - Etude bibliographique à partir des données de ATMO, structure en charge de la surveillance de la qualité de l'air en Occitanie avec des points de mesures à Près d'Arènes et Pompignane : représentatifs de Cambacérès et à Lattes pour Maurin

Mesures quotidiennes des émissions de :

- Particules PM10 & PM2.5
- Oxyde d'azote NO2
- Gaz à Effet de Serre

Les principaux résultats projetables sur le secteur de Cambacérès et Maurin en moyenne annuelle

- **Micro Particules 10 microns = 10 µg/m3 pour Cambacérès et Maurin** (valeur limite à 40/valeur « objectif qualité » à 30)
- **Micro Particules 2,5 microns = 10 µg/m3 pour Cambacérès et Maurin** (valeur limite à 25 / valeur « cible » à 20)
- **NO2 (Oxyde d'Azote) = 20 µg/m3 (Cambacérès) et 10 µg/m3 pour Maurin** (valeur limite à 40)
- **O3 (Ozone)** = observations non mesurée de la valeur pour Cambacérès, et supérieures à la limite sur Maurin (supérieur en périphérie des métropoles vs intra muros)

2 - Etude Polyexpert environnement : les résultats de l'analyse commandée par la CR avec des points de mesures sur une semaine à CA Center, Cambacérès et Maurin, corroborent l'étude précédente



- **Micro Particules 10 microns < 10 µg/m3** (valeur limite à 40/valeur « objectif qualité » à 30)
- **Micro Particules 2,5 microns < 10 µg/m3** (valeur limite à 25 / valeur « cible » à 20)
- **NO2 (Oxyde d'Azote) = 10 µg/m3 (Cambacérès) et < 10 µg/m3 pour Maurin** (valeur limite à 40)

Cette double approche, mesures et études bibliographiques, nous semble tout à fait à même d'apporter une vision éclairée de la qualité de l'air des 2 sites pressentis.

Des mesures restent encore à faire : « **Pour la pollution des sols, le bureau d'études spécialisé fournira les recommandations adéquates... »**

Les préconisations porteront sur la conception, la réalisation et l'organisation du travail en situation de travail.



Mesures de qualité de l'air : La mission de Polyexpert Environnement

3. PREZ PEE QAI MAURIN CAMBACERES 30 Juin 2022 : Qualité de l'air MAURIN / CAMBACERES

Les préconisations

En conception : Quelles solutions techniques pour assurer une qualité de l'air optimale en tertiaire ?

- ✦ Choix des matériaux en contact avec l'utilisateur (label ange bleu, éco label européen...). Choix du mobilier : les meubles, peintures, et matériaux certifiés (Ecocert, ecolabel européen...) qui peuvent émettre des COV, dont le formaldéhyde, en raison principalement des colles et des panneaux de particules utilisés pour leur fabrication. De plus, les retardateurs de flammes incorporés dans certains meubles rembourrés émettent potentiellement des composés organiques semi-volatils (COSV).
- ✦ Débits de ventilation supérieurs à la réglementation dans les espaces sensibles
- ✦ Choix d'une étanchéité à l'air des réseaux VMC de classe A, B ou C
- ✦ Réflexion sur le choix de la ventilation
 - Simple flux : plus de souplesse pour ouverture des fenêtres
 - Ou Double flux :
 - ✓ économies d'énergie
 - ✓ filtres polluants et particules fines

En chantier :

- ✦ Charte chantier avec préconisations spécifiques vis-à-vis de la QAI pour les entreprises
- ✦ Vérification par AMO du respect des exigences (label ange bleu, européen...)
- ✦ Débits de ventilation supérieurs à la réglementation
- ✦ Sensibilisation sur l'obligation de résultats
- ✦ Commissionnement
- ✦ Choix du mobilier

A réception :

- ✦ Mesures à réception sur étanchéité à l'air des réseaux VMC
- ✦ Mesures débits / pressions pour respect des débits visés



Mesures de qualité de l'air : La mission de Polyexpert Environnement

3. PREZ PEE QAI MAURIN CAMBACERES 30 Juin 2022 : Qualité de l'air MAURIN / CAMBACERES

Les préconisations pour aller plus loin :

- 🕒 Guide des gestes vertueux : Aération des locaux, au bon moment et sur un bon timing (Le HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique) recommande d'effectuer une aération des espaces clos des ERP en présence des personnes et d'ouvrir les fenêtres au moins 5 minutes toutes les heures), utilisation de produits d'entretien certifiés (Ecocert, écolabel européen...) en évitant l'usage de désinfectants comme l'eau de Javel (privilégier le nettoyage vapeur, le savon noir et le vinaigre blanc), les bougies parfumées, l'encens, les déodorants d'intérieur et les produits vendus comme assainisseurs d'air (sources de nombreux micropolluants).
- 🕒 Information générale et continue: Les femmes enceintes ou les personnes vulnérables – en raison d'une pathologie telle que l'asthme ou l'insuffisance respiratoire – sont les plus sensibles aux pollutions de l'air intérieur. Les troubles qu'elles engendrent peuvent aller de l'irritation des yeux et de la gorge aux maux de tête, en passant par la toux et les difficultés respiratoires.
- 🕒 Utilisation de purificateurs d'air, dotés d'un filtre HEPA, ayant une action effective sur les pollens, les particules fines PM2.5 et PM10, les polluants de type COV (Composés Organiques Volatils), les virus et bactéries. En novembre 2020, une publication de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) puis en mai 2021, une deuxième contribution de la part du HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique) ont fixé la ligne : seuls les équipements dotés d'un filtre à haute efficacité contre les particules aériennes sont considérés comme efficaces. Dans le cas du Covid-19, ils vont jouer un rôle dans le cadre de la lutte contre la transmission possible par aérosols, en complément des gestes barrières, du port du masque... D'autant plus dans les lieux clos ne permettant pas d'aérer. Ils peuvent être couplés à un capteur de CO2 qui agira comme un indicateur de confinement et avertira les occupants d'un lieu quand le seuil limite de 0,08% est dépassé.
- 🕒 Renouvellement de l'air avec des débits d'air neufs compris entre 36 et 45m³/h dans tous les espaces dédiés aux travail. Ils sont indiqués être de 36m³/h sur le site de Nîmes.
- 🕒 Mise en place d'un protocole de désinfection microbiologique des installations de climatisation et de VMC.



CONFIDENTIEL

Chapitre 6

La pollution acoustique



La pollution acoustique

- Les inquiétudes sont fortes concernant le bruit dans zone pressentie pour le projet du fait de la proximité de l'aéroport, des autoroutes A9 et A709 et de la gare, des signalisations sonores du tramway, ainsi que du bruit ambiant d'une zone potentiellement à forte densification. Le contraste avec la zone actuelle du site de Maurin risque d'être important, à la fois objectivement et subjectivement.

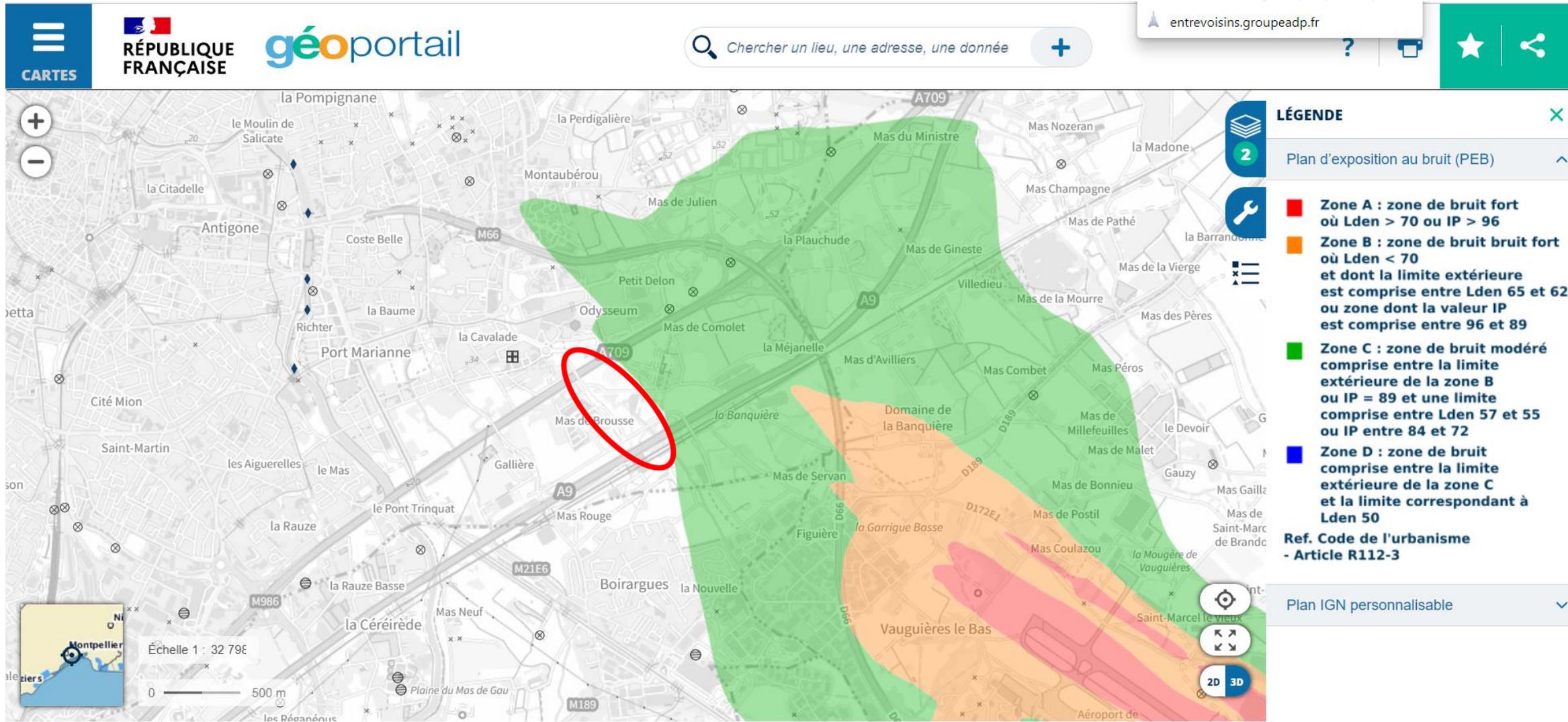
« Se retrouver dans un milieu urbain, bétonné (ce n'est pas un parc à 200 mètres qui change les choses !) entouré de 2 autoroutes, d'un aéroport, d'une méga gare TGV : de la pollution, du bruit (sans parler des 4500 étudiants pleins de vie!). Un environnement où aucune verdure et aucun lac ne viendra compenser les périodes caniculaires comme aujourd'hui. »

- Concrètement, le quartier Cambacérès se situe à la limite de la zone C du PEB des aéroports. Pour information, le plan d'exposition au bruit, ou PEB, est un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés au bruit engendré par les aéronefs, cela inclut donc les avions. Il est possible de consulter les PEB des différents aéroports franciliens sur le site Géoportail.
- Le PEB vise à limiter ou interdire les constructions dans les zones impactées par ces nuisances sonores afin d'en limiter l'impact sur les populations riveraines. Pour ce faire, il anticipe à l'horizon 15/20 ans le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne. Il comprend notamment un rapport de présentation et une carte qui indique les zones exposées au bruit.
- L'importance de l'exposition sonore est indiquée par les lettres A, B, C, ou D.
 - Zone A : Exposition au bruit très forte
 - Zone B : Exposition au bruit forte
 - Zone C : Exposition au bruit modérée
 - Zone D : Exposition au bruit faible

La pollution acoustique



L'humain au cœur des décisions





La pollution acoustique

- ❖ Le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport a ainsi grandement modifié le projet initial du quartier de la Halle de l'Innovation. « *Les logements à cause du PEB sont interdits. On ne peut construire que des bureaux* », explique en 2020 le président de la Métropole. « *D'où notre idée de modifier l'emplacement du stade, qui se trouvait sur une parcelle complètement utilisable pour la création de logements, et de le positionner à côté de la gare et de la Mogère.* » De telles mesures nourrissent les angoisses des salariés et leur désapprobation du choix de ce site.
- ❖ S'agissant du bruit routier, la zone concernée par le projet est située entre l'A9 et l'A709.
- ❖ La directive européenne sur la gestion du bruit dans l'environnement (directive 2002/49/CE) oblige les autorités concernées (gestionnaires d'infrastructures, agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants) à produire des plans d'actions pour réduire les niveaux de bruit excessifs. Dans la transposition en droit français de cette réglementation européenne (articles R 572-1 à 11 du Code de l'environnement), ces plans d'actions ont pris le nom de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Cette réglementation prévoit aussi la production de cartes stratégiques du bruit.
- ❖ Lors de la visite effectuée sur le site, il a été indiqué par la Direction la prévision de construction d'un mur anti-bruit pour les bâtiments attenants à l'A9.



La pollution acoustique

- ❖ La zone pressentie pour le projet est exposée à plusieurs sources de bruit. Il est recommandé de se documenter sur toutes les études, cartes, mesures, qui ont pu être produites sur le sujet. Il est fortement recommandé de réaliser un diagnostic acoustique, avant l'élaboration du projet immobilier, qui permette d'anticiper sur les niveaux sonores à venir afin de prendre les mesures programmatiques adaptées.
- ❖ L'éventail possible des actions susceptibles de se traduire par une réduction de l'exposition au bruit des populations est assez large. On peut distinguer trois types d'actions :
 - La protection à la source (écrans acoustiques, buttes de terre, revêtements de chaussée moins bruyants) ;
 - L'action sur le trafic (densité du trafic, vitesses, pourcentage de poids lourds...);
 - L'isolation acoustique des façades des bâtiments.
- ❖ Les stratégies à adopter pour optimiser le confort acoustique d'une construction sont connues des professionnels : L'absorption ou la correction acoustique traite l'énergie réfléchie et absorbée, mais ne modifie pas les caractéristiques de transmission de la paroi. Un matériau absorbant n'améliore pas l'isolation, car il ne supprime pas les bruits extérieurs. On obtient l'absorption de l'énergie acoustique à partir de matériaux, habituellement poreux. Ils dissipent l'énergie en la transformant en chaleur. La stratégie à adopter pour assurer le confort acoustique d'une construction consiste donc à créer une masse, à déphaser les ondes, à désolidariser et à étanchéifier (*détails Annexe 2*). Des mesures en chantier de l'affaiblissement acoustique en chantier permettront de vérifier l'isolation par rapport à l'extérieur.

La certification HQE, un indicateur fiable en matière de santé et de conditions de travail

- ❁ Les certifications environnementales visées lors d'une construction ou d'une rénovation d'immeuble d'entreprise sont un indicateur précieux permettant d'anticiper les conditions physiques de travail qui seront offertes
- ❁ Ce point est d'autant plus important qu'une part importante de ces certifications concerne les prérogatives des CSE : hygiène, santé et confort. Il existe de nombreuses certifications (HQE, BREEAM, LEED, etc.). La certification HQE – Haute qualité environnementale –, française, est la plus connue et la plus répandue. 7 cibles sur 14 traitent de ces points particuliers :
 - Cibles de Confort
 - ✓ C8. Confort hygrothermique
 - ✓ C9. Confort acoustique
 - ✓ C10. Confort visuel
 - ✓ C11. Confort olfactif
 - Cibles de Santé
 - ✓ C12. Qualité sanitaire des espaces
 - ✓ C13. Qualité sanitaire de l'air
 - ✓ C14. Qualité sanitaire de l'eau
- ❁ Le principe de la certification HQE est établi sur 14 cibles. Les 14 cibles sont classées en quatre familles. Chacune des quatre familles, Écoconstruction (cibles 1, 2, 3), Éco-gestion (cibles 4, 5, 6, 7) Confort (cibles 8, 9, 10, 11), Santé (cibles 12, 13, 14), peut obtenir quatre étoiles sur la base $B = 0$, $P = 1$, $TP = 2$ étoiles.



La certification HQE, un indicateur fiable en matière de santé et de conditions de travail

Sur 16 étoiles possibles, l'échelle d'évaluation est la suivante :

- HQE BON : entre 1 et 4 étoiles,
- HQE TRÈS BON : entre 5 et 8 étoiles,
- HQE EXCELLENT : entre 9 et 11 étoiles,
- HQE EXCEPTIONNEL : 12 étoiles et plus, avec 3 minimum sur le thème Énergie.

⇒ **L'objectif et l'obtention par le CA Languedoc d'une certification HQE au niveau Exceptionnel, avec un niveau très performant sur les cibles de confort et de santé sont un excellent garant de la préservation des conditions de travail et de santé au sein du bâtiment, d'un bâtiment écologique et économique.**



CONFIDENTIEL

Chapitre 7

Annexes



Analyse quantitative à partir du questionnaire

CONFIDENTIEL



CONFIDENTIEL

Participation



Technologia



L'humain au cœur des décisions

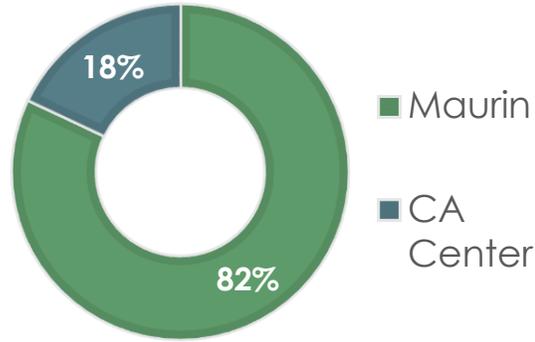
Participation



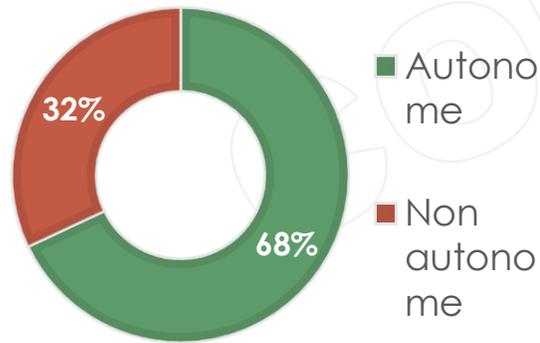


La population interrogée en quelques chiffres

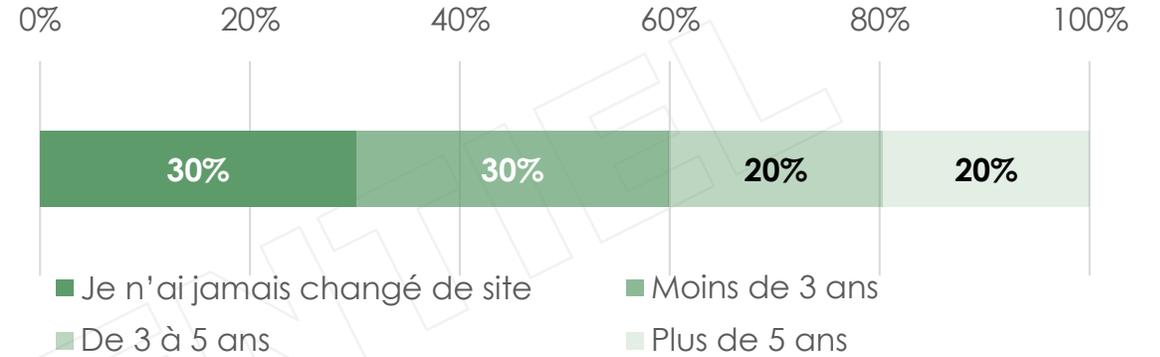
Répartition effectif par site



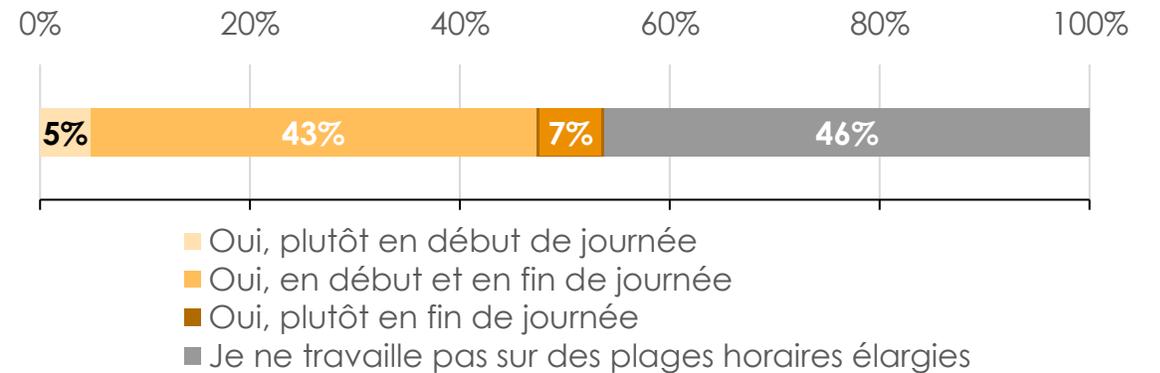
Répartition effectif par autonomie horaire



Dernier changement de site



Q10. Dans le cadre de votre métier, êtes-vous amené à travailler sur des plages horaires variables ?





La population interrogée en quelques mots

Un **taux de participation** de **88 %** au questionnaire qui garantit une **bonne représentativité** de la population interrogée et des réponses enregistrées.

La population interrogée est principalement rattachée au **site de Maurin** (82 %).

Majoritairement, les salariés se déclarent **autonomes** dans la gestion de leurs horaires de travail (68%). **Plus d'1 répondant sur 2** déclare travailler sur des **plages horaires variables** (54 %).

Répartition des **plages horaires** selon le **niveau d'autonomie dans la gestion des horaires de travail**

	Autonome dans les horaires	Non autonome dans les horaires
Plage horaire élargie	68 %*	24 %
Plage horaire classique	32 %	76 %
	100 %	100 %

Note de lecture : 68 % des salariés déclarant être autonomes dans la gestion de leurs horaires travaillent en plages horaires élargies.

Les horaires de travail variables sont généralement réalisés aussi bien en **début qu'en fin de journée**.

Enfin, 30 % des répondants n'ont **jamais changé de site** depuis qu'ils travaillent au CA Languedoc.



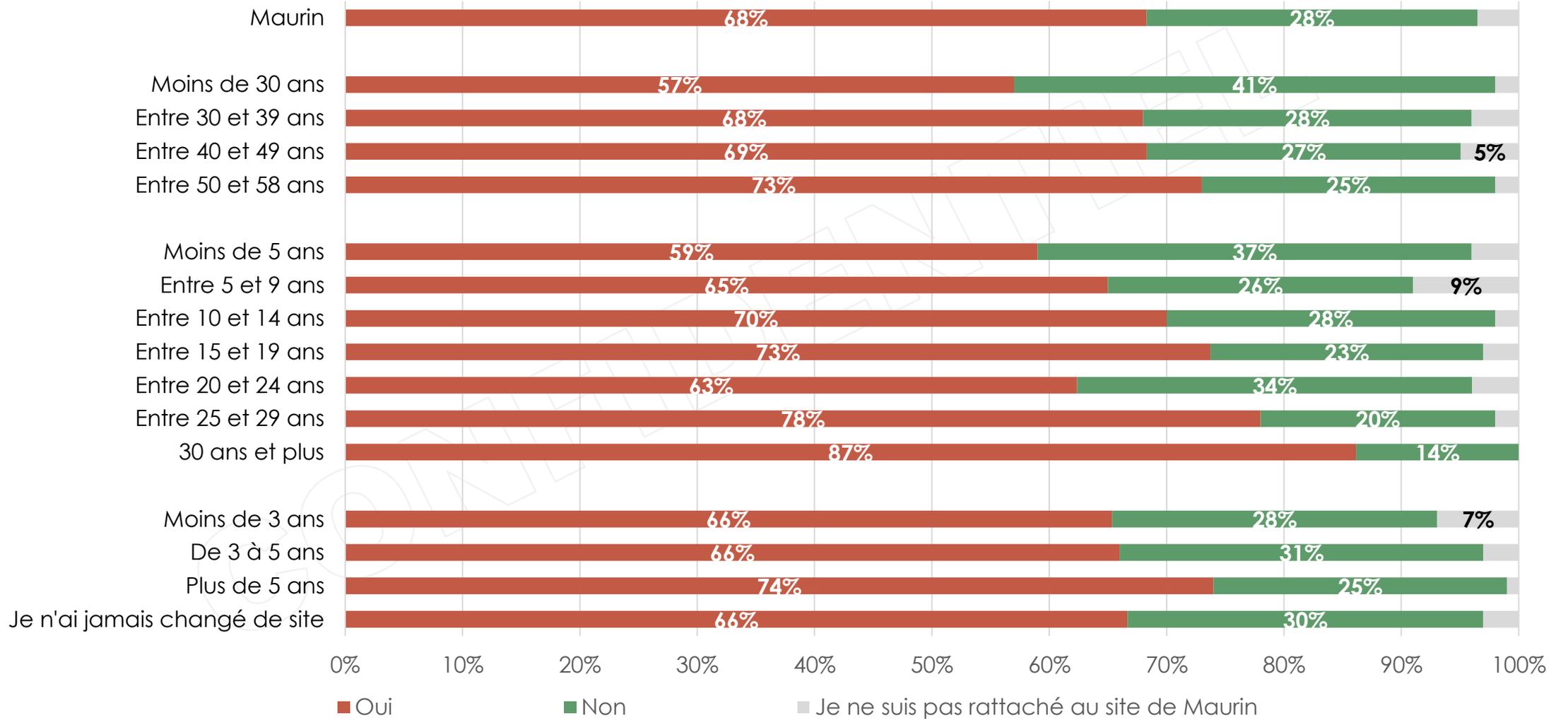
Adhésion au projet de transfert du siège social de Maurin
dans le quartier de Cambacérès

CONFIDENTIEL



Q2. Auriez-vous préféré rester sur le site de Maurin ?

Âge
Ancienneté
Changement site





Verbatims : Les salariés qui **préfèrent quitter le site de Maurin**



Espace de travail vétuste : **Nécessité d'une modernisation des locaux**

« Le siège est vieillissant donc les infrastructures et le mobilier deviennent moins adaptés. »

« Il me semble nécessaire de moderniser notre siège social. »

« Maurin est un site qui vieillit et un peu de changement et de modernité serait très apprécié. »



Eco-système dynamique : **L'opportunité du développement économique**

« Je suis convaincu que CA Lanquedoc se doit d'être présent sur cette zone de développement business image représentation en lien avec nos partenaires et le potentiel de la zone Cambacérès. »

« Notre nouveau site sera situé au cœur d'un écosystème d'entreprises qui sera propice à notre développement. »



Localisation et accessibilité : **Être au cœur du réseau des transports en commun**

« Maurin n'est pas accessible aux transports en commun. C'est problématique pour organiser des réunions avec des personnes extérieures. »

« Il y a peu de transports en commun. C'est un site qui n'est pas attrayant. »



111

répondants



Verbatims : Les salariés qui **souhaitent rester à Maurin**



Environnement naturel :

Attache à un cadre relaxant et agréable

« Cadre apaisant où il y a beaucoup de verdure et lorsqu'on arrive sur le site, il n'y a aucun embouteillage. C'est un privilège de travailler dans un tel cadre conférant sérénité dans le quotidien. »

« Cadre agréable avec moins de pollution. Présence d'espaces pour les activités sportives. »



Disponibilité du parking :

Un nombre suffisant de places à disposition

« Emplacement de parking nombreux pour les vélos, les motos et voitures. »

« Le site de Maurin est accessible facilement en voiture avec un parking suffisant pour se garer. Cela permet de venir en 30 minutes au travail. »



Accessibilité en voiture :

Un axe routier moins saturé

« Nous sommes dans une zone privilégiée et nous n'avons pas 2 heures de bouchon par jour même si la circulation est difficile partout à Montpellier. »

« J'aurais préféré rester sur le site de Maurin pour des questions d'accessibilité et de temps de trajet. »

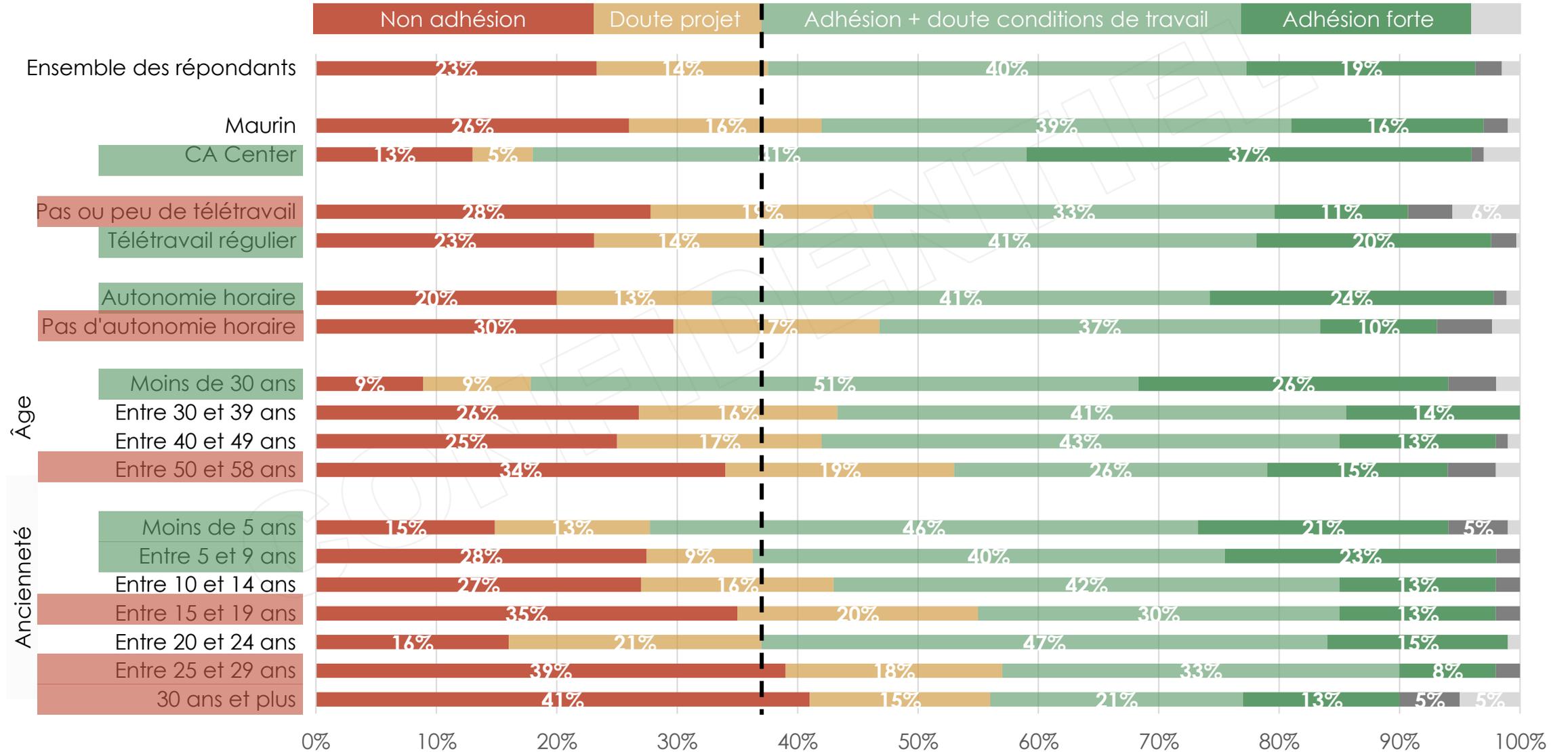


285

répondants



Q1. Concernant le projet de transfert du siège social de Maurin et des sites du CA CENTER et du Village dans le quartier de Cambacérès, en l'état actuel :



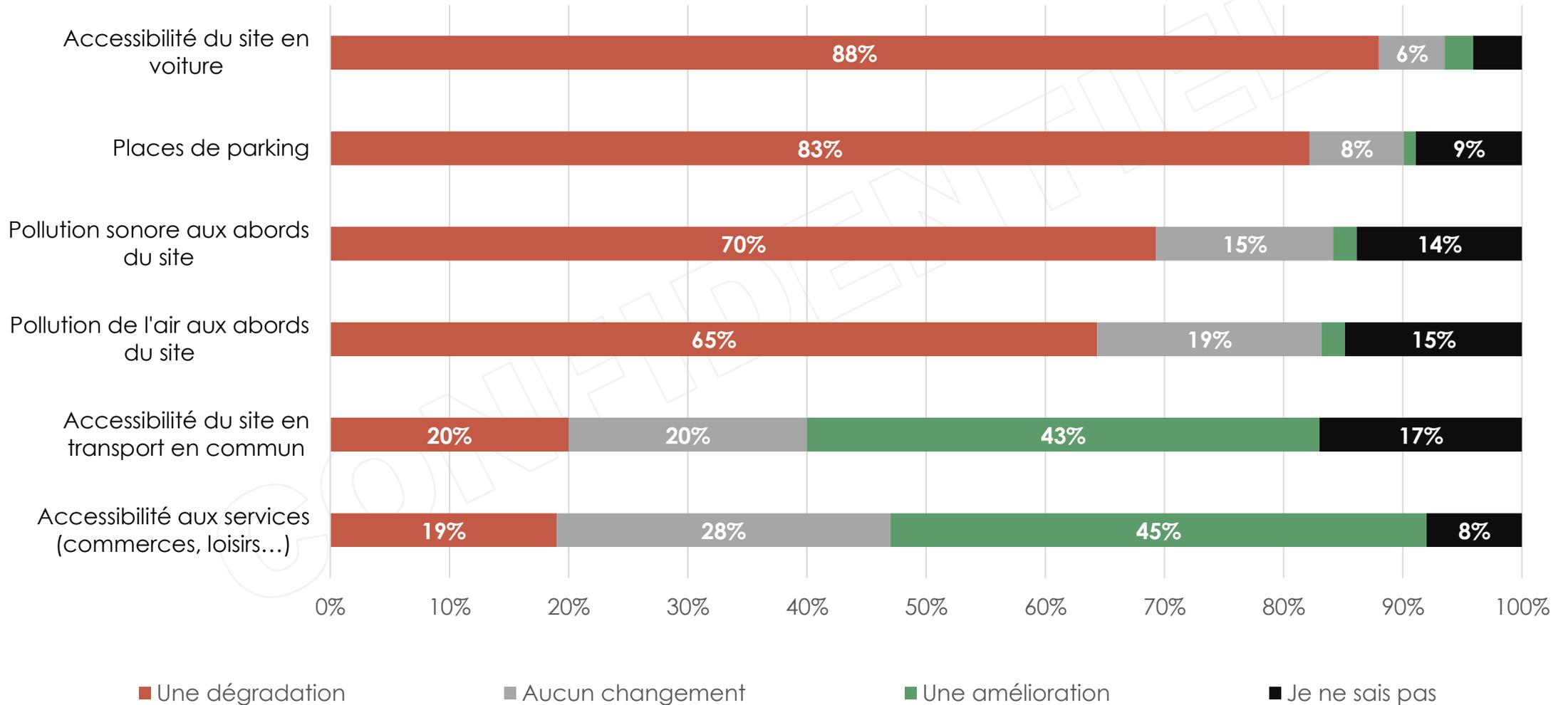


Impacts du projet de transfert du siège social de Maurin et des sites de CA CENTER et du Village sur le quartier de Cambacérés

CONFIDENTIEL



Q4-9. Quel pourrait être selon vous l'impact du projet sur les sujets suivants ?

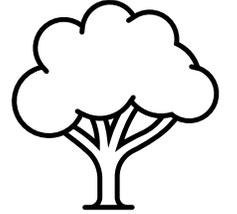




Une adhésion au projet de transfert des équipes du siège dans le quartier de Cambacérés mais des inquiétudes et des doutes demeurent quant à son impact sur les conditions de travail

■ **68 % des répondants** du site de Maurin déclarent préférer **rester sur l'emplacement actuel**. Les principaux éléments justifiant cette préférence sont :

- 🌀 Un fort attachement au **cadre de travail « naturel » qu'offre le site de Maurin**
- 🌀 Une **meilleure accessibilité** au site via l'**axe routier**



■ En revanche, cette préférence ne se manifeste pas sous la forme d'un rejet catégorique du projet de transfert des effectifs du siège : 59 % des répondants déclarent adhérer au projet de transfert (55% des répondants de Maurin) mais 40 % d'entre eux en craignent les impacts en termes de conditions de travail. Par ailleurs seulement 16% des salariés de Maurin déclarent une adhésion forte au projet.

La non-adhésion est plus forte chez les salariés disposant de peu de flexibilité, en termes de **gestion des horaires**, de **télétravail** ainsi que chez les **salariés les plus âgés**.

- Face à ce projet de transfert, les **impacts négatifs** pressentis par les salariés portent sur les sujets suivants : **accessibilité du site en voiture**, **disponibilité des places de parking** et la **dégradation de la qualité de vie** (pollutions de l'air et sonore).
- Des **impacts positifs** sont à souligner sur les sujets de **l'accessibilité au site via les transports en commun** et sur la **proximité avec divers services** (commerces, loisirs...)

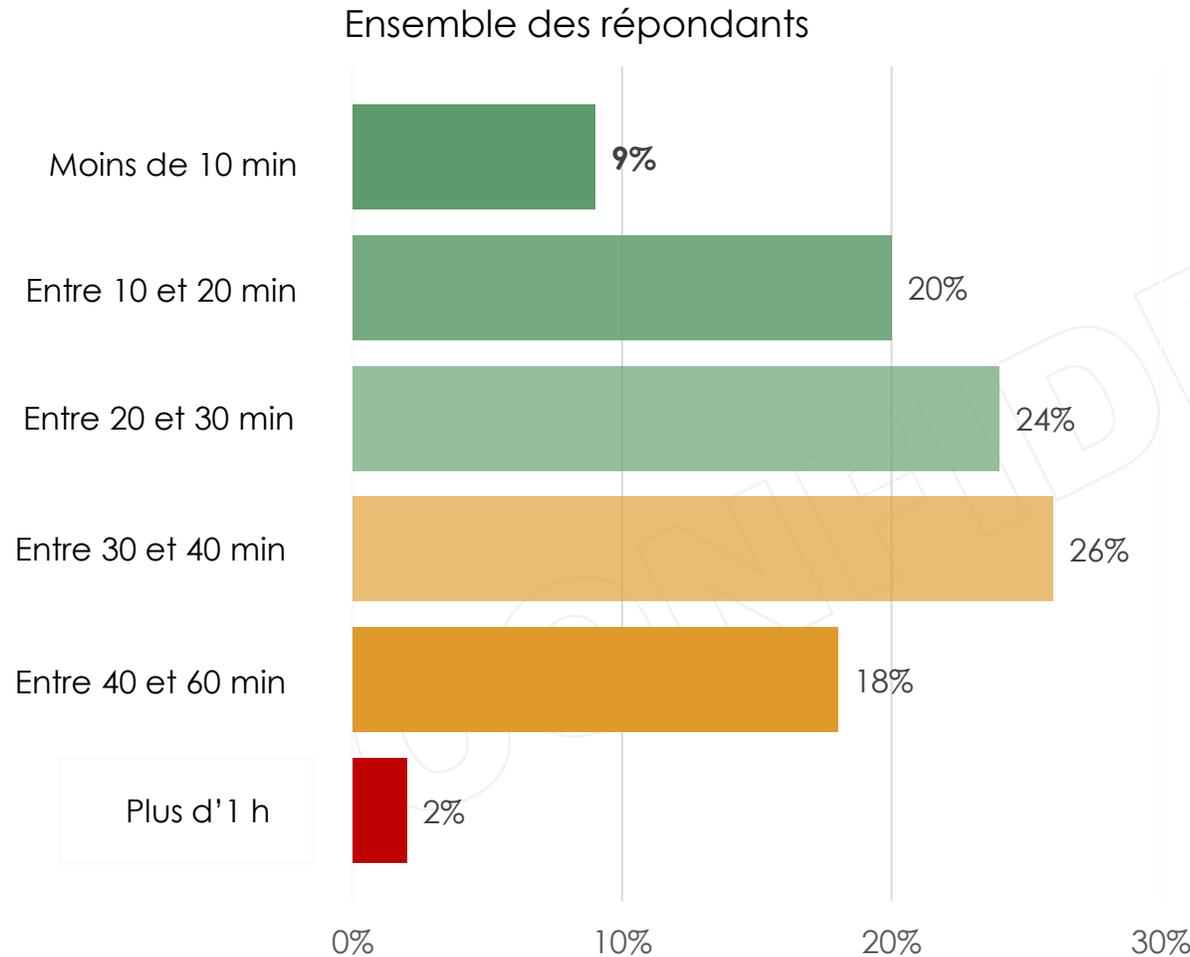


Temps et modes de trajet actuel

CONFIDENTIEL



Q14. Combien de temps vous faut-il, par trajet, pour vous rendre de votre domicile à votre lieu de travail en tenant compte des trajets intermédiaires ?

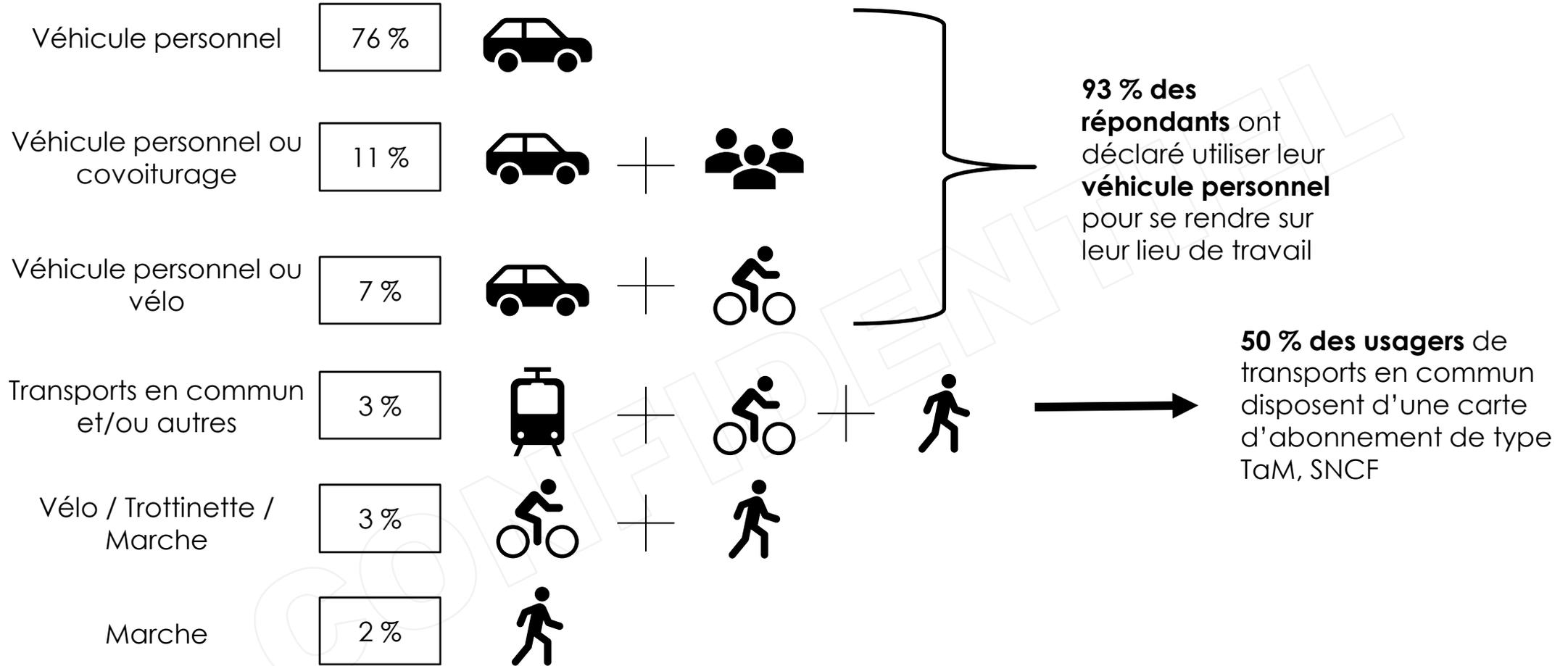


	Maurin	CA Center	Autonome dans les horaires	Non Autonome dans les horaires
Moins de 10 min	<u>11 % *</u>	4 %	10 %	7 %
Entre 10 et 20 min	20 %	22 %	23 %	16 %
Entre 20 et 30 min	23 %	29 %	24 %	26 %
Entre 30 et 40 min	27 %	22 %	23 %	32 %
Entre 40 et 60 min	17 %	20 %	18 %	18 %
Plus d'1 h	2 %	3 %	3 %	1 %

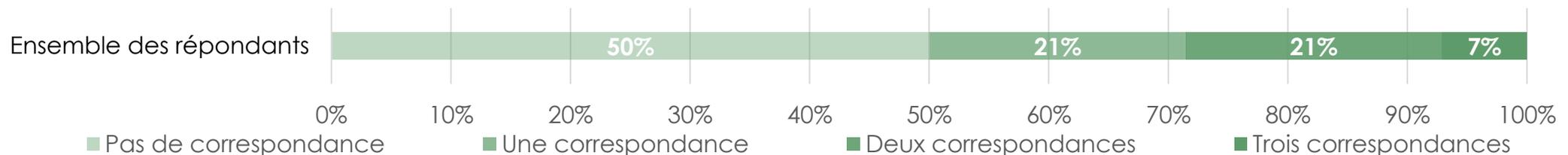
Note de lecture : 9 % de l'ensemble des salariés mettent moins de 10 minutes pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail. **Ce taux monte à 11 %** pour les salariés du site de Maurin.



Q12. Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre sur votre lieu de travail actuel ?



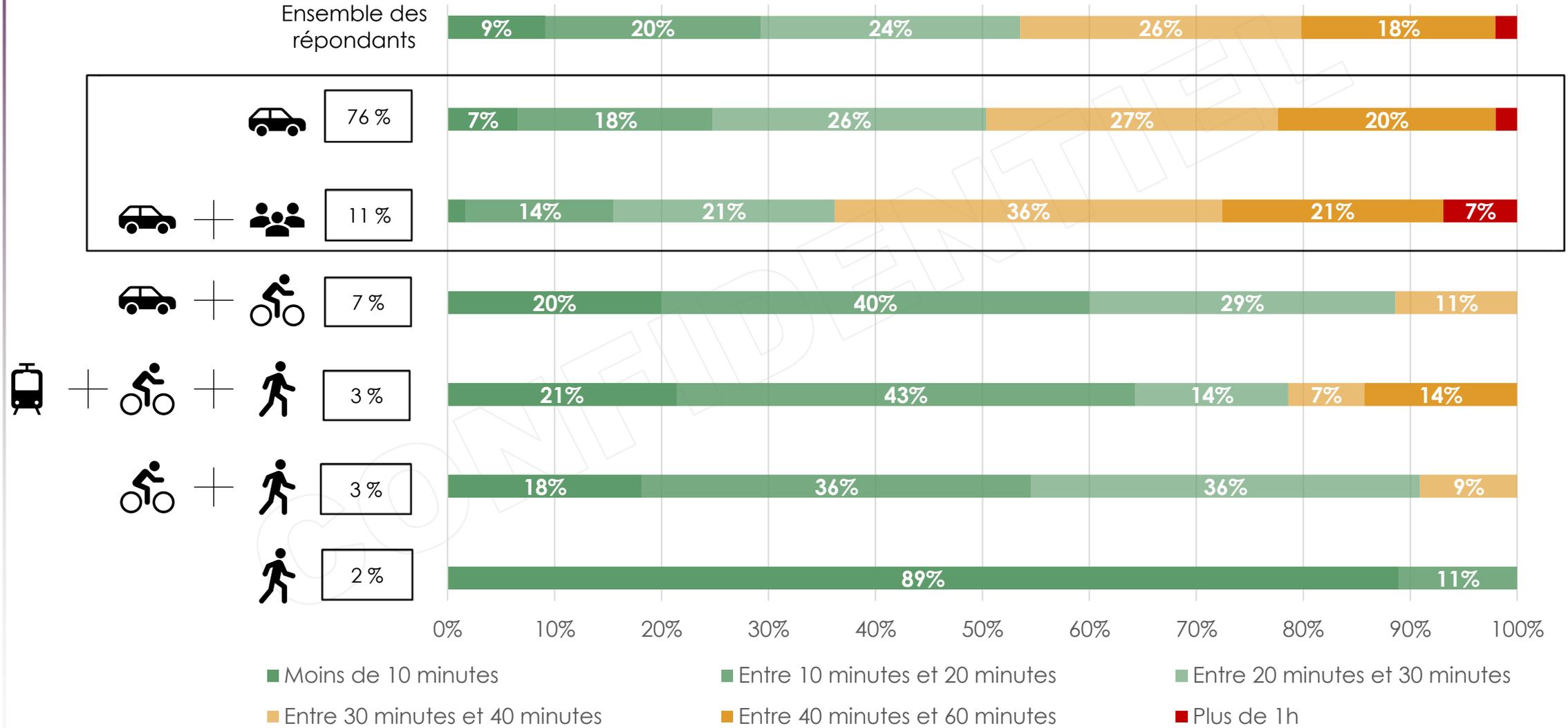
Q15. Si vous prenez les transports en commun, combien de correspondances effectuez-vous ?



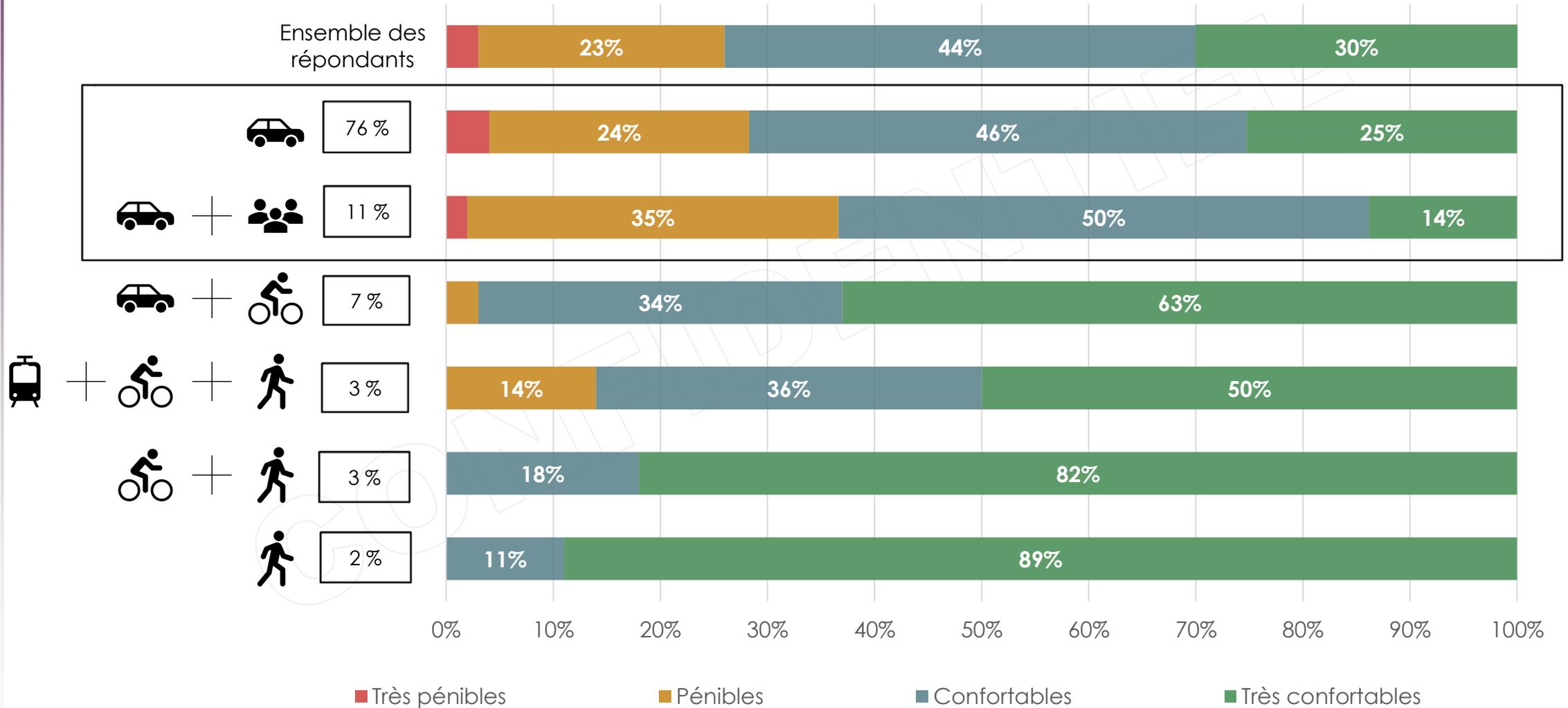
Q12xQ14. Modes de transport x Temps de trajet actuel



L'humain au cœur des décisions



Q17. Actuellement, vous considérez que vos conditions de trajet sont :





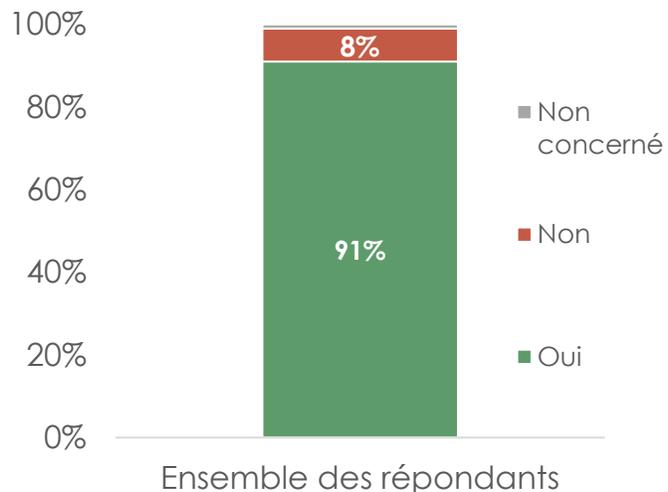
Technologia

Une nouvelle réglementation qui n'impacte pas significativement les modes de transport empruntés par les salariés pour se rendre sur leur lieu de travail.

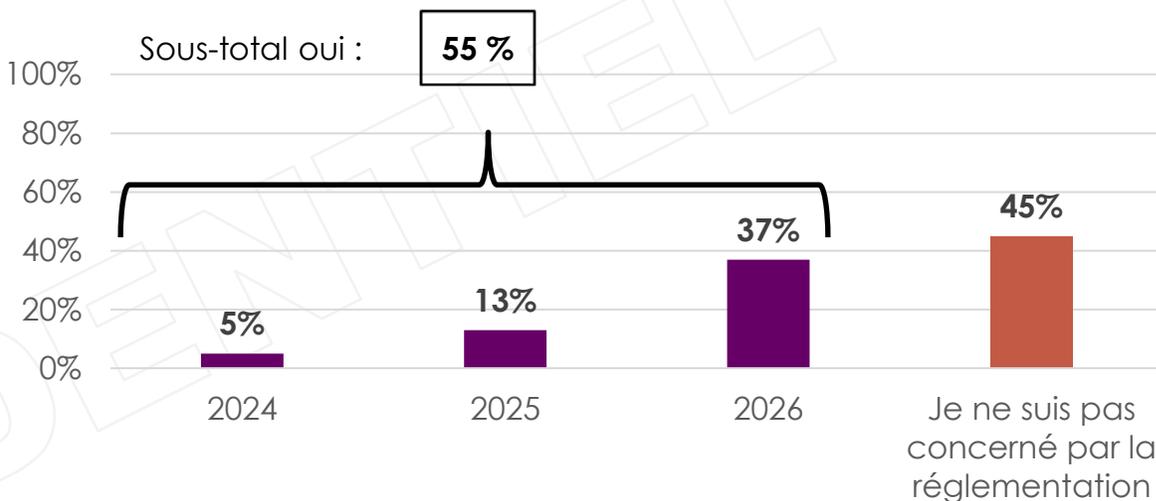


L'humain au cœur des décisions

Q18. Êtes-vous au courant de la nouvelle réglementation relative à la Zone à Faible Emission sur la Métropole de Montpellier ?



Q19. Devrez-vous au regard de la réglementation relative à la Zone à Faible Emission sur la Métropole de Montpellier changer votre véhicule en :



Q20. Suite à cette évolution réglementaire, envisagez-vous de changer votre mode de transport ?

Cible	Réponse		Si oui, mode de transport :		
	Non	Oui	Bicyclette	Train	Voiture / Métro
Ensemble des répondants	81%	19%	8%	7%	7%
Véhicule individuel	84%	16%	6%	6%	5%



Temps et modes de trajet actuel : une dépendance des salariés à l'usage du véhicule individuel ?

- Actuellement, **53 % des salariés** déclarent effectuer un trajet domicile-travail **en moins de 30 minutes**.
- Très largement, le **véhicule individuel** est l'**unique moyen de mobilité** utilisé par **76 % des salariés** pour se rendre sur leur lieu de travail. Dans une moindre mesure, on peut aussi relever de l'**usage alterné** du **véhicule individuel** avec le **covoiturage** et le **vélo**. En revanche, l'usage des **transports en commun** est très **marginal (3 % des salariés)**.
- Bien que les conditions de trajet soient essentiellement qualifiées de « **confortables** », les **salariés utilisant le véhicule individuel** ou le **covoiturage** sont plus exposés à la **pénibilité du trajet** que les autres catégories de mode de déplacement (marche à pied, vélo, transports en commun).
- Malgré une **évolution de la réglementation** en lien avec l'**instauration d'une ZFE** (zone à faible émission de CO₂) au sein de l'agglomération montpelliéraine, **84 % des salariés utilisant uniquement un véhicule individuel** pour se rendre sur leur lieu de travail ne **comptent pas changer de mode de transport**.

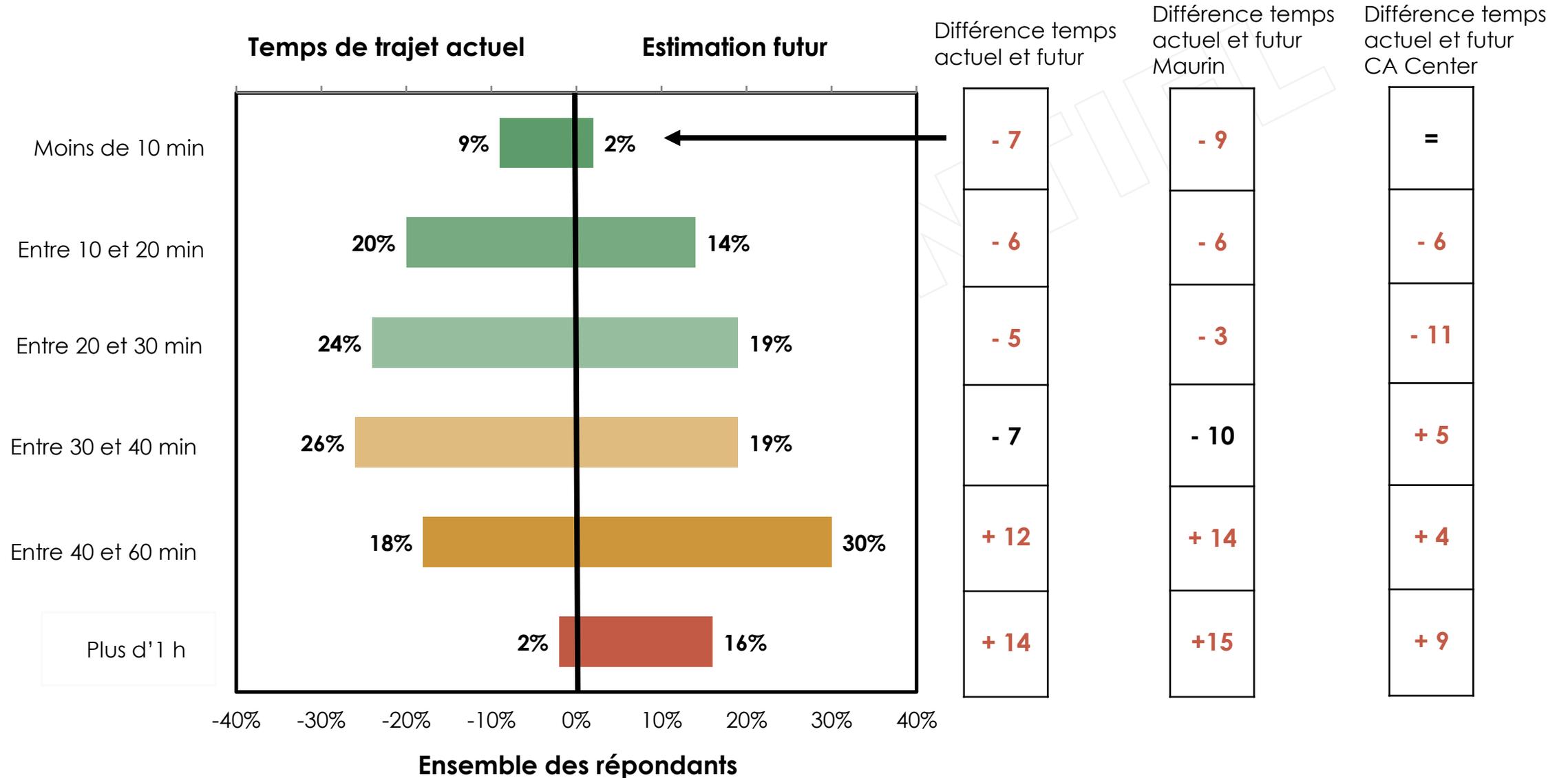


Temps et modes de trajet futurs

CONFIDENTIEL

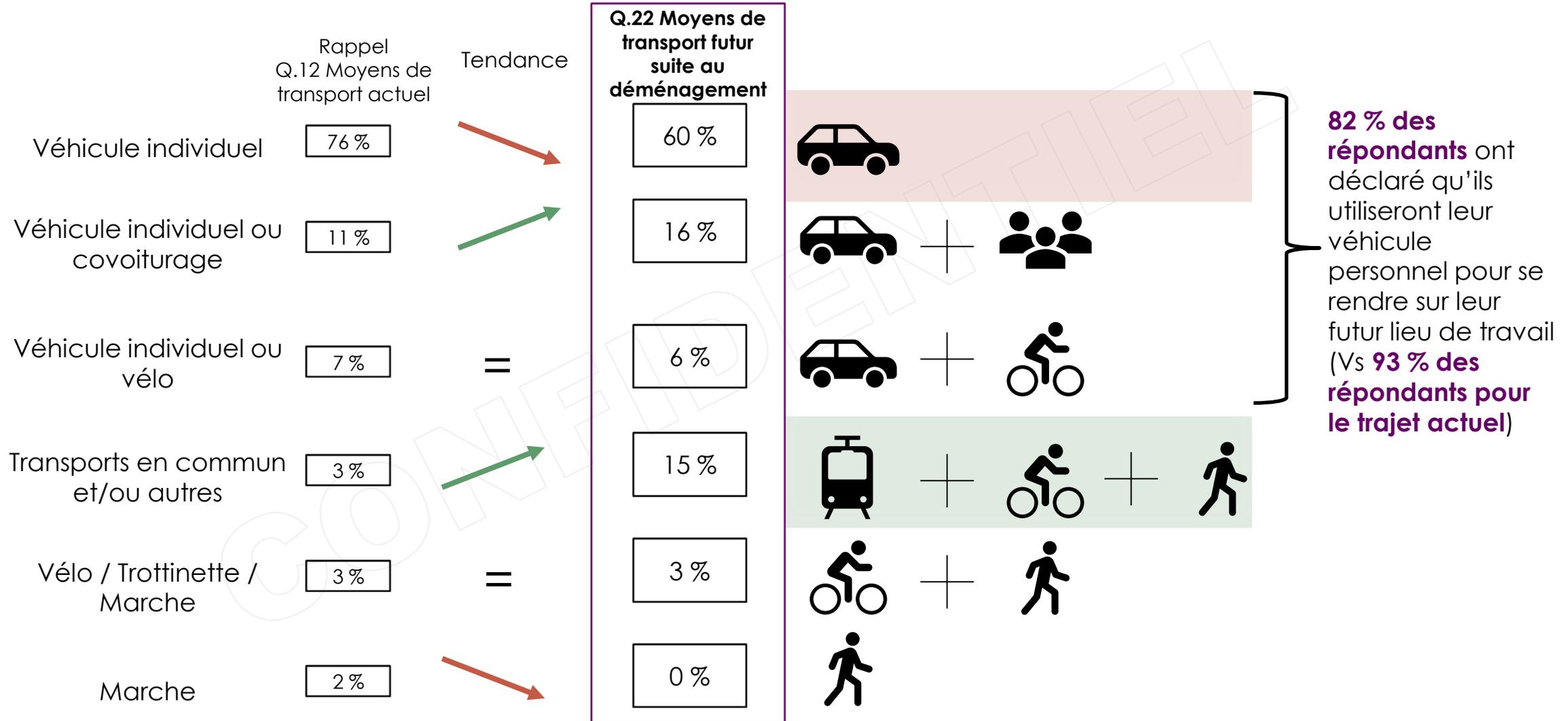


Q14 x Q24. Si le site de Montpellier-Cambacérés était retenu, combien de temps estimez-vous votre trajet, pour vous rendre de votre domicile à votre lieu de travail ?





Q12 x Q22. Comparatif entre l'usage des modes de transport actuel et futur : prévision à une baisse de la pratique de l'autosolisme au bénéfice du covoiturage et des transports en commun suite au déménagement dans le quartier Cambacérés.



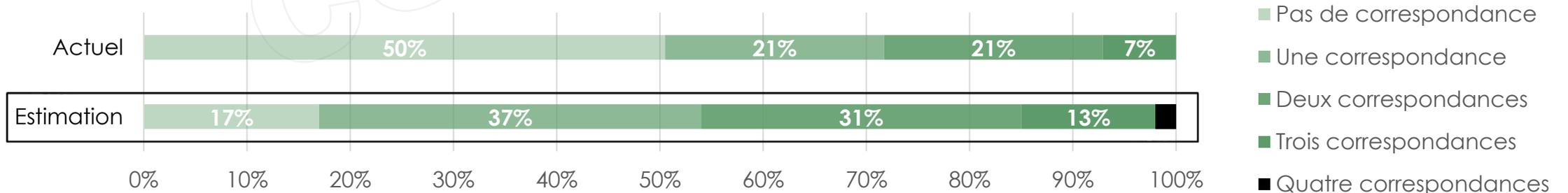


Un projet de prolongation de la ligne 1 du tramway qui a un impact limité sur les choix de transport des salariés pour se rendre sur le futur site de Cambacérés

Q26. Avec le prolongement de la ligne 1 du tramway jusqu'au nouveau site, envisagez-vous de modifier votre mode de transport ?

Ensemble des répondants	66 %	13 %	21 %
Véhicule individuel	69 %	12 %	19 %
Véhicule personnel ou covoiturage	67 %	7 %	26 %
Véhicule personnel ou vélo	49 %	23 %	29 %

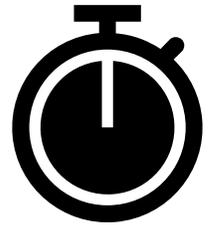
Q25. Si vous envisagez de prendre les transports en commun, combien de correspondances effectueriez-vous ?





Temps de trajet et modes de transport futur : un allongement considérable des temps de trajet avec le déménagement et des modes de transport qui évoluent

■ Avec la validation du choix du site de Montpellier-Cambacérès, **35 % des salariés** estiment qu'ils effectueront le trajet domicile – travail **en moins de 30 minutes (contre 53 % des salariés actuellement)**. De plus, **16 % des salariés** estiment qu'ils effectueront le futur trajet **en plus d'1 heure (contre 2 % actuellement)**. Les **salariés du site de Maurin** semblent bien **plus impactés** par l'**allongement du temps de trajet** que les salariés du site CA Center.



■ En termes de **modes de transport**, il semble que l'**usage unique du véhicule** va sensiblement **diminuer** mais restera **majoritaire (60 % des salariés contre 76 % actuellement)**. Cette baisse se fera au profit de l'alternance de plusieurs moyens de transport :

- ⊗ Voiture individuelle et co-voiturage (**16 % des salariés contre 11% actuellement**)
- ⊗ Transports en commun, marche et vélo (**15 % contre 3 % actuellement**)

La prolongation de la ligne 1 du tramway semble tout de même jouer un rôle dans les changements de modes de transport des salariés. **21 % des salariés ne savent pas encore** si cette prolongation donnera lieu à **un changement de mode de transport**.

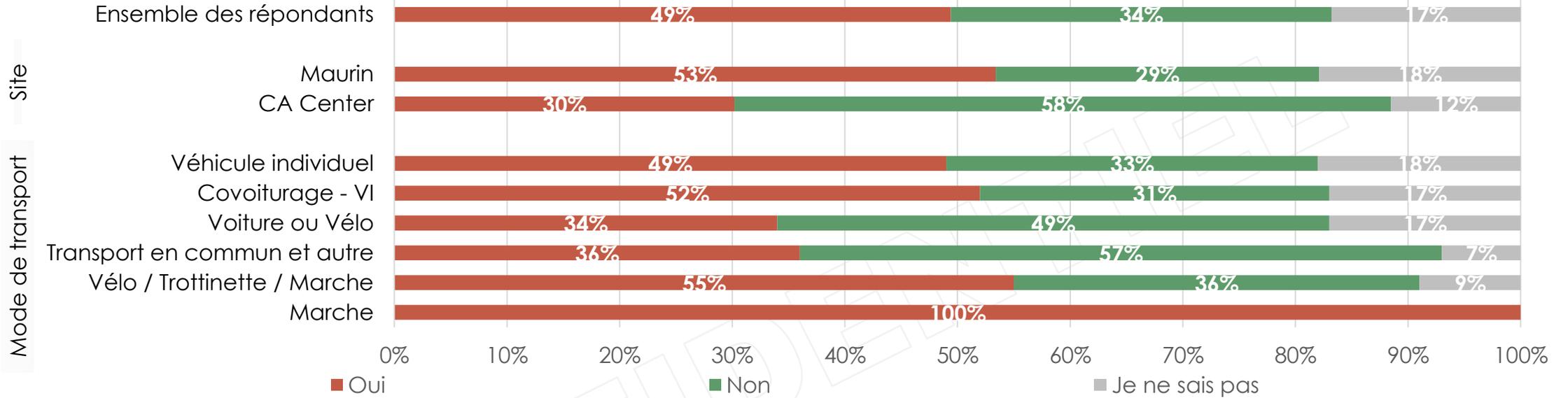


Les mesures facilitantes et difficultés

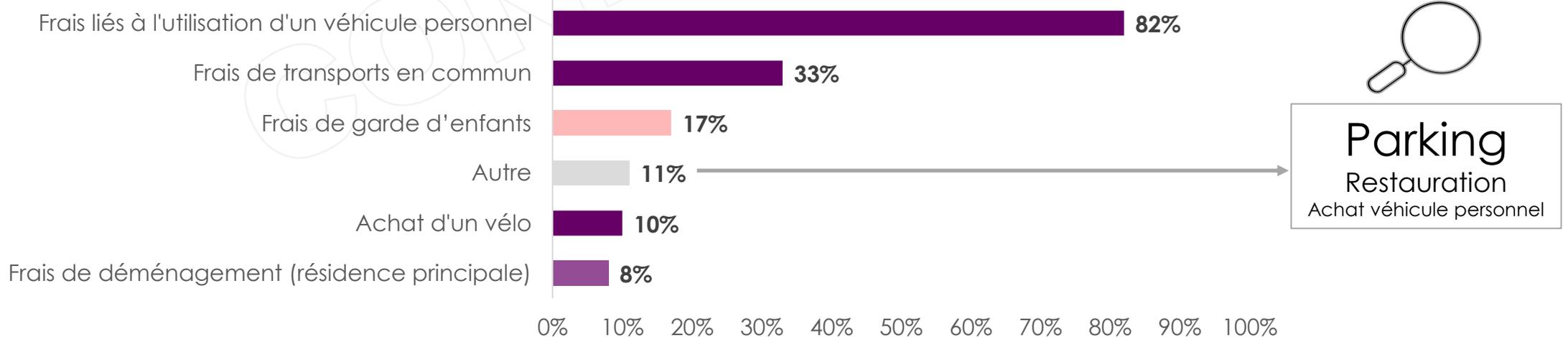
CONFIDENTIEL



Q27. Pensez-vous qu'un déménagement sur le site de Montpellier-Cambacérés occasionnerait des frais supplémentaires par rapport à votre situation actuelle ?

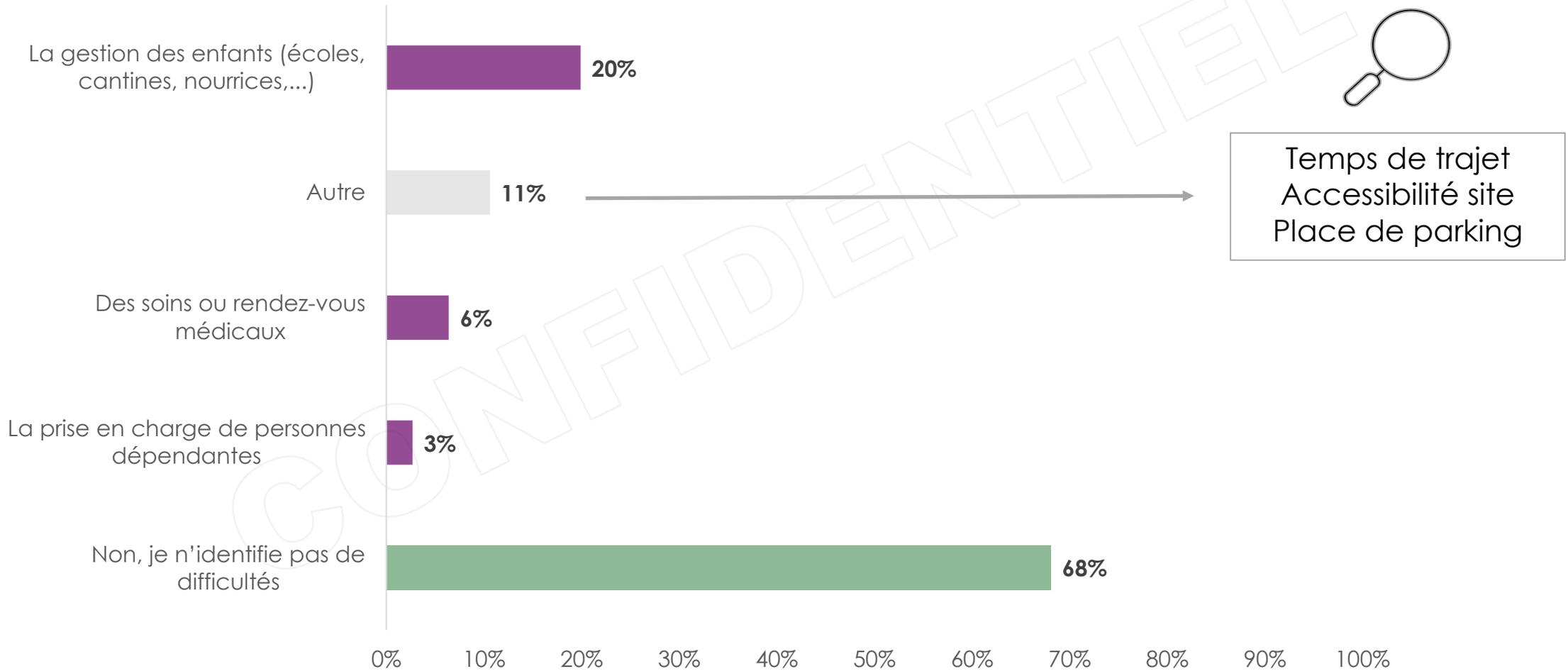


Q28. Si oui, lesquels ?



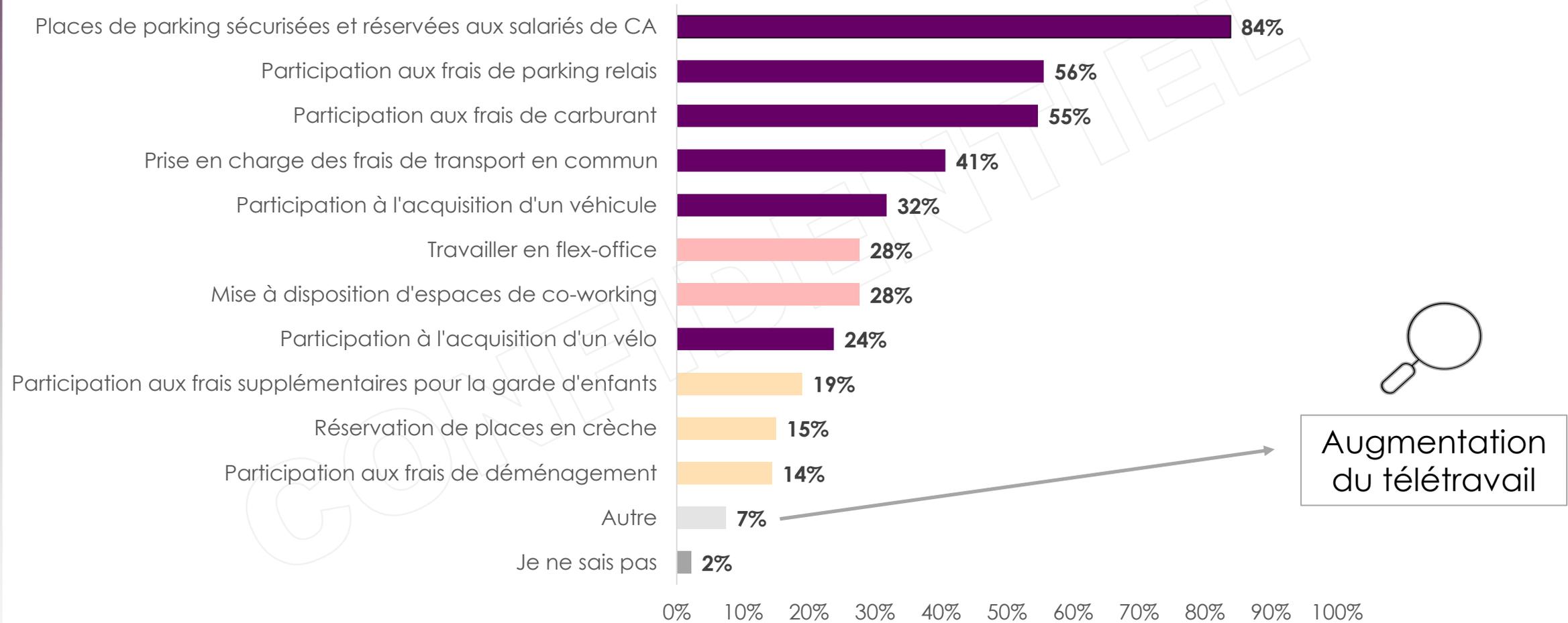


Q41. En cas de transfert du siège social de Maurin et des sites de CA CENTER et du Village sur Cambacérés en 2027/2028, au regard de votre situation personnelle, identifiez-vous une ou plusieurs difficultés susceptibles de vous empêcher de suivre le déménagement ?





Q35. En cas de transfert du siège social de Maurin et des sites de CA CENTER et du Village sur le quartier de Cambacérès, quelle(s) mesure(s) d'accompagnement vous sembleraient pertinentes ?



Légende :

- Accompagnement transport
- Accompagnement mode de travail
- Accompagnement vie pro – vie perso



Des réelles attentes de la part des salariés en termes de mesures d'accompagnement, notamment sur le volet du financement des frais de transport et de l'infrastructure parking

- **Près d'un répondant sur deux** déclare que le projet de déménagement impliquera **une hausse des frais** par rapport à la situation actuelle, notamment sur le **budget des transports** (véhicule et transports en commun).
- En conséquence, les attentes en termes de mesures d'accompagnement portent principalement sur :
 1. **L'accompagnement au financement des frais de transport** (frais de parking, frais de carburant, acquisition d'un véhicule ou d'un vélo, frais de transports en commun)
 2. **La mise à disposition** d'un parking avec un **nombre de places suffisant**
 3. **L'évolution des espaces/ modes de travail** (télétravail, flex office, espace coworking)
 4. **L'accompagnement sur l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle** (frais de garderie, crèche, déménagement)
- **32 % des salariés** ont identifié des difficultés qui pourraient les empêcher de suivre le déménagement : **gestion des enfants (20% des répondants)**, **accessibilité du nouveau site (11% des répondants)**.



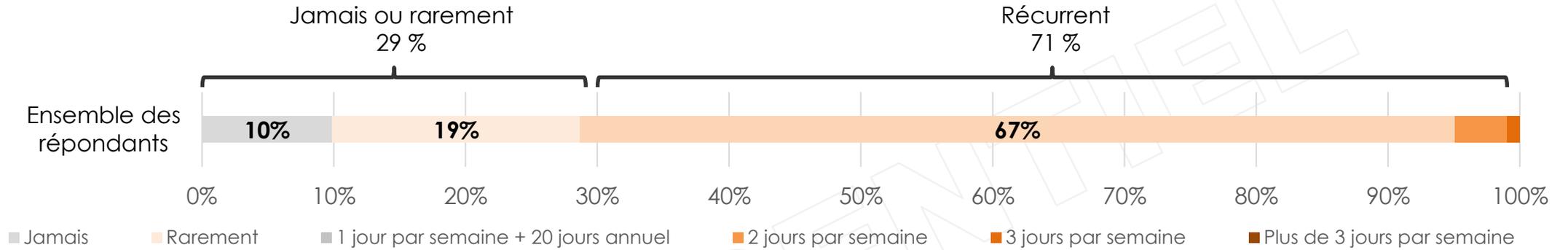
CONFIDENTIEL

Télétravail

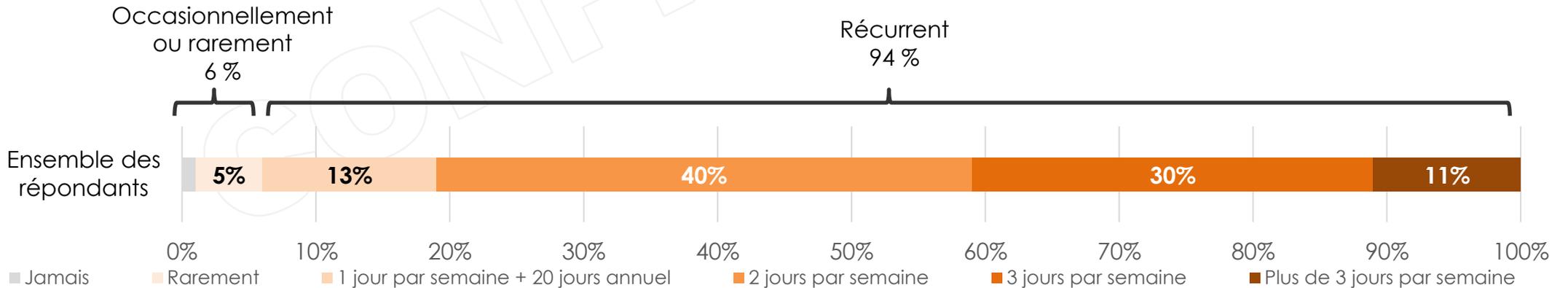


Volonté commune chez les salariés de généraliser le télétravail de manière plus récurrente avec idéalement 2 à 3 jours par semaine

Q30. Jusqu'à présent (hors crise sanitaire), aviez-vous recours au télétravail ?



Q32. Si possible, à l'avenir, vous seriez favorable à pouvoir télétravailler :



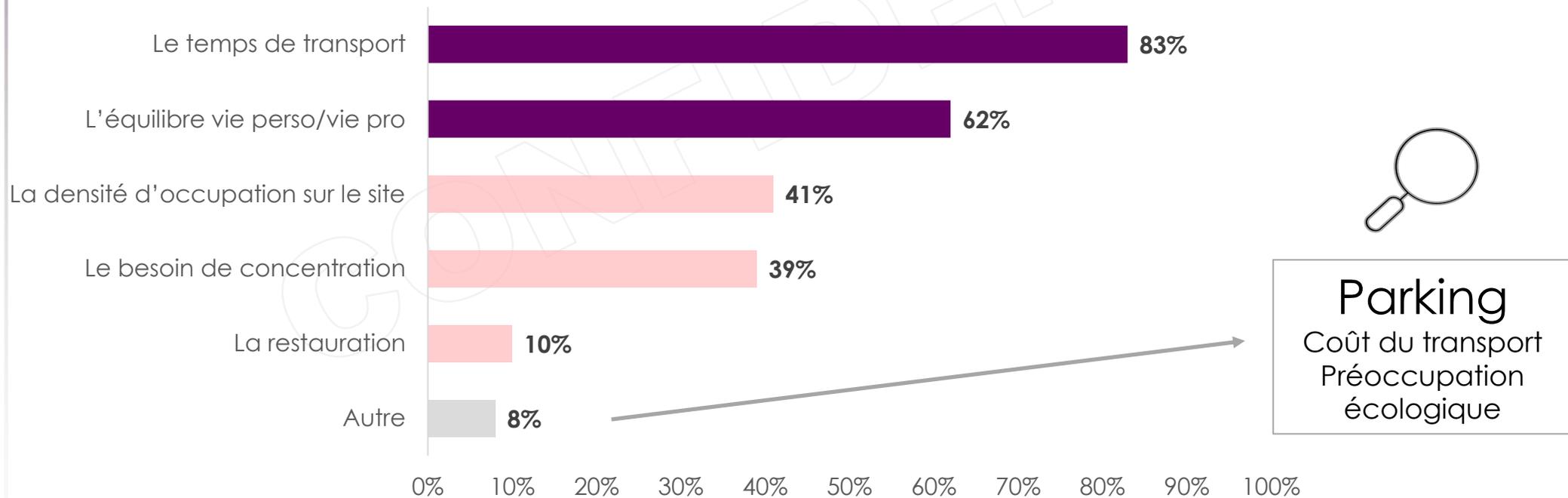


Le télétravail comme pratique très largement appréciée par les salariés et représentant un potentiel levier d'engagement pour le projet de déménagement

Q31. Globalement, le télétravail jusqu'à présent (hors crise sanitaire) est une pratique :



Q33. En cas de déménagement sur le site de Cambacérés, vos souhaits en matière de télétravail seront principalement motivés par ...



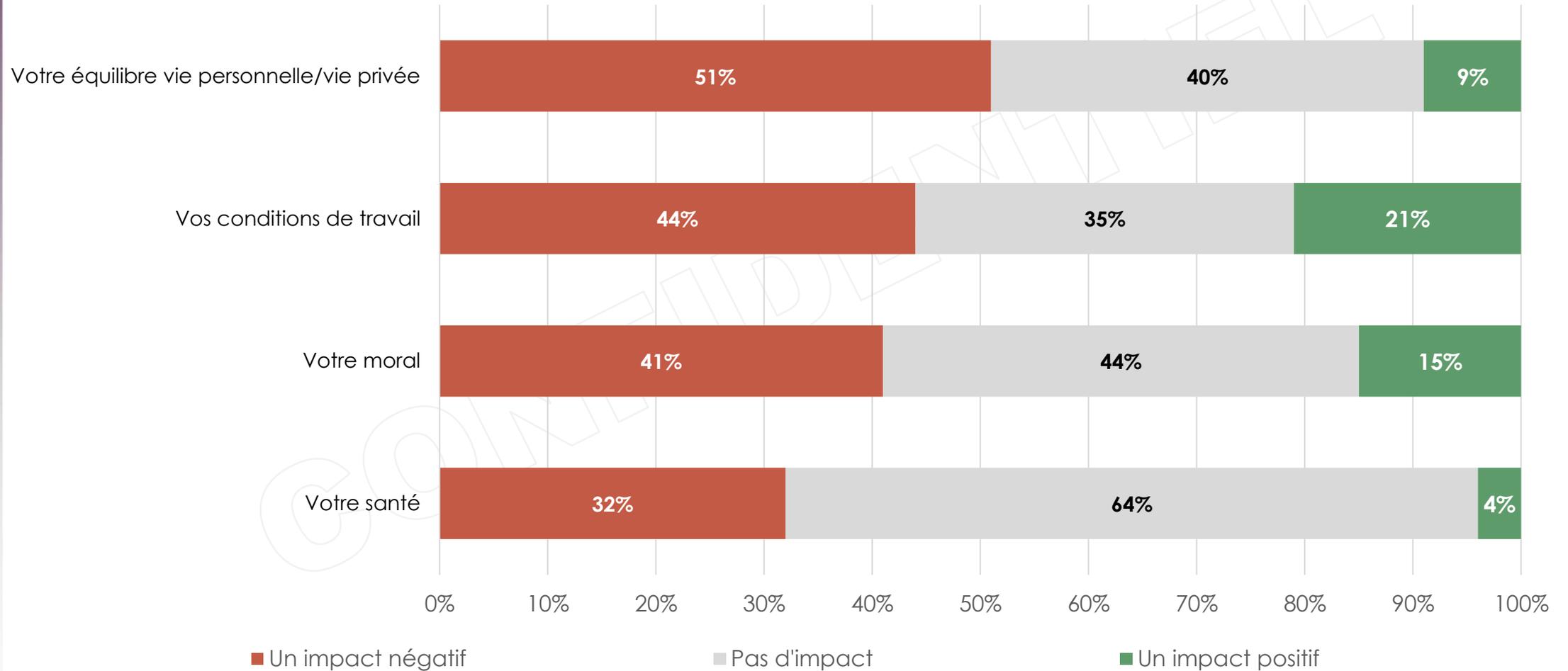


CONFIDENTIEL

Vision de l'avenir



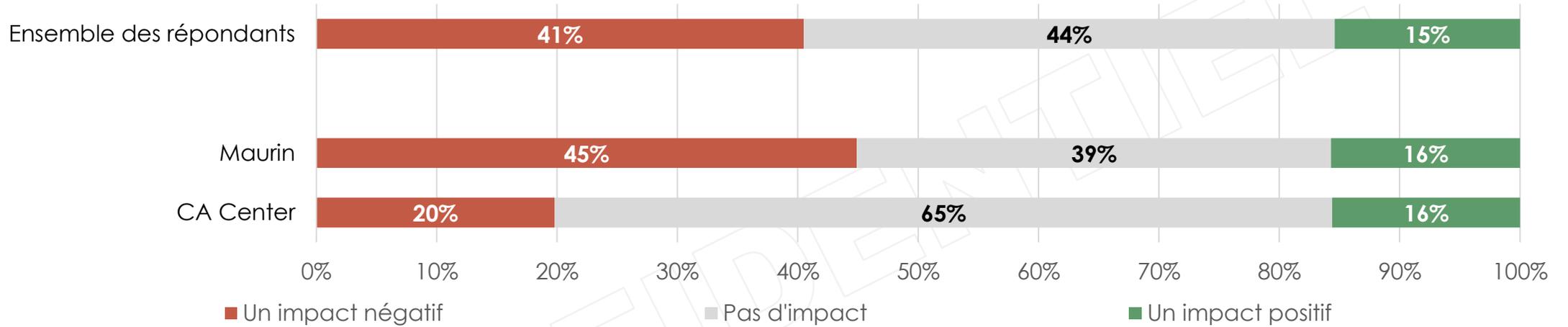
Q37-40. En cas de transfert du siège social de Maurin et des sites de CA CENTER et du Village sur le quartier de Cambacérés en 2027/2028, pensez-vous que le projet puisse avoir des incidences sur :



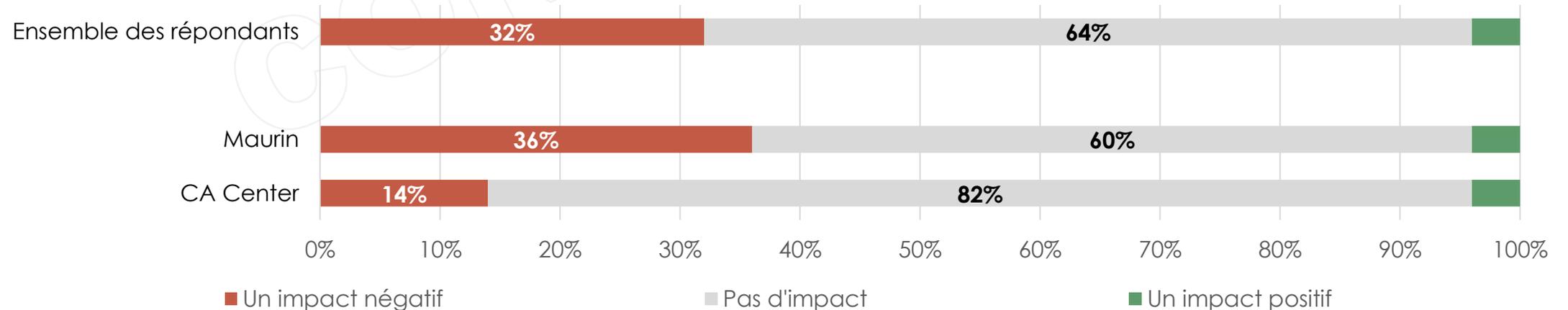


Un projet de déménagement qui impactera significativement plus les salariés du site de Maurin sur le plan de la santé morale et physique...

Q37. En cas de transfert du siège social de Maurin et des sites de CA CENTER et du Village sur le quartier de Cambacérès en 2027/2028, pensez-vous que le projet puisse avoir des **incidences sur votre moral** ?



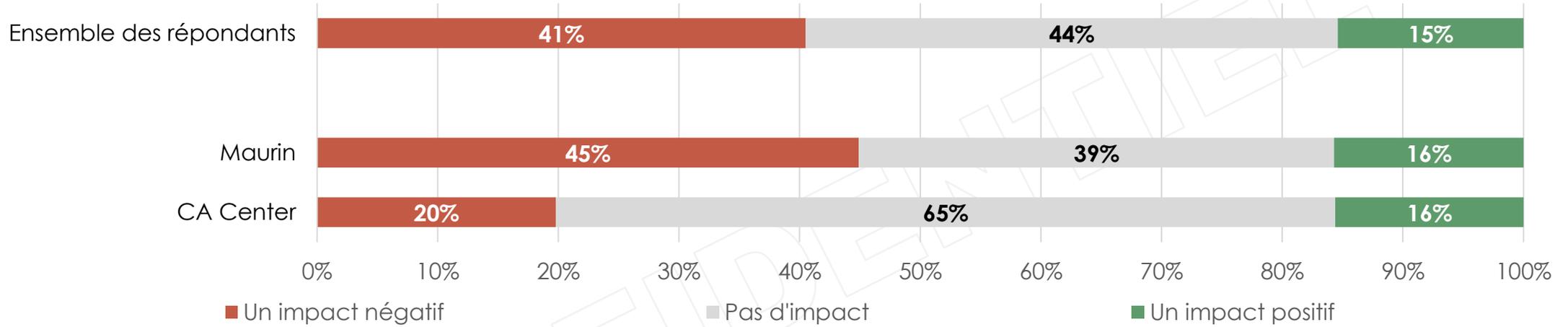
Q38. En cas de transfert du siège social de Maurin et des sites de CA CENTER et du Village sur le quartier de Cambacérès en 2027/2028, pensez-vous que le projet puisse avoir des **incidences sur votre santé** ?



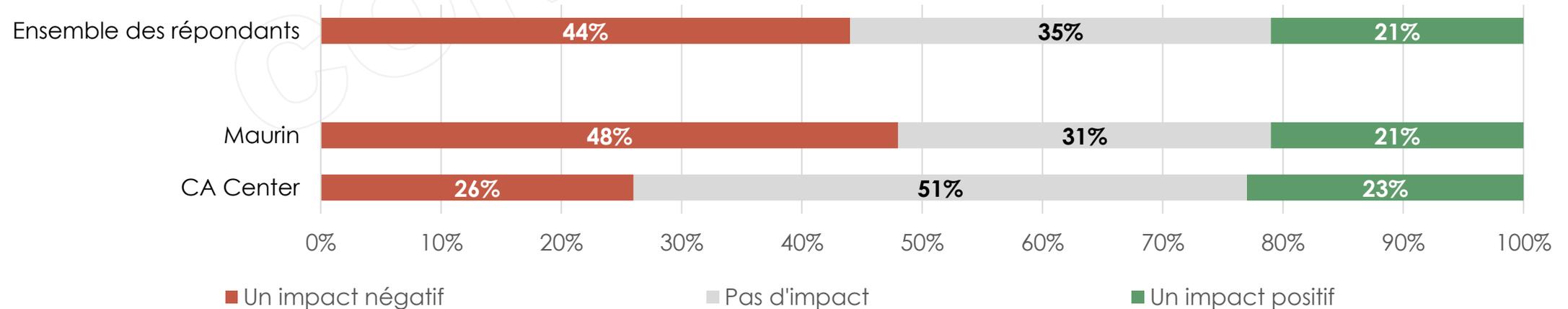


...Et sur les plans de l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle et des conditions de travail

Q37. En cas de transfert du siège social de Maurin et des sites de CA CENTER et du Village sur le quartier de Cambacérés en 2027/2028, pensez-vous que le projet puisse avoir des incidences sur votre **équilibre vie personnelle/vie professionnelle**?



Q38. En cas de transfert du siège social de Maurin et des sites de CA CENTER et du Village sur le quartier de Cambacérés en 2027/2028, pensez-vous que le projet puisse avoir des **incidences sur vos conditions de travail** ?





Des craintes sur l'équilibre de vie personnelle-professionnelle qui pourraient être contrebalancées par plus de télétravail ?

- **94 % des salariés** souhaiteraient pouvoir **télétravailler de manière récurrente**, à savoir au moins **une fois par semaine**. Idéalement, **70 % des salariés** souhaiteraient **télétravailler 2 à 3 jours par semaine**.
- Pour **93 % des salariés**, le télétravail est perçu comme une **pratique positive** et apparaît comme une **mesure d'accompagnement** sollicitée par les salariés dans le cadre du projet de déménagement afin de :
 - ⊗ réduire le **temps passé dans les transports (83 % des salariés)**
 - ⊗ conserver un bon **équilibre vie personnelle / vie professionnelle (62 % des salariés)**
 - ⊗ conserver de **bonnes conditions de travail** (mode de travail permettant aux salariés de **se concentrer**)
- Le **télétravail** pourrait donc constituer un **levier puissant d'adhésion au projet de déménagement** par les salariés, dès lors que les principales craintes des salariés portent avant tout sur la **dégradation des conditions de travail** et de **l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle**.



CONFIDENTIEL

Questions ouvertes



Méthode

- Complément d'analyse qualitatif
- La méthode Reinert
 - Classification des termes employés en plusieurs champs lexicaux
 - Mise en évidence des thèmes dominants
 - Mise en évidence des liens entre les thèmes dominants
- Verbatim types
 - Reconstitution de verbatim types
 - Mise en évidence des populations les plus concernées

CONFIDENTIEL



Verbatim positifs



373



Nombre observé



plus concerné

Espace de travail moderne

La modernisation de l'environnement de travail avec des espaces plus grands et un plus grand nombre d'espaces de coworking sont vivement appréciés dans ce projet.

« Environnement de travail **confortable**, et **technologique** avec des espaces de travail partagés **plus adaptés** aux **modes de travail modernes.** »

« **Optimisation** des espaces de travail dans un **environnement dynamique. Salle de sport** est un gros plus. »

Espace : 90
Moderne : 75
Local : 56

Site de Maurin

Ecosystème dynamique

La présence du siège dans un environnement plus dynamique sera bénéfique aux affaires du CA et contribuera à améliorer la visibilité du groupe au sein d'un écosystème d'entreprises.

« Profiter de tout l'écosystème en saisissant des **opportunités de business** des services associés aux quartiers d'affaires. »

« Environnement de travail plus adapté dans un quartier d'affaires plutôt que dans une zone résidentielle. **Loisirs, commerces plus nombreux.** »

Visibilité : 54
Proximité : 45
Commerce : 37

Ensemble des salariés

Synergie entre les équipes / services

Possibilité de faciliter les échanges entre salariés qui ne sont actuellement pas sur le même établissement.

« Meilleure **synergie entre les collaborateurs** de l'entreprise. »

« Synergie entre les services. Echanges qualitatifs entre différents **réseaux facilitateurs de business.** »

« Regroupement de services que l'on ne voit pas à Maurin. »

Service : 34
Regroupement : 12
Synergie : 8

Site CA Center



Verbatim négatifs



414

Temps de transport

Un temps de trajet qui augmente considérablement, peu importe le mode de transport emprunté.

« **Les transports en commun** n'apparaissent pas comme une **alternative** pour aller sur le site. »

« **Augmentation du temps de trajet** avec des **embouteillages** plus denses. »

Temps : 170
Trajet : 149
Transport : 118

Ensemble des salariés

Pollution de l'environnement

Perte d'un cadre de travail « naturel » pour un environnement plus « urbain ». Crainte de l'exposition à la pollution sonore et atmosphérique.

« Exposition aux **pollutions atmosphériques** et **sonores**. Site coincé entre 2 autoroutes et 2 voies de chemin de fer. »

« Perte **du caractère champêtre et sain** du lieu actuel. **Flux de voitures plus dense.** »

Pollution : 84
Environnement : 73
Sonore : 30

Site de Maurin

Accessibilité et Parking

Crainte quant à l'accessibilité du site par l'autoroute avec des accès saturés. Problème de disponibilité des places de parking.

« **Accessibilité** par l'**autoroute** très **difficile**. Les sorties sont saturées. »

« Il y aura **des difficultés pour se garer** sur le site ce qui peut entraîner un **temps supplémentaire** le matin pour venir travailler. »

Parking : 124
Accès : 96
Place : 95

Ensemble des salariés

Taux d'occupation du site

Crainte en termes de nuisances sonores du fait d'une augmentation de l'occupation des bureaux et difficultés de concentration associées.

« Le fait d'avoir beaucoup d'espace de **coworking** rend la **concentration plus difficile** et le travail moins efficace. »

« **Manque de capacité de concentration** indispensable au type de travail effectué. »

Espace : 58
Manquer : 28
Concentration : 23

Ensemble des salariés



Nombre observé



plus concerné



Verbatim contributions



368



Nombre observé



plus concerné

Parking

Deux solutions se dégagent :

- Place de parking individuelle
- Parking en périphérie avec système de navette au site
- Prise en charge de frais de parking

« Une place de parking par salarié afin d'éviter le **stress** du matin pour trouver un place. »

« Un nombre de places de parking suffisant pour tous les salariés. »

« Prise en charge **des frais de parking** si pas de place. »

Parking : 127
Place : 113
Accessibilité : 38

Ensemble des salariés

Espace de travail

Conserver des espaces « silencieux » et développer une palette de services : restauration, espaces de sport et détente, espace vert, espace convivialité...

« Garder des **espaces à taille humaine** afin de garantir une ambiance propice à la **concentration**. »

« Espace sport et détente ainsi qu'un espace repos. »

« Aménagement d'espaces vert. »

Espace : 50
Vert : 15
Sport : 12

Ensemble des salariés

Télétravail

Flexibilisation de l'organisation du temps de travail avec des aménagements ainsi qu'un plus grand recours au télétravail.

« **Augmentation** du nombre de **jours de télétravail** avec un nouvel accord. »

« **Aménagement des horaires** et généralisation du télétravail. »

« Organisation du travail et du temps plus **flexible**. »

Télétravail : 96
Horaire : 57
Flexibilité : 24

Ensemble des salariés



Détail des trajets réalisés en voiture

CONFIDENTIEL



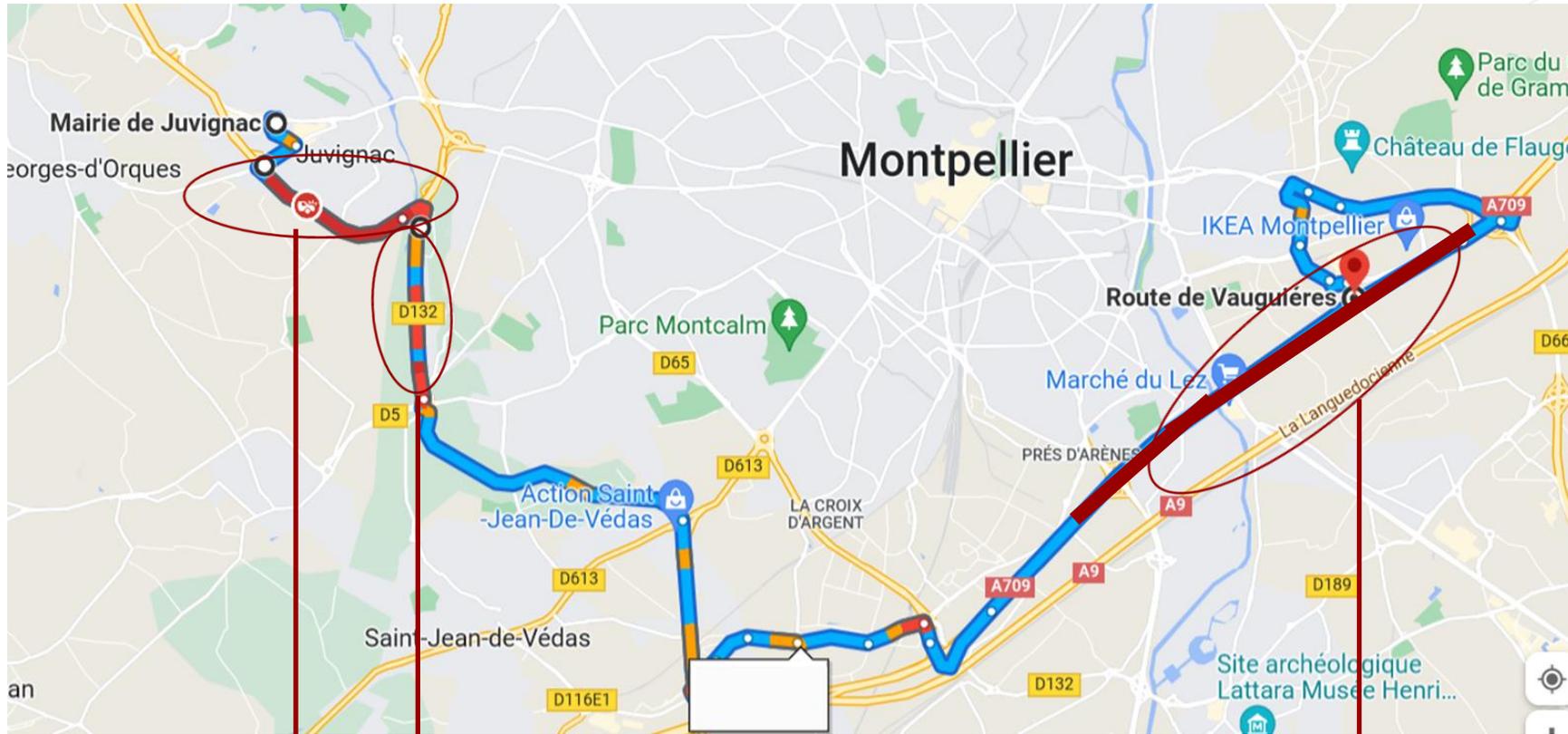
Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Mairie de Juvignac – Route de Vauguières – les trajets aller (1/5)



Circulation dense avec ralentissements au niveau des ronds-points (rallongement de 3 minutes)

Embouteillage à l'échangeur N 109 et D 132 (rallongement de 5 minutes)

Embouteillage entre les sorties 30 et 29 de l'A709 (rallongement de 6 minutes)

Mairie Juvignac – Route de Vauguières	
Heure départ	7h46
Heure arrivée	8h39
Temps estimé (Waze)	39 minutes
Temps réel	53 minutes
Conditions de trafic	Dense



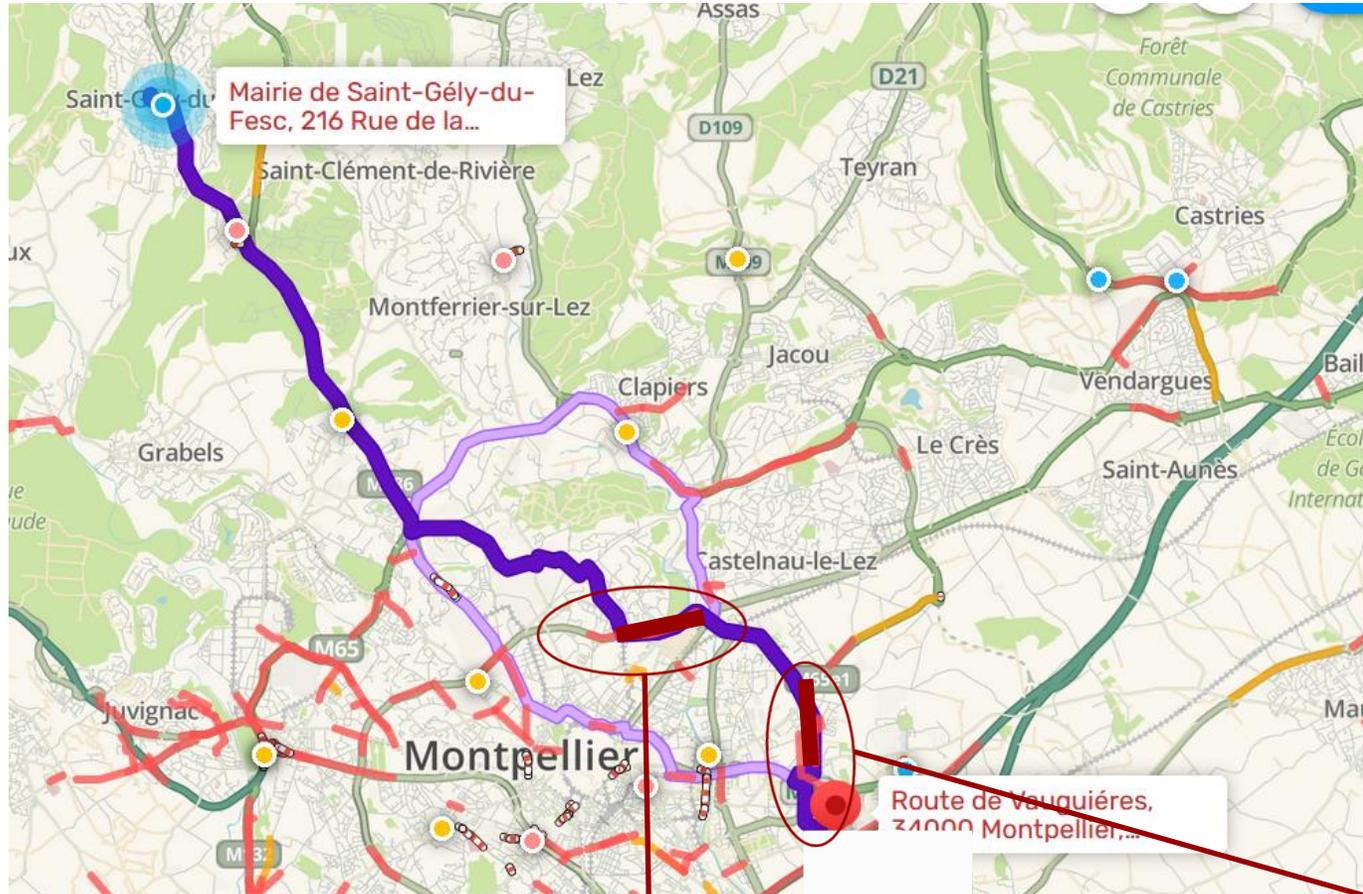
Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérès

Mairie de Saint-Gély-du-Fesc – Route de Vauguières – les trajets aller (2/5)



Circulation dense au niveau de l'avenue de la justice de Castelnaud (rallongement de 3 minutes).

Circulation dense au niveau de la rue Becquerel, jusqu'à l'entrée du centre commercial Odysseum (rallongement de 6 minutes)

Mairie Saint-Gély-du-Fesc – Route de Vauguières	
Heure départ	7h56
Heure arrivée	8h42
Temps estimé (Waze)	37 minutes
Temps réel	46 minutes
Conditions de trafic	Dense Montpellier



Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérès

Mairie de Castelnau-le-Lez – Route de Vauguières – **les trajets aller (3/5)**



Circulation dense au niveau de la rue Becquerel, jusqu'à l'entrée du centre commercial Odysseum (rallongement de 11 minutes)

Mairie Castelnau-le-Lez – Route de Vauguières	
Heure départ	8h59
Heure arrivée	9h27
Temps estimé (Waze)	17 minutes
Temps réel	28 minutes
Conditions de trafic	Dense Montpellier



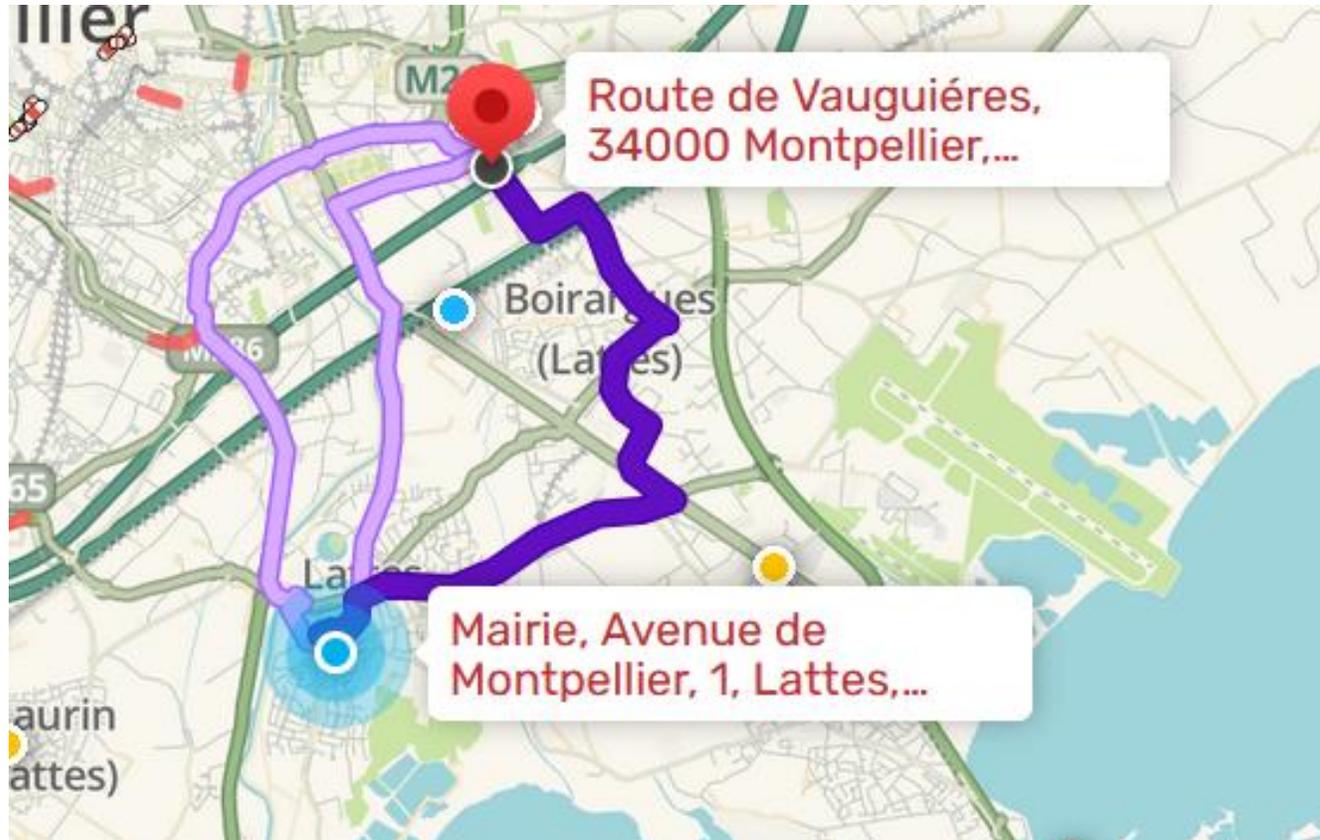
Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérès

Mairie de Lattes – Route de Vauguières – les trajets aller (4/5)



Mairie Lattes – Route de Vauguières	
Heure départ	8h53
Heure arrivée	9h04
Temps estimé (Waze)	12 minutes
Temps réel	11 minutes
Conditions de trafic	Fluide



Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Zoom sur la sortie 29 – les trajets aller (5/5)



Sortie 29 de l'A709	
Sortie 29 de l'A709 – Route de Vauguières	
Heure départ	8h24
Heure arrivée	8h39
Temps estimé (Waze)	8 minutes
Temps réel	15 minutes

Photo : embouteillage entre les bretelles 29 et 30 de l'A709 en direction de Baillargues. Bouchon de 2 km.
Photo prise à 8h56 le mardi 6 septembre 2022.



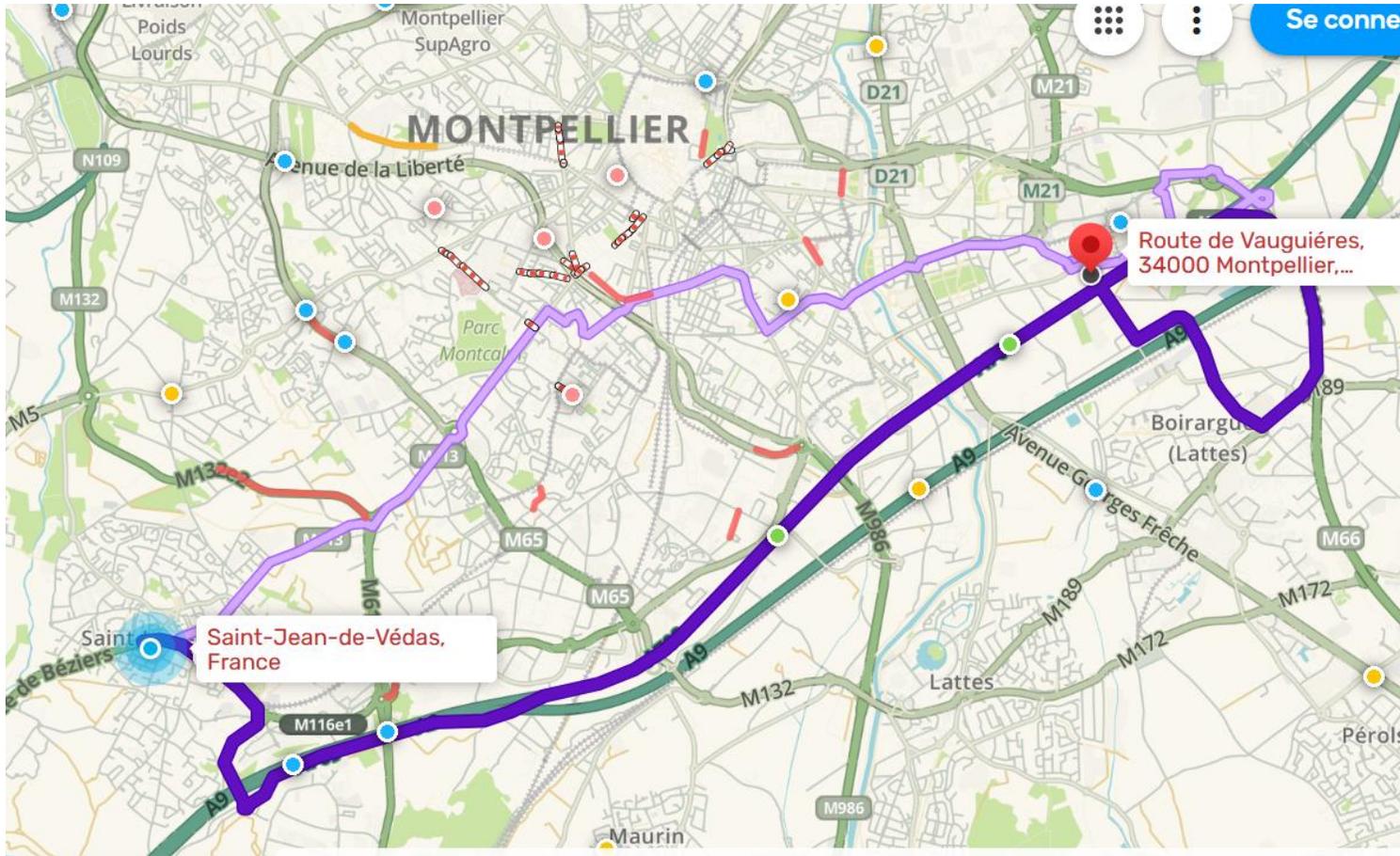
Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Route de Vauguières – Mairie Saint-Jean-de-Védas – **les trajets retour (1/5)**



Mairie Saint-Jean-de-Védas – Route de Vauguières	
Heure départ	16h59
Heure arrivée	17h23
Temps estimé (Waze)	26 minutes
Temps réel	24 minutes
Conditions de trafic	Fluide



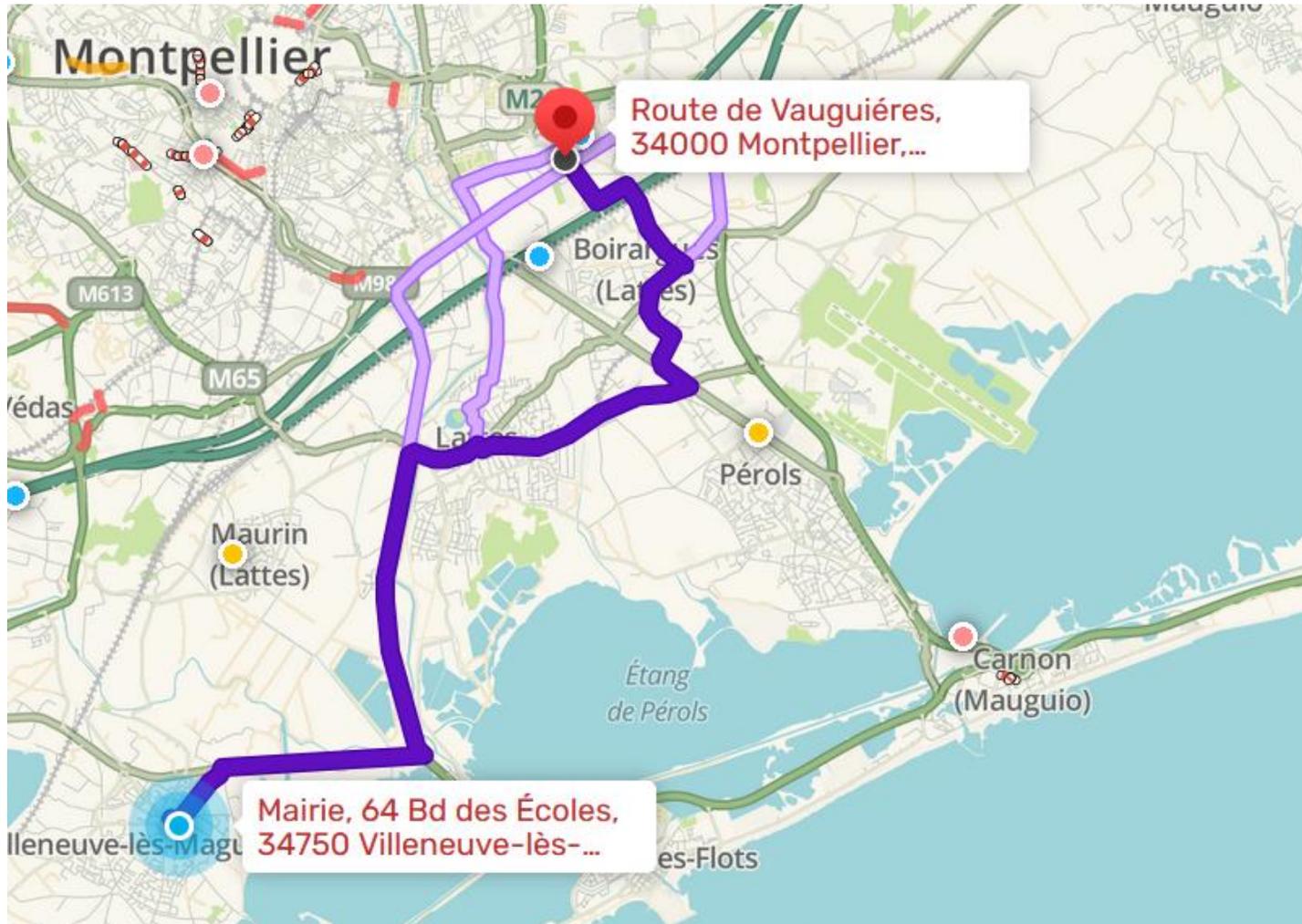
Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérès

Route de Vauguières – Villeneuve-lès-Maguelone – **les trajets retour (2/5)**



Route de Vauguières - Villeneuve-lès-Maguelone	
Heure départ	17h55
Heure arrivée	18h15
Temps estimé (Waze)	20 minutes
Temps réel	20 minutes
Conditions de trafic	Fluide



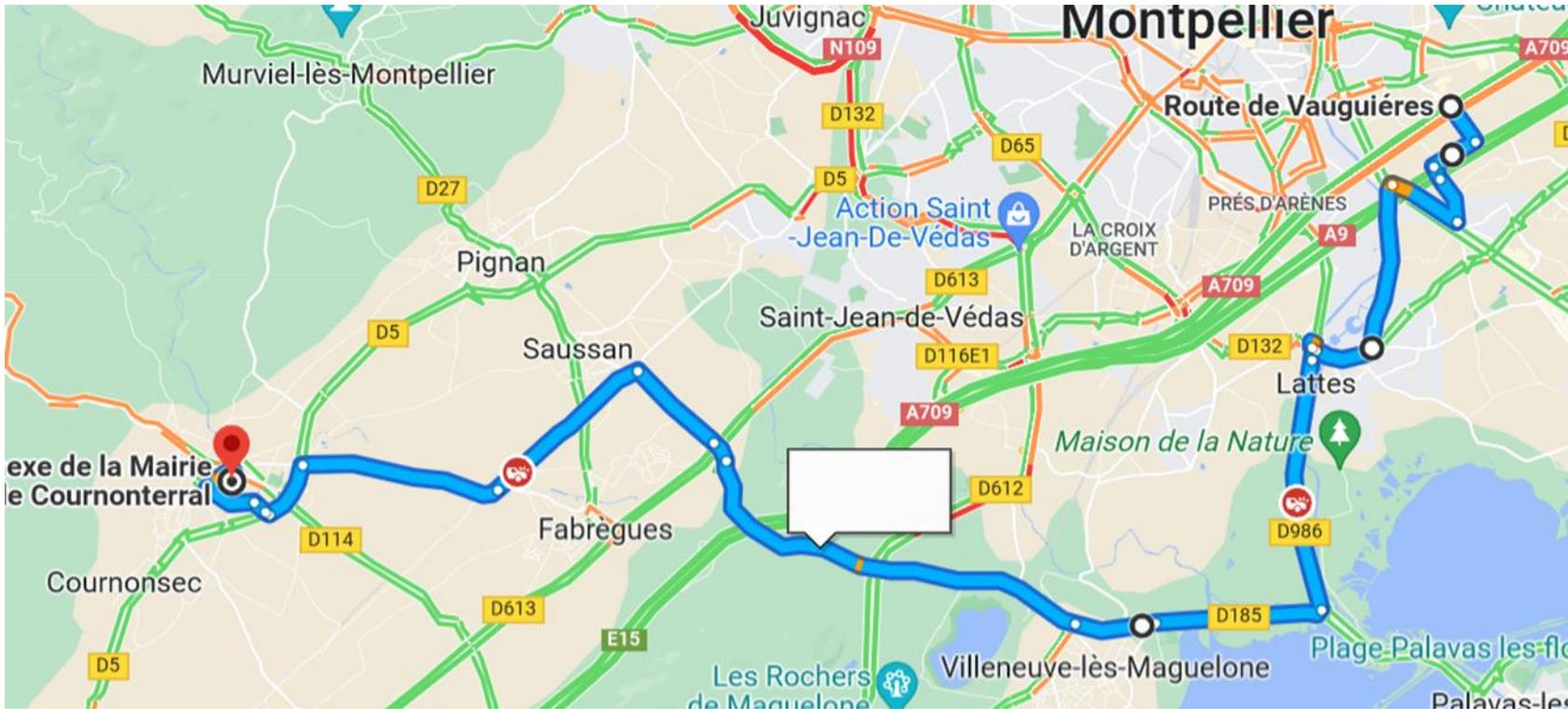
Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérés

Route de Vauguières – Cournonterral – **les trajets retour (3/5)**



Route de Vauguières - Cournonterral	
Heure départ	17h55
Heure arrivée	18h35
Temps estimé (Waze)	40 minutes
Temps réel	40 minutes
Conditions de trafic	Fluide



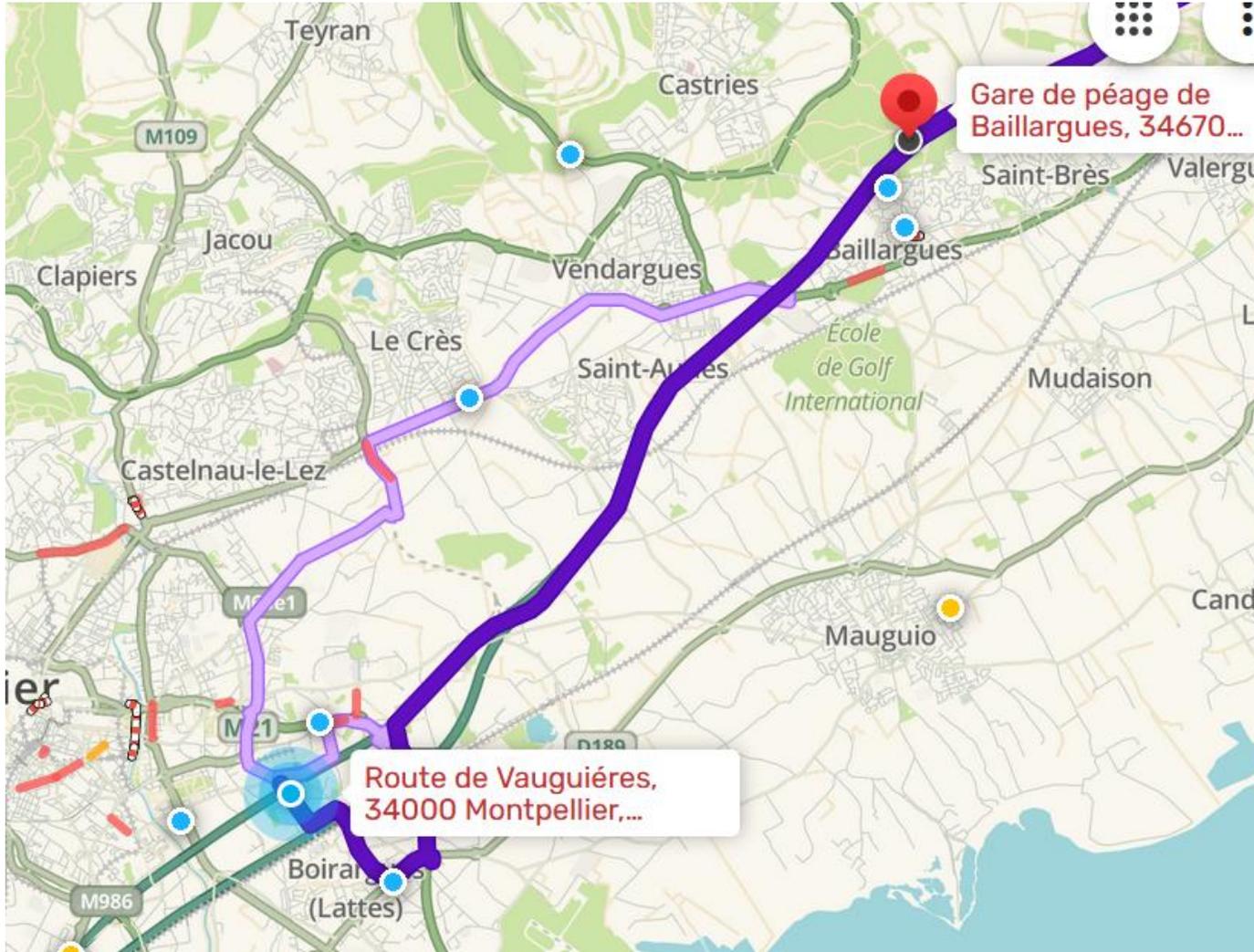
Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérès

Route de Vauguières – Gare de Péage de Baillargues – **les trajets retour (4/5)**



Route de Vauguières - Gare de Péage de Baillargues	
Heure départ	17h23
Heure arrivée	17h36
Temps estimé (Waze)	14 minutes
Temps réel	13 minutes
Conditions de trafic	Fluide



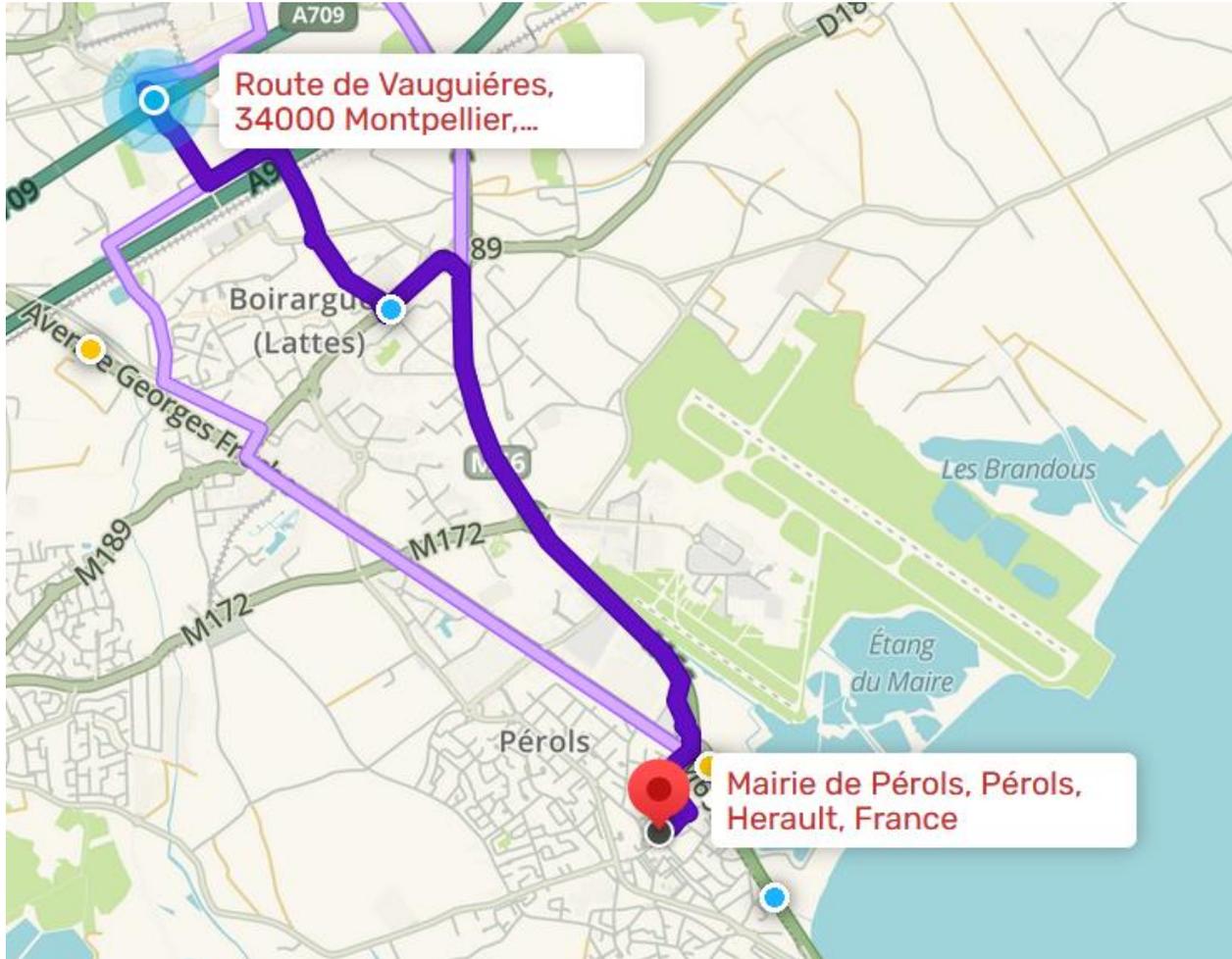
Technologia



L'humain au cœur des décisions

Evaluation préliminaire des futurs temps de trajet pour se rendre sur le quartier de Cambacérès

Route de Vauguières – Mairie de Pérols – les trajets retour (5/5)



Route de Vauguières – Mairie de Pérols	
Heure départ	18h
Heure arrivée	18h11
Temps estimé (Waze)	13 minutes
Temps réel	11 minutes
Conditions de trafic	Fluide



CONFIDENTIEL

Merci pour votre attention



Technologia

📍 29 rue du Louvre - 75002 Paris

☎ 01 40 22 93 63

✉ contact@technologia.fr

🌐 www.technologia.fr

SAS au capital de 225.000 € – RC 378 558 050 0050

APE 7112B – NAF 7022Z

N° TVA intracommunautaire : FR05378558050

